



Rapport Final de la Recherche-Action soutenue par la Fondation Roi Baudouin et la Loterie Nationale.

« Approche structurelle de la lutte contre l'appauvrissement : le cas des familles monoparentales ».

février 2013-février 2014

En charge du projet : Marie-Claude Chainaye au sein du RWLP, dans le cadre d'une collaboration avec l'équipe du RWLP.

Siège social et bureaux : Rue Marie-Henriette, 12 à 5000 Namur
Tél. : 081/31 21 17 – Fax 081/31 21 18. E-mail : bureau@rwlp.be

N° de société : 4800 13 804

Table des matières

Introduction.....	4
Partie 1	8
1 Présentation de la méthode de travail de la partie qualitative de la recherche-action	8
1.1 La rencontre avec des familles monoparentales.....	8
1.2 Rencontre avec des professionnels des sphères sociale, associative, académique, fédérative, consultative, institutionnelle	10
1.3 L'analyse de contenu.....	10
1.4 Le Comité d'Accompagnement	11
1.5 Exploration de la littérature en Belgique et de la littérature étrangère	11
2 Des familles monoparentales.....	11
2.1 Définition de la famille monoparentale :	11
2.1.1 Les critères retenus :	14
2.1.2 Les répartitions par critères complémentaires pour la diversité des profils :	14
2.2 Les rencontres : nombres et méthodes	16
Les obstacles rencontrés :	16
Partie 2.	16
Avertissement :	16
3 Présentation des 25 familles.	17
3.1 Le parent.....	17
3.2 L'autre parent.....	18
3.3 Les jugements ou l'absence de jugement et le SECAL	19
3.4 Les enfants.....	21
3.4.1 Le sentiment de déprivation :	21
3.4.2 Des sentiments « bousculés » (injustice, responsabilité partagée)	23
3.5 Les structures d'accueil	24
3.6 Le difficile accès aux activités extrascolaires et parascolaires	25
3.7 L'état de santé estimé	26
3.8 La nationalité.....	28
3.9 La qualité des relations sociales	29
3.10 La formation et l'emploi	31
3.11 Les sources de revenus.....	33
3.11.1 L'emploi :	34

3.11.2	Les revenus de remplacement	35
3.11.3	Autres ressources	40
3.11.4	Les dépenses	44
3.12	Déprivation matérielle.....	46
3.13	Les frais liés au logement	48
3.14	Les frais liés à l'école	52
3.15	Coûts indirects de l'enfant et pauvreté.....	53
Partie 3	54
4	Constats et analyses	54
4.1	Une parole à transmettre et une place revendiquée.....	54
4.2	Le manque d'informations	55
4.3	L'isolement	57
4.4	Les ressources et les dépenses.....	59
4.5	La gestion du temps	61
4.6	La garde continue ou la garde alternée: l'épuisement	62
4.7	La place des enfants	64
4.7.1	La façon dont la rupture s'est passée.....	67
4.8	La mobilité : des frais importants trop peu pris en compte.....	70
4.9	L'accès aux loisirs et à la culture	70
4.10	Le genre	72
5	Conclusion	75
6	Bibliographie.....	76

Introduction

Le RWLP a souhaité initier cette recherche-action avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, parce que dans une société où une partie grandissante de la population doit se battre au quotidien pour construire un équilibre restant trop souvent précaire, les familles monoparentales apparaissent comme celles cumulant les difficultés rencontrées par ces familles affaiblies.

Il n'est pas question ici de s'interroger sur la séparation ou sur les évolutions de l'institution « famille », mais bien de comprendre comment ces mono parents doivent maîtriser leur quotidien avec une (sur)exigence permanente pour tenter de s'en sortir.

Des difficultés qui sont les leurs et des recommandations qui en découlent, se dégagent aussi des pistes pour la construction d'une société plus juste orientée vers l'objectif principal de l'égalité entre les citoyen-ne-s. En effet, l'inégalité entraîne dans toutes les couches de la société un mal-être qui nuit à son développement, réduisant alors quasi automatiquement les possibles pour les populations les plus appauvries (cf. R.Wilkinson¹).

Les propositions énoncées dans la deuxième partie des publications² visent à étendre les mêmes accès et usages aux (des) droits à tous pour traverser la vie dans la dignité, la sérénité et outillé pour être en capacité de projet, tout en revendiquant un soutien et une attention particulière ciblés sur les familles en pauvreté.

Éliminer l'appauvrissement des familles, et donc des enfants, c'est éliminer les conditions qui confinent des familles à intégrer les privations (matérielles, immatérielles, relationnelles, affectives et naturelles) dans leur quotidien comme une « normalité » qui réduit automatiquement les possibles.³ Il n'y a pas d'enfants riches dans les familles pauvres !

Mettre en exergue les familles monoparentales vise à exiger que l'évolution sociologique des modèles familiaux ne soit pas stigmatisée, mais considérée comme un fait qui conduit à un risque d'appauvrissement accru si nos politiques structurelles n'intègrent pas cet état de fait.

Un positionnement politique fort en faveur d'une société organisée pour et avec les populations en évolution, fondé sur le Sens de la Vie, et reposant sur une organisation solidaire et collective basée sur l'application des droits fondamentaux, est prioritaire et indispensable. Ce sont là les conditions nécessaires à une société qui cherche l'émancipation et le bien-être individuel et collectif. Ce sont là les conditions pour que les enfants et les jeunes deviennent Sujets de leur avenir et l'avenir commun.

Christine Mahy.
Secrétaire générale du RWLP

L'analyse de la thématique des familles monoparentales n'est pas récente et remonte à quelques décennies. Même si les approches ont varié avec le temps, les difficultés énoncées sont souvent récurrentes. Nous avons donc fait le choix de nous enrichir de la littérature et des publications les plus récentes.

Par ailleurs, s'il reste pertinent de présenter la monoparentalité comme une période de transition entre le célibat et une nouvelle composition familiale (passage à un moment donné du parcours de la famille), il n'en demeure pas moins que l'institution familiale a fortement évolué et que certaines de ces familles resteront en situation monoparentale de longues années voire toujours. Lors des

¹ « Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous » Richard Wilkinson et Kate Pickett. Ed. Les Petits matins. Octobre 2013. <http://rue89.nouvelobs.com/2013/10/20/richard-wilkinson-les-inegalites-nuisent-a-tous-y-compris-plus-aises-246731>
Forum Participatif organisé le 27 nov. 2013 au Théâtre de Namur par le RWLP-la Fédération des maisons médicales et le Centre local de promotion de la santé de Namur.

² <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=312417&langtype=2060>. Recommandations publiées par la FRB.

³ Voir à ce sujet la publication de Anne-Catherine GUIO. <http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg16>

focus groupes, plusieurs femmes rencontrées ont exprimé ne pas (ne plus) se sentir capable de se remettre en ménage :

« *Je suis devenue autonome et indépendante à 30 ans et j'ai envie de dire : je peux le faire ! Dans mon rapport avec les hommes, ...un dominateur ne tiendra pas avec moi...et peut-être pas en cohabitation...* »⁴.

Ouverte à une relation, certaines dans elles ont une position actuelle qui tient du « chacun chez soi », repris sous la terminologie anglo-saxonne du *living apart together*. Dès lors, la question reste celle d'un revenu ou d'un cadre de vie qui doit être suffisant pour permettre une vie décente même quand on est seul. Et que dire quand il s'agit d'un seul revenu mais que celui-ci doit permettre d'élever des enfants et de pouvoir leur donner accès à l'école, à la santé, à la culture, au sport,...etc. sans discrimination vis-à-vis des copains :

« *J'ai toujours cherché un logement où ma fille aurait sa propre chambre et moi, ma propre chambre. Quand on est une femme seule, il y a de la compassion face aux difficultés mais il n'y a pas de réponse structurelle... J'ai été appelée deux fois au Tribunal sur des dépenses de garderie et de frais de repas scolaire et le juge m'a répondu « bonne chance madame ! » et on a pris un accord de paiement* »⁵.

Si les familles monoparentales énoncent des difficultés liées à l'isolement, la gestion du temps, les difficultés financières, la difficile conciliation vie professionnelle-vie familiale, etc, c'est précisément parce qu'elles sont confrontées à la multifactorialité de la vie dans une société qui répond mal à l'évolution sociologique des modèles familiaux, outre le fait que cette société ait de plus en plus difficile à lutter contre l'appauvrissement d'une partie importante de la population. Les travailleurs sociaux⁶ énoncent leur lecture de la situation des familles monoparentales qu'ils rencontrent en disant : « *Juste trop pauvre pour ne pas s'en sortir, juste trop riche pour ne pas être aidé.* » En outre, les femmes cumulent inégalité de genre et inégalité sociale.

Nous avons rencontré 24 mères et un père. Par facilité de lecture (et de rédaction) en accord avec ce seul père, nous parlerons « d'elles » puisqu'elles sont majoritaires dans la situation de monoparentalité. Dans la publication de la FRB reprenant les propositions/recommandations, celles-ci doivent être mises en perspective dans un contexte politique spécifique, politiques régionales, communautaires -transferts de compétences- et les politiques fédérales. En outre, même si les réseaux de lutte contre la pauvreté (dont le RWLP) se sont montrés ouvertement critiques par rapport aux objectifs européens chiffrés en matière de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'objectif UE2020⁷, l'espoir « d'aller dans ce sens » se dessinait et ce en particulier pour réduire l'appauvrissement des enfants en luttant contre la pauvreté des familles et en faveur de services complémentaires souhaités. **Il est maintenant clair que cet objectif « modeste » sera inatteignable à l'horizon 2020 et qu'au contraire l'appauvrissement augmente**⁸.

Dans les politiques sociales déjà mises en œuvre, des éléments doivent être renforcés (accès au logement social ou assimilé, des allocations familiales majorées, élargissement du Secal, etc). Mais la transversalité des mesures et une attention déjà réclamée par le RWLP de *l'analyse des risques*

⁴ Extrait de témoignages recueillis dans le cadre des rencontres individuelles et des focus groupes avec des adultes en charge d'une famille monoparentale (majoritairement des femmes) au cours de l'année 2013.

⁵ Ibidem

⁶ Focus groupe des associations rencontrées dans le cadre de cette recherche-action le 30/8/2013

⁷ À savoir : la faible ambition de réduire la pauvreté de 20%, soit pour 20 millions d'européens « choisis » à l'horizon 2020 - 380.000 personnes en Belgique- , et aucune contrainte sur les Etats pour qu'ils atteignent ce maigre résultat.

⁸ Dans sa note « Rapport social proactif – La Belgique: contribution de BAPN pour le Rapport Social National 2012 et pour les adaptations politiques nécessaires qui en résultent », le Réseau belge de Lutte contre la pauvreté chiffre à 77.000 l'augmentation entre 2010 et 2012 du nombre de personnes « en risque » de pauvreté en Belgique (le RWLP réfute la notion de « risque de pauvreté » et souhaite que la réalité soit nommée « en situation d'appauvrissement »

d'accroissement de la pauvreté dans l'adoption de nouvelles réglementations, ou d'analyse de garantie d'amélioration des conditions de vie pour les populations appauvries, doit devenir une priorité.

Enfin, comme le souligne avec insistance la plateforme de la monoparentalité sur Bruxelles-capitale dans la recherche de solutions,

«L'innovation...est indispensable chaque fois qu'elle mise sur l'action collective et les solidarités, dimensions qui risquent de sortir du radar de politiques d'activation qui privilégient l'approche individuelle et le retour à l'emploi à tout âge et à tout prix. (...). L'action correctrice ou régulatrice de l'Etat est importante pour les familles monoparentales chaque fois qu'elle empêche, limite ou réduit des inégalités structurelles de genres ou de revenus. (...) Par ailleurs, entre mainstreaming et innovation social, toute la diversité de services associatifs et (para-)communaux qui offrent localement des supports importants à la monoparentalité doit se voir soutenue par l'Etat dans sa stabilité, son développement et sa professionnalisation. »⁹

On entendra ici tous les services liés au soutien à la parentalité, à la garde d'enfants, mais aussi à l'accès au logement, à la formation, au soutien à l'emploi, etc.

Les mères l'ont largement répété : elles souffrent de l'image trop souvent véhiculée par les médias de familles monoparentales comme étant des familles à risque. Certaines études anglo-saxonnes ont été jusqu'à présenter ces familles comme nécessitant un suivi spécifique pour éviter une délinquance juvénile ! Elles ne sont pas différentes des autres mères, elles étaient mères en couple pour beaucoup d'entre elles avant d'être mères monoparentales. Au risque de nous répéter compte tenu de l'importance de ce positionnement : **les familles monoparentales peuvent s'appauvrir parce qu'elles rencontrent des difficultés plus aigües dues à la multifactorialité de la vie à laquelle elles doivent faire face seules, et à l'inadéquation (au retard d'adaptation) des politiques structurelles à ces réalités. Clairement, les propositions et recommandations qui découlent de ce travail ne visent en aucun cas la mise en place de mesures pour un public « à risque ».**

Si cette recherche-action vise à aborder la situation des familles monoparentales en cherchant à construire des réponses structurelles, sortant des réponses morcelées induisant des conditions de dépendances, le fruit de celle-ci doit aussi soutenir des réponses plus adéquates pour tous les ménages qui vivent dans la pauvreté ou en état d'appauvrissement par un manque de revenu, des accès entravés à l'emploi, des problèmes de santé, compte tenu de la crise du logement, parce que l'école ne réussit pas avec tous et que des niveaux de formation sont faibles, etc.

Soucieux que ce travail débouche sur des solutions adaptées et concrètes en faveur des familles monoparentales, le RWLP espère qu'il nourrira des réflexions, orientations et décisions en faveur des populations qui souffrent de cet état d'appauvrissement, avec la ferme volonté d'agir de façon différenciées non parce que certaines populations seraient plus problématiques que d'autres, mais parce que les conditions d'appauvrissement et leur durabilité conditionnent terriblement l'état des forces des populations. L'analyse chiffrée de Anne-Catherine Guio¹⁰ en témoigne quand elle nous soumet les chiffres actualisés suivants : plus d'une famille monoparentale sur 2 vit sous le seuil de pauvreté et une personne pauvre sur trois est un enfant. Un investissement accru vers certains est nécessaire, correspondant à la correction d'investissements inégaux précédents porteurs de leurs lots d'inégalités :

« Les nombreuses rencontres avec des familles, des jeunes, des enfants qui vivent la pauvreté nous le disent dans leurs mots, à travers leurs témoignages...il est essentiel d'agir sur les politiques

⁹ « Monoparentalités à Bruxelles. Etats des lieux et perspectives ». Plateforme technique sur la monoparentalité en Région Bruxelles-Capitale. Novembre 2013. P.44

¹⁰ IWEPS. WP16 Ibid.

structurelles qui rencontrent les droits de base et les droits fondamentaux pour créer les conditions d'égalité qui contribueront alors à réduire et éliminer les mécanismes d'appauvrissement et la pauvreté. Mais il est vrai que des familles contraintes à vivre dans une pauvreté durable destructrice, les obligeant à « manger leurs potentiels » pour garantir une survie primaire sont dans un état de désaffiliation sociale intense. Celles-ci se vident (se sont vidées) de leurs richesses potentielles pour « simplement tenir ». Pour ces familles ayant « intégré » la pauvreté durable comme un « mode de vie » (faisant du trop peu « leur bonheur » pour ne pas souffrir tous les jours), il est essentiel d'investir de façon intensive, parfois spécifique et urgente. Et toujours avec elles ! C'est pourquoi le RWLP plaide pour des politiques structurelles universelles contenant les outils de la veille égalitaire, tout en admettant que des politiques ciblées sont nécessaires là où « le mal de la pauvreté durable » a occasionné des dégâts majeurs, pour le temps qui sera nécessaire. »¹¹

En lien avec ce qui précède, rappelons le principe de l'effet Matthieu énoncé par Robert K. Merton¹² (1968) repris depuis par de nombreux économistes et dont le propos renforce celui des personnes en situation de pauvreté à travers le RWLP si on l'applique au contexte de l'égalité des chances, de l'accès à l'école pour tous, de la redistribution sociale, fiscale... : « À celui qui a, il sera beaucoup donné et il vivra dans l'abondance, mais à celui qui n'a rien, il sera tout pris, même ce qu'il possédait. » (25:29). Ce que les économistes traduisent par : les riches seront plus riches et les pauvres seront plus pauvres. On ne peut faire abstraction des situations (de départ) plus défavorables à une partie de la population dans les choix et orientations des politiques structurelles.

Willy Lahaye¹³ introduisait son intervention lors du colloque du Fonds Houtman (Liège 28-11-2013) par cette déclaration en parlant de la situation des familles :

« Les chiffres sont pires parce que c'est plus pire et c'est plus jeune ! »

Merci pour leurs témoignages à toutes celles et à celui qui ont accepté de nous confier au travers d'une tranche de leur vie, leurs difficultés, leurs souffrances, parfois leurs désillusions mais aussi leurs espoirs.

Merci à l'équipe du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté pour leurs apports dans ce travail, Merci à tout ceux et toutes celles qui ont échangés avec nous pour faire avancer cette recherche-action, Merci au Comité d'Accompagnement et au temps qu'ils ont consacré à ce travail, Merci à la Fondation Roi Baudouin qui nous a permis de consacrer du temps à cette recherche. Merci à Amélie Daems pour sa relecture commentée... Et encore Merci aux parents que j'ai pu rencontrer au cours de cette recherche-action. Comme eux, j'espère que le contenu de ce travail servira à concrétiser les pistes de soutiens structurels mis en évidence pour soutenir les familles dans leur toujours difficile tâche d'éducation.

¹¹ Christine Mahy : intervention dans le cadre de « Pauvreté, parlons jeunes ! » Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, novembre 2013.

¹² Robert K. Merton. « The Matthew Effect », *Science*, vol. 159, n° 3810, 1968, pp. 56-63

¹³ Colloque du Fonds Houtman : Pauvreté, enfance, familles. Des constats des défis des démarches innovantes. Willy Lahaye, Université de Mons, entre autres, co-auteurs de « *Pauvreté en Belgique. Annuaire 2013* ».

Le document se présente en 3 parties plus les conclusions. Les 3 parties du présent document regroupent :

1) la présentation de la méthodologie de travail et une approche des définitions utilisées ;

2) la présentation des familles rencontrées et les éléments qui les caractérisent. Dans cette partie, des sources littéraires complètent, élargissent, illustrent les apports des parents, permettant au-delà du petit nombre de familles rencontrés de présenter les familles monoparentales dans ce qui les rassemble au-delà des parcours singuliers ;

3) les constats et analyses que nous présentons dans les risques d'appauvrissement liés au parcours de ces familles, ici aussi, augmentés de lectures croisées.

Enfin, la conclusion termine cette première publication de notre recherche-action.

Une publication séparée qui reprend les recommandations. Ces dernières sont le résultat des travaux menés conjointement avec la FRB, le Centrum voor Sociaal Beleid (chargé de la partie quantitative), le RWLP et les membres du Comité d'Accompagnement.

Partie 1

1 Présentation de la méthode de travail de la partie qualitative de la recherche-action

1.1 La rencontre avec des familles monoparentales

De nombreuses études et recherches traitent ou ont traité de la pauvreté des familles, pauvreté des enfants, des difficultés des familles monoparentales... Il existe des analyses quantifiées et des données qualitatives. Cependant à notre connaissance, le sujet précis de cette recherche action n'a pas encore été traité en Fédération Wallonie-Bruxelles comme tel. L'approche qualitative mettra en évidence les parcours singuliers de parents dans la situation de monoparentalité. Le délai imparti pour le travail ne nous permettra pas de rencontrer un grand nombre de familles monoparentales. Nous avons construit cette recherche-action sur la rencontre directe avec des familles prêtes à se mettre au travail avec nous dans la compréhension des réalités qui sont les leurs. Ce travail annonçait clairement l'intention de mettre en évidence, avec elles, les leviers structurels nécessaire pour éviter l'appauvrissement des familles en équilibre précaire et plus spécifiquement en s'appuyant sur la réalité des familles monoparentales qui comme nous le verrons, cumulent les difficultés. Le contenu de ces témoignages sera appuyé par des sources bibliographiques qui compléteront utilement ceux-ci en permettant de dépasser les limites de l'approche qualitative. La rencontre des familles a pu se faire selon 2 sources différentes :

- en s'appuyant sur les associations membres, partenaires ou proches du Réseau¹⁴
- en informant les internautes via le site et la page Facebook du Réseau sur le contenu de la recherche-action et la demande de témoignages en ce compris les relais de personne à personne.

Ces sources différentes sont intéressantes car elles croisent des publics directement en lien avec le secteur associatif et d'autres, de tout horizon via le web, mais répondant à l'annonce de sites ciblés du RWLP. Les interviews sont donc celles de personnes qui ont soit été sollicitées et ont marqué leur accord ; soit elles se sont spontanément présentées pour participer à la recherche-action. Ceci est susceptible de déterminer un type de profil, en lutte contre/ou marqué par les coups de la vie qu'ont vécus ces parents, désireux par là d'apporter leur contribution à un espoir d'amélioration pour les autres, les suivants...

Certaines associations ont souhaité une présentation du projet préalable au contact avec les familles.

Des interviews individuelles ont été organisées, et hormis quelques exceptions, elles ont eu lieu au domicile de la personne. Les entretiens ont été menés de façon semi directive, sur base d'une grille reprenant principalement 4 axes articulés autour de la situation familiale :

- Les ressources propres (le capital social) ;
- L'image de soi ;
- La notion de temps ;
- Le budget (+ 1 tableau individuel à compléter).

Nous avons laissé le parent orienter la discussion sur les éléments que celui-ci souhaitait aborder sans contrainte de contenu en se permettant de le solliciter sur des parties plus précises de son parcours si elles venaient à manquer dans son récit.

Des focus groupes ont été organisés - 3 focus groupes pour les parents (Province du Hainaut, Province du Luxembourg et Bruxelles) et 1 pour l'associatif (Province de Namur) – afin de réaliser une présentation des constats et apporter des compléments, nuances et analyses de la part des discutants au-delà de la prise de connaissance des réalités partagées avec les autres parents en famille monoparentale.

Des données financières ont pu être récoltées sur base d'une présentation des ressources de la famille et de ses dépenses. Ces données sont essentiellement récoltées à titre d'informations complémentaires permettant de comprendre les difficultés des familles dans leur gestion financière au quotidien et ne peuvent pas être prises comme représentatives d'une situation financière type, en raison notamment du peu d'interviews réalisées. L'indice de déprivation matériel a été soit complété en fonction du contenu de l'interview (Itw), soit à la demande explicite auprès des parents interrogés.

Les rencontres ont été entièrement retranscrites, sauf passages hors sujet, mais afin de garantir un anonymat, elles ne seront exploitées que dans la mesure où les dires permettront de souligner l'un ou l'autre constat, proposition, hypothèse....

¹⁴ 35 associations sont membres du Réseau et une centaine collabore régulièrement. Elles travaillent des enjeux transversaux et dans des domaines diversifiés : formation, logement, endettement, alphabétisation, santé, hébergement d'urgence, aide à la petite enfance, les gens du voyage, maisons de quartiers, associations de personnes migrantes, ... L'action du R.W.L.P se construit avec la participation active des personnes directement concernées, en se basant sur leur expérience de vie, et avec les associations pratiquant cette participation.

Un tableau typologique des familles rencontrées a été réalisé et soumis au Comité d'accompagnement, permettant une lecture croisée des données. Il n'est pas repris dans cette présentation.

1.2 Rencontre avec des professionnels des sphères sociale, associative, académique, fédérative, consultative, institutionnelle

Le point de vue des professionnels a été entendu lors de rencontres individuelles. Il a permis de compléter, enrichir la parole des familles mais aussi de mettre en évidence des expériences déjà présentes sur le terrain pour soutenir activement les familles monoparentales¹⁵. De nombreuses lectures complètent ce travail. Les interventions sont reprises en cours de texte, soit provenant de personnes ressources, soit de services, universités, institutions... Comme dit précédemment, ces sources permettent de dépasser le petit nombre d'interviews de notre approche qualitative en donnant une résonance collective et « scientifique » à l'exposé des parcours individuels.

1.3 L'analyse de contenu

Cette recherche-action n'ayant pas la volonté d'être une étude sociologique « scientifique » (ni le temps ni les moyens), nous avons construit l'analyse de contenu des témoignages sur les items principaux des grilles d'entretien (gestion du temps, ressources socio...) comme une base de lecture sur les réalités rencontrées afin de mieux comprendre les mécanismes d'appauvrissement des familles monoparentales. C'est en s'appuyant sur le discours des parents que nous avons « catégorisés » les parcours et les réponses à apporter aux manques et difficultés énoncés. Nous avons toujours été attentif à ne pas perdre de vue notre objectif initiale qui est la mise en place d'éléments structurels pour lutter contre l'appauvrissement des familles en s'appuyant sur la situation spécifique des familles monoparentales.

Des éléments corollaires seront mis en évidence (par exemple plus psychologiques, plus éducationnels dans le parcours des enfants ...) mais toujours en lien avec les difficultés du parcours du parent. Ainsi, sur un plan plus psychologique : l'épuisement d'être seul à devoir prendre une décision et sans recours à l'autre moitié du couple traditionnel dans l'éducation des enfants, devoir assumer seul les suivis scolaires, parascolaires, médicaux : c'est parfois vouloir être encore meilleur parent seul que les deux parents en couple ! Pour le parcours des enfants : le poids partagé sciemment ou inconsciemment avec le parent de ce qui est parfois un combat, une lutte, du découragement, des larmes, si cela forme le jeune en maturité, cela aussi le « déforme » de l'insouciance, de la légèreté, privilège de l'enfance.... Les données ont pu être croisées pour le parcours professionnel et un tableau a été réalisé à la demande du Comité d'Accompagnement sur les différentes postures individuelles liées à la « forme » de la séparation et ses éventuels liens avec la reconstruction du parent en monoparentalité (voir page 65).

¹⁵ Relogeas, La Maison Ouverte, Entre deux, le collectif des femmes de Louvain-la-Neuve, le Gab's, le BéBébus.

1.4 Le Comité d'Accompagnement

Les membres du Comité d'Accompagnement¹⁶ se sont réunis à 4 reprises pour suivre l'état d'avancée de la recherche action et orienter, compléter, accréditer les pistes de travail de celle-ci. Leurs soutiens et les échanges constructifs lors des rencontres ont apporté un complément riche à ce travail, qu'ils en soient ici remerciés. Le résultat final de la recherche est à suivre sur la publication de la Fondation Roi Baudouin dont le lien internet est le suivant :

<http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=312417&langtype=2060>

Les propositions qui y sont présentées ont reçu l'aval du Comité d'Accompagnement et à ce titre, les formulations sont collectives. Chacune des parties du Comité d'accompagnement se réservant le droit de présenter des nuances dans les recommandations apportées.

Ce document ci présente l'ensemble du travail préparatoire à la rédaction des propositions, même si celles-ci se trouvent en filigrane dans les témoignages. La formulation précise ne se trouve que dans la deuxième partie du travail reprise ci-dessus.

1.5 Exploration de la littérature en Belgique et de la littérature étrangère

De très nombreuses études ont été réalisées sur le sujet surtout depuis les années 1980... Une bibliographie a été réalisée. A nouveau, le temps imparti nous incite à préciser que celle-ci n'a pas la prétention d'être complète, et nous invitons le lecteur soucieux d'une bibliographie plus exhaustive à se référer notamment à la thèse de Martin Wagener récemment défendue à l'UCL sur la « *Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité* »¹⁷. Notre partenaire, le Centrum voor Sociaal Beleid a par ailleurs été chargé par la Fondation Roi Baudouin des analyses qualitatives et d'un comparatif sur le plan international. Le lecteur qui souhaite des références complémentaires pourra utilement se référer à la publication de la FRB sur les recommandations finales¹⁸ ou interroger les chercheurs du CSB.

2 Des familles monoparentales

2.1 Définition de la famille monoparentale :

Il n'existe pas de définition partagée unanimement de la famille monoparentale. Celle-ci s'inscrit dans une réalité mouvante dans le temps (parents isolés, familles recomposées, remariage,

¹⁶Comité d'accompagnement :

Jocelyne Appelboom, Pédo-psychiatre, HUDERF/Kristel Bogaerts, Onderzoekster, Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck, Universiteit Antwerpen/Rebecca Cardelli, Attachée scientifique, Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique/Samira Castermans, Stafmedewerker armoedebelid, Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen/Marie-Claude Chainaye, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté/Cécile Daron, Service Etudes, Ligue des Familles/Kristof D'Exelle, Beleidsmedewerker, Kabinet van Staatssecretaris Brigitte Grouwels/Judith Duchêne, Conseillère, Fédération des CPAS, Union des Villes et Communes de Wallonie/Nele Hofman, Directeur Maatschappelijke Dienstverlening, OCMW Kortrijk/Kaat Jans, Onderzoekster, Co-auteur van een onderzoek naar de maatschappelijke praktijken en leefwereld van eenoudergezinnen van cultureel diverse origine in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest Christine Mahy, Secrétaire générale, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté Marie-Line Poucet, Chef de projet, Actions de quartier, CPAS de Charleroi, La Maison des Parents/Karel Van den Bosch, Sociale bescherming, demografie en toekomstverkenning, Federaal Planbureau/Natasha Van Mechelen, Onderzoekster, Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck, Universiteit Antwerpen/Martin Wagener, Chercheur PRFB, Doctorant en sociologie, UCL, CRIDIS-IACCHOS

¹⁷Martin Wagener, thèse de doctorat. « Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité » UCL octobre 2013 http://dial.academielouvain.be/handle/boreal:134855?site_name=UCL

¹⁸Recommandations finales : <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=312417&langtype=2060>

concubinage, fratrie,...), dans des rythmes différents (gardes continues, à temps partiel, négocié, en garde alternée...) et historiquement, dans ses premières définitions, elle était le plus souvent composée d'un parent veuf ou d'une fille mère.

Les analyses portant sur les familles monoparentales se sont étendues progressivement en Europe depuis les années 70. La recherche d'une définition a évolué et celle-ci « (...) ne peut se comprendre que dans le contexte social, culturel, politique de sa construction.(...) La catégorie de référence a d'ailleurs été moins la famille que le ménage, qui lui-même peut-être défini par l'unité budgétaire (housekeeping unit) ou par l'unité de résidence (household unit) ». Les statistiques nationales identifient progressivement ces familles comme structure familiale en 1968 en France. La nomenclature française définissant les ménages parle de couples avec ou sans enfant et ne reprend le terme « famille » que dans la situation spécifique des familles monoparentales. De ces définitions et reconnaissances par l'état et notamment ses politiques sociales, se lit en filagramme l'acceptation de la société d'une autre forme de famille que celle prônée jusqu'ici par la famille unie dans et par le mariage¹⁹ ».

Voilà 20 ans, l'Annuaire statistique de la Belgique (1995) identifie les familles monoparentales en: « pères avec enfants », « mères avec enfants ».²⁰ La Belgique d'après-guerre, en comparaison avec le reste du nord de l'Europe, a mis longtemps à reconnaître la cohabitation en dehors des liens du mariage comme forme de relation (la reconnaissance étant ici comprise tant d'un point de vue législatif que sociologique). C'est seulement à la fin des années 1990 que des premières dispositions législatives ont octroyé aux cohabitants une protection complémentaire.²¹

La notion de famille monoparentale apparaît dans le régime des allocations familiales comme une catégorie spécifique depuis le 1er mai 2007. Il préexistait dans le droit à l'intégration sociale (CPAS) modifié en 2004, une catégorie 3 et 4 qui faisaient allusion au parent ayant une obligation de pension alimentaire pour un enfant (cat 3) ou à la famille monoparentale élevant un ou des enfant(s) mineurs (cat 4). L'année 2005 a vu ces catégories se modifier pour ne plus présenter que 3 catégories, dont celle correspondant à la famille monoparentale qui est devenue "personne vivant exclusivement avec charge de famille". (cat 3)²². Enfin, « la notion de « famille monoparentale » a également fait son entrée dans le régime d'allocations familiales pour travailleurs salariés depuis le 1er mai 2007. En effet, les enfants de familles monoparentales, dont le revenu se situe sous un certain plafond, ont droit à un supplément à leurs allocations familiales. Le 31 décembre 2007, ce supplément a été payé à 50.867 parents isolés pour 78.636 enfants. »²³

La structure des ménages monoparentaux dans l'Union Européenne se répartit entre : célibataires : 21% ; veufs: 22% ; séparés ou divorcés: 57% . Parmi les ménages en monoparentalité, en Europe, 84% sont des femmes. En Belgique, les familles monoparentales sont réparties comme suit: 12% sont célibataires ; 19% veufs ; 69% divorcés ou séparés. (Eurostat 1996). La Belgique avait la 3^{ème} place dans le classement européen: 16% des familles avec enfant étaient des familles monoparentales,

¹⁹ CAF dossier n°54 Familles monoparentales. 2004. Page 6 et suivantes

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/dossier_54_-_familles_monoparentales.pdf

²⁰ Idem p 11

²¹ Maryse Huet Expert auprès de la Commission européenne (DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des Chances) extrait de « Familles plurielles- Etats généraux des familles » 2006 éd. p310 et suivantes

²² Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale: des faits, des chiffres
http://www.luttepauvrete.be/chiffres_revenu_integrations.htm

²³ ONAFTS Focus 2008-2. Les familles monoparentales en Belgique.

<http://www.rkw.be/fr/Documentation/Publication/Studies/FOCUS2008-2F.pdf>

23% pour l'Angleterre et 19% pour la Finlande. Le déclin des mariages et l'augmentation des divorces influencent nettement cette nouvelle structure familiale.²⁴

Il faut néanmoins être vigilant au fait que les définitions de la monoparentalité ne recouvrent pas toujours les mêmes profils de familles en Europe (selon l'âge des enfants à charge essentiellement). L'évolution de la famille monoparentale dans nos sociétés et sa diffusion à tous les milieux sociaux, ont fait place à une grande diversité des profils des familles monoparentales. La monoparentalité intervient le plus souvent après une séquence de vie en couple. D'où l'importance d'une définition partagée ici.

Nous proposons de suivre la définition de Béa Cantillon et de Gerlinde Verbist dans « *Profil socio-économique des familles monoparentales en Belgique* », reprise par Martin Wagener dans sa thèse sur la trajectoire de la monoparentalité.UCL-2013²⁵:

Une famille monoparentale est :

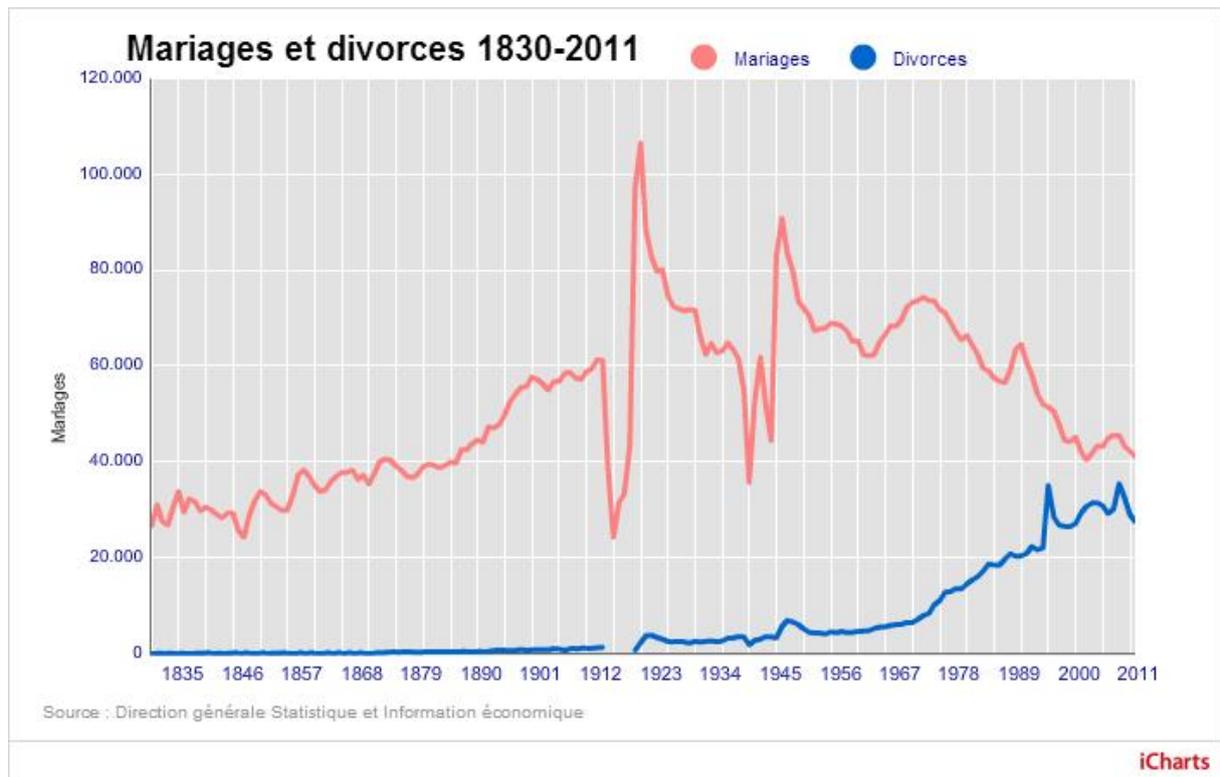
- > un ménage avec un seul parent et au moins un enfant à charge ;
- > un parent qui éduque ses enfants seul (en continu ou en alternance) ;
- > un parent seul responsable financier (hors pension alimentaire).

Au-delà de cette définition, nous avons souhaité pouvoir cibler des critères de base afin de rencontrer les contraintes de l'analyse quantitative de la deuxième partie de cette recherche action. Les statistiques disponibles sont les données EU-SICL ou la Banque Carrefour (BCSS- Data Warehouse).

Enfin, le graphique ci-dessous présente pour la Belgique l'évolution des séparations/divorces qui sont en constante croissance comme dans bon nombre de pays européens, ce qui doit nous inciter à considérer la situation de ces familles comme inscrites à part entière dans les profils familiaux.

²⁴ CAF dossier n°54 op.cit. p15-17 http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/dossier_54_-_familles_monoparentales.pdf

²⁵ Trajectoires de Monoparentalité à Bruxelles, les femmes face aux épreuves de la parentalité. Thèse de Martin Wagener. UCL. Octobre 2013



2.1.1 Les critères retenus :

- famille monoparentale, parent homme ou femme avec un ou des enfants dépendants de moins de 20 ans (cf. ci-dessus la contrainte statistique de données existantes et identifiables²⁶)
- une base du revenu du parent n'excédant pas le montant établi sur base des 60% du revenu médian désignant le seuil de pauvreté en Belgique. Soit pour un parent seul avec un enfant, un montant de 1100,€.²⁷

Ce chiffre a été proposé comme indicatif pour les personnes à rencontrer. Dans les faits, les familles rencontrées ont parfois un revenu légèrement supérieur mais connaissent ou ont connu des difficultés financières liées au trop peu de ressources.

2.1.2 Les répartitions par critères complémentaires pour la diversité des profils :

- Parent: 1/3 hommes/ 2/3 femmes²⁸ (en Belgique, les familles monoparentales sont composées à 86,18% de mères seules avec enfant(s) selon l'ONAFTS (2008)²⁹).

²⁶ Le comité d'accompagnement de la recherche-action a marqué son accord sur ce critère tout en soulignant l'intérêt qu'il y aurait eu à prolonger l'âge des enfants à 25 ans afin d'y inclure les frais et difficultés pour les jeunes encore aux études et spécifiquement les frais liés aux études supérieures.

²⁷ Concrètement, ce seuil de pauvreté monétaire signifie que 15,3% de la population en Belgique vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 12.005 € net par an, soit 1000 € net par mois pour un isolé, ou de 25.209 € net par an ou 2.101 € net par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants de moins de 14 ans (source: SPF Économie - Direction générale Statistique et Information économique, [EU-SILC 2011](#)).

²⁸ la répartition 1/3 et 2/3 ne pourra être suivie. Seuls 4 pères ont proposé de nous rencontrer pour se désister pour 3 d'entre eux par la suite : absence au rendez-vous et pas de suite après les appels téléphoniques

²⁹ ONAFTS ; Focus 2008-2 Les familles monoparentales en Belgique.

<http://www.rkw.be/fr/Documentation/Publication/Studies/FOCUS2008-2F.pdf>

- Parent: 20 à 55 ans
- Enfant(s): 1 ou 2, 3 et +
- Enfant(s): au sein de la famille³⁰
- Origine: belge, d'origine étrangère et étrangère
- Revenu: RIS/Chômage/mutuelle/travail/en formation
- Logement: propriétaire/locataire
- Localisation: urbain (Charleroi, Liège,...)/rural (Marche,)

Autres critères : le régime de garde

Nous avons souhaité privilégier le mode de garde en continu (sans le soutien actif en garde alternée par l'autre parent). En effet, il nous semblait intéressant au vu du petit nombre de familles que nous sommes en situation de pouvoir rencontrer durant cette recherche action, de concentrer les rencontres sur les situations les plus difficiles vécues par les parents isolés, difficultés causées par le cumul dans lequel celles-ci s'inscrivent. Néanmoins, quelques familles en garde alternée ont été rencontrées à la demande du Comité d'accompagnement. En Belgique, le mode de garde alternée a été défini comme mode de garde à privilégier par la loi du 18 juillet 2006 (Moniteur belge du 4 septembre 2011, p. 43971) : «le tribunal examine prioritairement la possibilité d'attribuer l'hébergement de manière égalitaire entre les parents selon la formule la plus appropriée dans l'intérêt de l'enfant et des parents». Ce mode de garde reste néanmoins, quand il pourrait être appliqué, minoritaire et ce d'autant plus que les enfants sont en bas âge (18% des parents en séparation optent pour ce type de garde en Belgique).³¹

En 2013 enfin, la Ligue des Familles a réalisé une enquête sur la « garde et l'hébergement des enfants à la séparation ».

Les chiffres repris ci-dessous complètent l'information sur la pertinence des critères retenus:

Régime de garde, décisions des parents :

- 57% des parents séparés sont passés par un jugement;
- 42% des parents séparés se sont arrangés «à l'amiable »

Satisfaction du régime de garde (des) enfant(s) :

- 18% des parents ont opté pour un hébergement égalitaire du (des) enfants(s);
- Les enfants résident majoritairement chez leur mère (92% des femmes contre 23% des hommes);
- 15% des parents ont opté pour un régime de garde d'un week-end sur deux et certaines vacances.

Satisfaction du régime de garde

- Environ 80% des parents se disent satisfait du régime de garde actuelle (dont « plutôt bien» (28%) ou «tout à fait bien» (51%)).³²

³⁰ Nous avons souhaité dans un premier temps pouvoir aussi rencontrer la réalité des familles ayant des enfants placés. Un chiffre nous avait particulièrement interpellés à la lecture du Rapport du DGDE, « dans le vif du sujet » novembre 2009, selon l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la Jeunesse : « (...) quant à la demande de prise en charge au sein des services d'accueil spécialisé de la petite enfance, le motif le plus souvent évoqué est la précarité. Ce motif se retrouve dans plus d'1/3 des demandes. » p69-70. Dans les faits, les réalités sont là aussi trop différentes pour pouvoir utilement intégrer cette dimension complémentaire à notre recherche-action.

³¹ <https://www.laligue.be/leligueur/articles/separation-18-des-parents-optent-pour-la-garde-alternee>

³² <https://www.citoyenparent.be/Files/media/etudes/2013/2013-05-15-Garde-denfant-apres-separation---resultats-de-lenquete-de-la-Ligue-des-familles-mai-2013.pdf>

2.2 Les rencontres : nombres et méthodes

25 familles ont été interviewées dont 4 sur Bruxelles. Les entretiens se sont déroulés soit en deux rendez-vous mais majoritairement en une rencontre de 2 à 3 heures et plus. Certains entretiens, après encodage et à la demande de la personne, ont été envoyés pour être relus et complétés si souhaité... Toutes les interviews réalisées attestent de l'importance de s'attacher à résoudre les conditions de vie complexes et trop exigeantes dans lesquelles se trouvent les familles monoparentales qui connaissent la pauvreté, l'appauvrissement, le « flux tendu ». Un enjeu de société majeur se confirme s'il le fallait encore.

La motivation des personnes rencontrées à participer à cette recherche action s'inscrit dans leur souhait de contribuer à une perspective de changement pour elles-mêmes mais aussi de façon plus globale. Elles veulent et espèrent que leurs apports servent réellement à influencer les prises de décisions. D'une manière générale, ces entretiens ont été menés avec une grande sincérité de la part des parents et souvent avec des moments de fortes émotions sur les réalités révélées, ravivées... Bien que ce sujet ait déjà été largement développé par ailleurs, la forme de ce travail qualitatif mobilise et porte des attentes en matière de résultat face à des recommandations qui ont déjà été portées (trop) souvent (et avec peu de résultats) devant les instances concernées. Cette réalité mobilise. Par là même, elle contribue partiellement à la déstigmatisation de la pauvreté car la connaissance des difficultés cumulées par les familles monoparentales « aide à mieux comprendre ».

Les obstacles rencontrés :

Inhérent à toutes les recherches action, mais sans doute renforcé par la précarité importante que vivent les familles rencontrées, ainsi que par leurs réalités quotidiennes complexes à gérer, certains rendez-vous pris et confirmés n'ont pas abouti (problème d'agenda, l'oubli de rendez-vous ou crainte de s'exposer au dernier moment...) occasionnant forcément des reports et donc du temps démultiplié notamment en termes de déplacements. Certaines mères ont demandé à annuler la rencontre parce qu'elles se sentaient trop fragiles, généralement psychologiquement, pour s'ouvrir à une rencontre. Notons cependant que d'une manière générale, elles soulignent en fin d'entretien leur satisfaction d'avoir pu dire leur quotidien, parfois d'avoir révélé des moments cachés (tentative de suicide, plongée dans l'alcoolisme, le poids de l'isolement, la culpabilité du soulagement « offert » par la garde alternée...) qu'elles ont toujours souhaité dissimuler à leur entourage... « Ça fait du bien de parler de tout ça... », conclut souvent nos rencontres. Le second obstacle repose sur la difficulté à rencontrer des pères. Moins nombreux que les mères (femmes en famille de monoparentalité= 86%), si nous avons pu établir 4 rendez-vous dont un seul a abouti.

Partie 2.

Avertissement :

Dans la partie qui suit, les témoignages des parents et les citations seront mises en italique. Ils sont tous issus des rencontres que nous avons faites. Pour rappel, il ne s'agit pas ici de se positionner sur la séparation comme telle mais bien sur le risque d'appauvrissement encouru suite à celle-ci. Par

ailleurs, les témoignages sont ceux d'une seule voie : le parent rencontré ! Les enfants n'ont pas pris part à ces rencontres et l'ex-conjoint n'a pas été entendu. Occasionnellement, nous compléterons cette partie avec des références de littératures scientifiques. La place des pères n'est donc pas développée ici. Néanmoins et sans présupposer des réalités de l'autre parent dans les familles rencontrées, on sait que dans certaines familles de milieux précaires avec un fort taux de chômage et qui connaissent un risque d'assuétude à l'alcool ou aux drogues, les hommes « subissent » une perte d'identité par rapport aux rôles traditionnels du père - pourvoyeur de revenu, protecteur, modèle, autorité reconnue, ...- qui peut aller jusqu'à les exclure de leur paternité au sein de la cellule familiale. Les personnes désireuses de s'enrichir de l'analyse de la position des pères dans les milieux précaires pourront utilement se reporter notamment à l'ouvrage de Pascale Jamouille³³ qui décrit le basculement ou la perte des repères de certaines familles, fragilisant l'environnement familial avec des conséquences plus ou moins lourdes pour celui-ci. Une analyse complète ne saurait faire abstraction de ces réalités.

3 Présentation des 25 familles.

Parmi ces 25 familles qui ont été rencontrées, 24 mères et un père. Si d'autres pères s'étaient proposés pour participer à cette recherche-action, au moment du rendez-vous, ils étaient absents et nous n'avons pas pu renouer contact.

Le respect systématique dans ce rapport des références au parent, du fait d'un (seul) père au milieu de ces 24 mères, est un peu difficile pour permettre une lecture fluide. Sauf exception, et avec l'accord du père rencontré, la terminologie de ce travail parlera essentiellement « des mères » pour rendre la lecture plus aisée, celle-ci étant par ailleurs en concordance avec la surreprésentation des mères en monoparentalité. Le lecteur se retrouvera avec des dénominations « autre parent » qui signifie « celui qui n'a pas été rencontré », celui-ci recouvrant les 36 pères et/ou la mère... En effet, sur les 25 interviews, le père rencontré a eu 3 enfants lors d'un premier mariage et parmi les 24 mères rencontrées, certaines ont eu des relations différentes qui ont donné naissance à des demi frères et demi sœurs, soit un nombre de pères (hors interviews) au total de 36.

La grande majorité des exemples et témoignages apportés ici sont ceux des mères, mais aussi parce qu'elles témoignent d'une place qui n'est pas occupée de la même manière par le (les) père(s). En effet, d'autres études et en particulier l'étude qualitative de la thèse de Martin Wagener présente la place du père comme différente dans l'éducation des enfants.

L'objet de la présente recherche action portant sur ce qui fragilise, appauvrit ses familles et comment, structurellement les soutenir, la différenciation du rôle spécifique père/mère dans l'éducation ne sera pas abordée.

3.1 Le parent

A l'exception d'un père ce sont donc 24 mères que nous avons rencontrées. Elles sont 86,18% en Belgique selon l'ONAFS (2008) contre 13,82% de pères en monoparentalité. En 15 ans, le pourcentage des familles monoparentales a augmenté de 35%.

³³ Pascale Jamouille, Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires. Éd. La découverte/Poche. 2008

La plus jeune d'entre elles est âgée au moment de la rencontre de 22ans, la plus âgée de 58 ans. La moyenne d'âge est de 40ans. Si des mères ont déjà vus certains de leurs enfants quitter le foyer familial, toutes ont encore 1 ou des enfants à charge.

Au total, ce sont 73 enfants qui se retrouvent dans ces 25 familles, soit une moyenne de 2,9 enfants par famille. Ce chiffre est très au-dessus de la moyenne des familles monoparentales puisque comme le montrent les chiffres du Centrum voor Sociale Beleid, la moyenne du nombre d'enfants par famille monoparentale en Wallonie est de 1,6 enfants contre 1,9 enfants pour un couple avec enfant. Ici, les extrêmes sont de 1 à 7. 3 familles ont 7 enfants. Dans une de ces familles il n'y a qu'un père, dans les deux autres, il y a deux pères. Le nombre d'enfants influence directement on s'en doute les coûts liés au logement, à la mobilité, aux frais scolaires...et détermine les revenus via les allocations familiales et les créances alimentaires quand le parent les touchent.

Parmi ces familles, pour 5 d'entre elles, 8 pères n'ont pas reconnu les enfants. Ce qui revient à dire que 12 enfants n'ont pas été reconnus par leur père. Dans 2 situations, la mère n'a eu qu'un enfant d'un même père qui n'a pas souhaité reconnaître l'enfant. Les réalités sont différentes, si dans une situation, le père a « démissionné » dès l'annonce de la grossesse, pour une autre mère, il s'agit de 3 enfants du même père mais jugé instable par la mère. Il a quitté la maison quand la petite dernière a eu 6 mois. Les 3 autres situations sont encore différentes. Après un premier enfant, reconnu, cette maman s'est séparée de ce compagnon. Elle a rencontré quelqu'un dont elle a eu un deuxième fils mais n'a pas poussé à la reconnaissance quand elle a entendu sa « belle-mère » évoquer un possible retour au pays avec le bébé. Par la suite, ce père absent est décédé. Le père de l'aîné est revenu cohabiter et faire une famille avec les 2 enfants. Après le décès de ce 1^{er} compagnon, l'arrivée du dernier enfant a révélé à la mère la situation maritale du 3^{ème} père qu'elle ignorait et qui a provoqué la fuite de celui-ci sans qu'il ne reconnaisse l'enfant. Pour une mère avec 3 enfants d'un premier lit, les deux enfants suivant n'ont pas été reconnus par leur père, pour la mère, « *il avait déjà eu des enfants et ne s'en occupait quand même pas, alors, ça m'arrangeait* ». La dernière situation est celle d'un choix de la part de la mère qui pensait ne pas pouvoir avoir d'enfant, et puis un premier enfant est arrivé mais sans que le père ne représente à ses yeux un bon père,...et elle a souhaité par la suite, dans les mêmes circonstances donner un frère ou une sœur à son premier. On le voit, si certaines situations sont subies, d'autres font l'objet d'un choix plus ou moins libre/contraints de la part de la mère.

Ces absences de pères reconnus entraînent pour les mères l'impossibilité pour elles d'avoir un droit à la pension alimentaire mais aussi au Secal, réduisant toute possibilité d'avoir un revenu complémentaire pour élever les enfants, au-delà des allocations familiales. Dans la situation de S., les allocations majorées pour orphelin pour son premier, lui donnent une marge complémentaire, mais le décès du 2^{ème} père n'ayant pas reconnu l'enfant ne donne pas droit non plus aux allocations familiales majorées (à titre informatif ; les chiffres pour janvier 2013 étaient : alloc familiales ordinaires pour salariés, enfant du 1^{er} rang= 90,28€, alloc familiale majorée pour parent seul et salarié ou au chômage, enfant du 1^{er} rang= 136,24€ ; le montant est de 189,16€ dans la même situation mais si le parent est en maladie + 6mois ou accident ; et enfin l'alloc familiale pour orphelin pour un enfant de 1^{er} rang= 346,82€. Notons encore que le retour du parent veuf à une situation de cohabitation ou de remariage impose le retour au taux ordinaire de 90,28€).

3.2 L'autre parent

Pour 14 familles, il n'y a eu qu'un père. Pour 10 familles, il y a eu deux pères différents et pour une autre, 3 pères pour 3 enfants (dans cette famille, les 2 premiers pères sont décédés).

La présence ou pas de l'autre parent reste un des éléments déterminant dans le quotidien de ces familles. Selon qu'il prenne un rôle actif en étant présent physiquement soit par une garde un week-end sur deux, les vacances, et qu'il prenne en charge financièrement les frais des enfants ou pas (parent passif), le quotidien du parent qui a la garde principale est conséquemment modifiée. Sur 25 familles, ce sont 37 pères différents. Pour 14 d'entre eux, leur présence est réelle auprès des enfants et de la mère. 12 sont là, mais sont passifs, c'est-à-dire qu'ils réagissent parfois à la demande expresse des mères, soit pour une présence, soit financièrement. Enfin, 11 d'entre eux sont totalement absents (non reconnu, décédé(3) ou à l'étranger(1)...). Le Comité d'accompagnement avait souhaité étendre la rencontre des familles à des parents en garde alternée. Nous avons pu rencontrer 5 familles qui ont des enfants en garde alternée, soit des enfants qui du côté du père sont accueillis dans une famille recomposée, soit des enfants de pères différents dont les aînés sont en garde alternée et le(s) plus jeune(s) en garde continue auprès de leur mère. Comme nous le verrons par la suite, la position des mères est parfois ambiguë et paradoxale. L'absence des pères est parfois vécue comme un abandon tout en étant parfois soulignée comme un soulagement pour les mères, mais surtout pour celles qui vivent des relations tendues avec l'autre parent. Elles souhaiteraient ainsi ne plus devoir « batailler » lors de choix à prendre, que « *la relation de couple soit vraiment morte* » , plus de confrontation... mais pour d'autres, elles se retrouvent très seules face aux décisions à prendre, à la parentalité et souhaiterait avoir du temps pour elle, de la respiration, « *du soutien, pour les devoirs, une semaine sur deux, même l'habillement, non, non, je suis pour la garde alternée, c'est beaucoup plus léger* », même si il y a une crainte que l'enfant ne puisse lui reprocher un abandon « *je me suis battue le plus possible pour retarder la garde alternée parce que j'avais l'impression que si elle devait apprendre plus tard que j'avais dit oui : prend là une semaine sur deux parce que moi, je n'en peux plus, ça n'allait pas, je préférais pour ma tranquillité d'esprit que le juge m'y force, mais une fois que le juge m'y a forcé, je m'en suis accommodée parce que j'en avais besoin* ». Dans 12 situations, les séparations se sont déroulées avec des tensions fortes et qui perdurent le plus souvent, pour 19 dans la collaboration et 2 sans contacts, le père étant à l'étranger et les 6 autres n'ayant pas reconnu les enfants, cette question est sans objet.

3.3 Les jugements ou l'absence de jugement et le SECAL

« Je dois rentrer les papiers, mais je suis un peu paresseuse, administrativement...Je sais que ça peut m'aider, au début je ne l'ai pas fait parce que j'ai privilégié l'entente du papa, de mon ex mari avec mes enfants plutôt que le « ruiner » et que moi, j'ai de l'argent pour les enfants et que la relation se passe mal. Je ne sais pas pourquoi, j'ai mélangé l'argent et l'entente »

Pour les 37 « autres parents » et les 25 familles, 1 mère a recomposé une famille et a donné naissance à un enfant après sa séparation, 14 séparations n'ont pas fait l'objet de jugement (y compris les pères qui n'ont pas reconnu, avec ou sans l'accord de la mère, leur(s) enfant(s)), pour 17, il y a eu jugement (dont un en cours). Le père rencontré a recomposé une famille mais sans enfant commun (ce 38^{ème} parent n'est pas recensé dans nos chiffres, n'ayant pas de lien de parenté direct). Beaucoup de mères expriment leur préférence à une solution à l'amiable, pour privilégier la relation avec l'enfant. D'autant plus que l'enfant est petit, il semble « naturel » que la mère soit en charge de l'enfant. En parlant du SECAL (service de créance alimentaire), une maman qui s'est séparée lorsque sa fille avait 3 ans nous dit qu'elle n'avait pas introduit de demande de pension lors de la séparation et que le père ne cherchait pas à voir sa fille. A l'époque, la maman recevait une aide de ses parents et elle avait un bon salaire. Puis elle a été licenciée et sans diplôme n'a pu trouver qu'un emploi temps plein, nettement moins bien payé. Depuis 2 ou 3 ans, ses parents ne savent plus l'aider. Il n'y a qu'un an qu'elle a introduit une demande de pension alimentaire en passant devant le juge «.../e

Secal, je suis juste au-dessus de la fourchette, ça s'adresse à des femmes qui ont des revenus extrêmement bas, (...) je pense être en position d'avoir une avance, ça oui, mais c'est au bout d'un an de pension impayée et là, ce n'était pas le cas et comme mon avocat m'a dit : « vous êtes en droit, depuis toujours vous êtes sa banque, c'est terminé »..et moi, je me suis dit OK, je me laisse mener finalement. Quelqu'un qui est payé et qui réfléchit pour moi, ...voilà. ». Au-delà de la méconnaissance du mécanisme du SECAL (c'est l'avance qui est liée à un plafond de revenu et il faut deux créances impayées dans l'année pour introduire une demande, la démarche de récupération est liée à un jugement et est ouverte à tous...), d'autres témoignages vont dans le même sens. Si dès le départ, il n'y a pas eu de jugement qui détermine la garde et une pension alimentaire, pour certaines les difficultés s'accumulent. Deux constats au travers de ce témoignage : premièrement, et ceci est largement répété par d'autres mères, c'est leur fatigue, leur épuisement devant les démarches à entreprendre, les documents à fournir, les rendez-vous à prendre, seules alors qu'elles sont dans leur droit. La créance alimentaire a été prononcée, jugée, elle n'est pas respectée. Deuxième constat dérivé, c'est que lors du jugement, le droit de garde peut être renégocié et parfois, certaines mères n'osent pas remettre en cause l'équilibre affectif de leur famille. L'enfant qui n'a pas vu son père régulièrement ou même depuis des mois, des années, parfois même malgré les efforts de la mère, se voit tout d'un coup l'objet d'une décision qu'il ne comprend pas toujours et qu'il subit. Une mère met en évidence cette difficulté de sa fille quand elle tente de lui expliquer que : « maintenant, il faut faire l'effort d'aller voir papa, ce n'est pas évident parce que ça fait des années que tu ne le vois pas mais il faut faire l'effort parce qu'aussi non, c'est moi qui vais avoir des problèmes... Quand je lui ai dit ça, là, je crois qu'elle a été projetée dans un monde de grands, elle me répond qu'elle ne veut pas me faire de la peine mais qu'on ne lui a pas demandé son avis... ». Cet élément est également souligné par Martin Wagener dans sa thèse. Enfin, l'absence de jugement, de demande de pension alimentaire, ce peut aussi être parce que les mères estiment que le père n'a pas les moyens « une fois qu'on se retrouve seule avec les enfants, les papas ne sont pas toujours très présents...j'ai jamais demandé de pensions alimentaires, mais maintenant c'est en cours, il est temps que je m'y mette... (..) Il y a deux papas, le premier, il avait un commerce alimentaire, c'est un indépendant, il est tombé plus bas que terre, ce n'est pas qu'il ne veut pas, c'est qu'il ne peut pas. A l'heure actuelle, il paie toutes les dettes de son indépendance... Le deuxième, pareil, il a un prêt en cours pour des travaux dans sa maison donc je peux pas lui demander grand-chose...même les langes, c'est à l'arraché quoi...(..)maintenant, la pension alimentaire ils savent pas eux-mêmes la donner, j'ai pas le choix, j'ai les pieds coupés, mon fils a eu un trou à sa chaussure je ne savais même pas lui racheter une paire à 10€, merde quoi, je suis impuissante alors c'est plus possible, ils n'ont qu'à à chercher du travail comme moi,(...) ». A la lecture de cet exemple qui n'est pas unique, on ne peut s'empêcher de se dire que si la mère n'est pas dans une situation meilleure que le père, financièrement, c'est ELLE qui a la charge des enfants avec les coûts que cela suppose et qui ne sont pas (plus ?) couverts par les allocations familiales. Pour ces familles, les revenus de part et d'autre, s'ils sont des revenus de remplacement (chômage, RIS, mutuelle..) ne suffisent pas à garantir un équilibre dans les ménages, mais les mères continuent à jouer ce rôle de protection en somme vis-à-vis du père et d'assumer leurs enfants seules au maximum. Pascale Jamouille décrit bien cette tendance quand elle nous dit que l'image traditionnelle du père qui rapportait l'argent dans le ménage et montrait par l'exemple, la valeur du travail... a largement disparu dans les cités de logement social du Hainaut et du nord de la France fortement touché par le chômage. Les mères ont leur indépendance financière, parfois, elles sont seules domiciliées dans leur logement avec les enfants (le père ayant une adresse fictive « boîte aux lettres » ailleurs), ce qui fragilise d'autant plus la place du père et de son autorité. Enfin, la séparation spatiale des sexes s'inscrit fortement quand les pères restent dans la sphère des hommes quand ils sont sans travail, laissant les enfants dans la sphère des femmes, des mères. Les hommes sont souvent sans plus « d'espace de rencontre pères/enfants. Le législateur comme le citoyen souhaitent dédramatiser les divorces afin que le lien co-parental survive au lien conjugal.

Pourtant les familles (ndlr: en grande précarité) ne semblent pas trouver les moyens d'instaurer cet idéal au quotidien. Les récits montrent que le droit est souvent instrumentalisé pour évincer le père. Beaucoup des femmes (ndlr : rencontrées par P. Jamouille) parlent des pères comme des « je-m'en-foutistes » qu'il faut contraindre à payer un dû, pour leurs enfants, par force de loi. Elles communiquent ces représentations à leurs fils et à leurs filles³⁴». Dans les rencontres que nous avons faites, cette tendance n'est pas majoritaire lors des interviews. Néanmoins, nous le verrons plus loin, certains pères ne sont pas présents auprès des enfants et le paiement des pensions alimentaires reste souvent une source de conflit voire de chantage entre les ex conjoints. Ici, l'évocation des jugements tourne autour de la pension alimentaire plus que de la garde des enfants. Pourtant les deux sont liées, et les mères l'évoquent comme si la créance « exigée » donnait soudainement un droit au père. Enfin, les jugements restent parfois pour les mères des injustices, comme ici, où après un conflit sur les frais à partager, le juge a ordonné la mise des allocations familiales sur un compte aux deux signatures ne servant qu'aux frais partagés mais entraînant pour cette mère de 3 enfants en grande difficulté une ressource nécessaire inaccessible. Lors de la rencontre, cette maman me disait qu'il y avait à peu près 4000€ sur ce compte mais elle n'était pas en capacité de nourrir convenablement ses enfants : « (Les enfants) vivent déjà cette séparation qu'ils n'ont pas choisi, et quand on a retiré les alloc familiales, ils savent que j'étais très très en colère... Il y avait les décomptes en plus après mais c'était invivable...aussi. Mais les allocations familiales servaient aussi à nourrir mes enfants et quand on voit mon jugement et ce qu'il y a dessus, c'est effrayant. (...) En fait, on a toujours eu la même juge et elle va dans un sens ou dans l'autre et pas de chance... » Lors d'un focus groupe des mères, certaines relèvent leur regret que dans la rencontre au Tribunal et dans les jugements, elles sont parfois contraintes de faire bonne figure pour se donner les chances de garder leurs droits vis-à-vis des enfants, alors qu'elles vivent parfois très mal ces rencontres avec le père, qu'elles sont souvent déjà dans des difficultés financières, de stress et qu'il ne faut rien laisser apparaître. Cette étape du jugement, de la rencontre des intervenants juridiques qui vont argumenter, débattre et in fine trancher sur les suites pour la famille (garde, pension alimentaire,...) est une étape très dur pour les mères. Elles expriment fortement ce sentiment d'être « saucissonnées », de ne pas être prises en considération sur l'ensemble des réalités (de femmes, de mères, d'ex-conjointes) qu'elles vivent et/ou doivent gérer. Elles disent pour certaines ne pas être en capacité d'accepter le principe d'une médiation tant elles sont dans la colère et la souffrance. Elles regrettent que « l'aspect systémique n'existe pas, il n'y a que le juridique qui est pris en compte...or, c'est un tout, avec beaucoup d'émotionnel ...on n'est pas des petites parties... et nos enfants non plus ! ».

3.4 Les enfants

73 enfants composent ces 25 familles. Nous ne les avons pas rencontrés, ce que nous en savons, nous a été raconté par leur parent. Les questions qui ont été abordées sont celles de l'école, de la façon dont les enfants ressentent ou pas la privation, le regard des autres, leur place dans le logement, leur santé,...

3.4.1 Le sentiment de déprivation :

³⁴ Pascale Jamouille, Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires. Éd.La découverte/Poche. 2008 pp 162 et suivantes.

« X. veut son ordinateur mais je ne saurais pas...mais si je pouvais, il l'aurait. A l'école, ils ont tous un PC maintenant, Ch. a son Gsm, X. aussi, à l'école, ils ont tous des machins sophistiqués. A Noël cette année-ci il n'y a rien eu, X. a eu son anniversaire fin novembre, il a eu un jeu de Playstation mais c'est 50€, alors on s'est fait un bon repas...Parfois, je me dis que les enfants aimeront plus leur père que moi alors que c'est moi qui ait tout fait, mais c'est un peu bête, je crois qu'ils s'en rendent compte... »

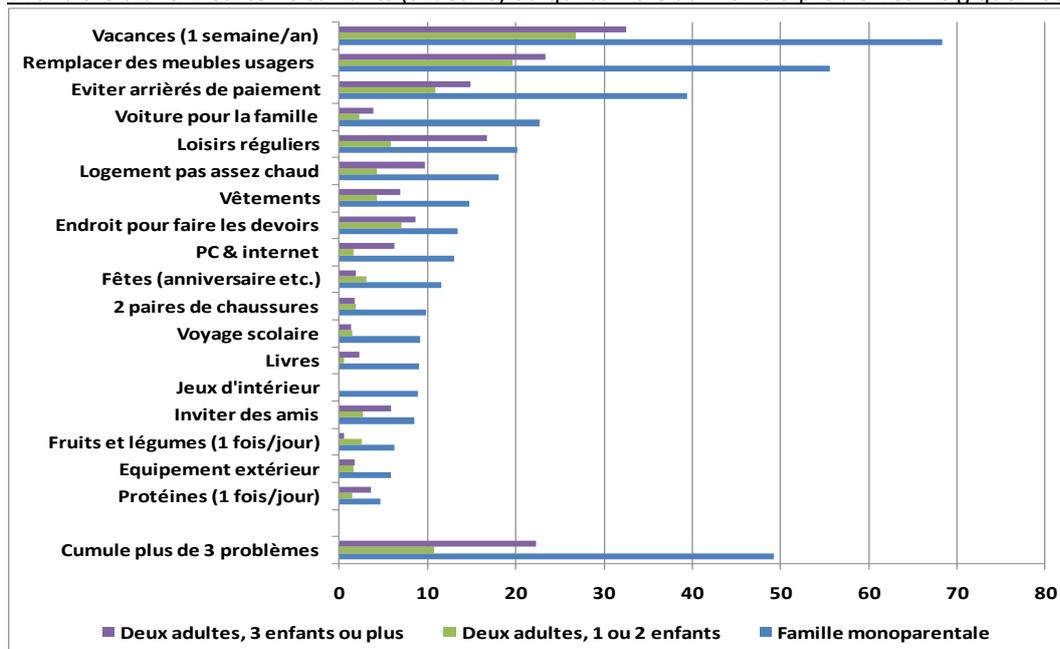
Si l'enfant n'a pas été rencontré, il nous apparaît ici nécessaire, au regard de la recherche action sur la lutte structurelle contre l'appauvrissement de traiter, illustrer par les commentaires des parents, ce que des chercheurs ont mis en évidence sur la déprivation des enfants. D'une manière générale, le parent fait le maximum pour éviter à ses (son) enfant(s) de subir un manque, appelé également sentiment de déprivation, il n'empêche que celle-ci est une réalité souvent quotidienne et les exemples ne manquent pas.

A la question du regard des enfants, une mère me répond que «...mon fils aîné reporte beaucoup de responsabilité sur son père, « il ne t'aide pas, il n'a jamais aidé, y a des trucs qu'on ne peut pas faire... » et elle complète en ajoutant un exemple parmi d'autres : « ... ma fille ce matin, je lui ai mis des boots parce que ces chaussures étaient fichues, elle était fâchée, mais voilà, ...je ne sais pas. Parfois ma mère a payé des chaussures ou un jeans à un des garçons... ». Une autre me dit faire « de son mieux, mais des fois, David (5 ans), vient et me dit que son copain a des jeux mais moi je ne peux pas, je lui dis que je n'ai pas d'argent mais il croit que si il y a la carte (ndlr : la carte bancaire), il y a de l'argent...mais quand il n'y en a pas...et parfois je mens. Je dis que je vais voir si je peux peut-être plus tard acheter, en espérant qu'après quelques jours, il ait oublié.. » X me raconte les sorties avec les enfants « ...parfois je mets mes enfants au cinéma...mais en 2012, ils n'ont pas été une seule fois. On ne passe pas devant, on n'a pas la télé, leur école est très loin, donc pas tenté, et ils sont un peu gênés d'inviter leurs copains en échange. Un moment, on n'avait pas d'ordinateur, son copain il n'est venu qu'une fois, c'est le gamin qui l'a dit : 'je ne viendrai plus chez toi, il n'y a pas d'ordi ». Ses enfants (3 adolescents : 2 garçons et une fille) expriment parfois les manques : « ils ont parfois des réflexions mais ça passe vite. (...) ils souffrent sans trop souffrir. Récemment ils ont encore dit : « oui mais eux ils ont des trucs de marque » et moi je trouve qu'ils ne sont pas si mal habillés » « Pâques n'existe plus, Noël, Saint Nicolas non plus et plus d'anniversaire. Avant, quand ils étaient petits, j'achetais progressivement un petit truc chaque mois et je cachais...mais maintenant, ils connaissent les cachettes...et puis je n'y arrive plus. Ce qu'on fait à Noël, on fait ça tous ensemble(ndlr :un bon repas) et chacun apporte quelque chose, et mes parents ce qu'il y a de plus cher ». Pour les loisirs, les sorties, ce sont les combines, les bons plans, une maman va occuper la maison d'une amie pour nourrir les chats, ce sont leurs vacances, leur dépaysement, pour une autre « pendant des années, on achetait un laisser passer à 30€ pour Chevetogne, on y allait tous les trois jours pendant les vacances, on faisait du golf, de la piscine, du canoë, le gazon, le soleil, le sable, c'était vraiment chouette, c'était nos vacances, comme si on était à la mer, et on faisait un pic-nic parce que manger sur place c'est cher » . Au-delà du matériel, R. dénonce l'isolement d'être mère seule, mais pour l'enfant aussi. Elle a élevée depuis le début sa fille seule, elle a toujours travaillé, parfois à temps partiel. Elle confie que « ca n'a pas toujours été facile, côté sécurité affective, ce n'est pas toujours évident de voir une maman qui court de droite et de gauche, qui n'est pas toujours disponible. Elle a toujours voulu une famille ». Aujourd'hui remise en couple, elle a une deuxième petite fille «...être deux avec un enfant, c'est énorme tout à coup, c'est très confortable et ce qui est très triste dans tout ça, c'est qu'un moment donné je ne dirais pas qu'avant j'étais dans la survie parce que le mot est trop fort mais au niveau affectif pour l'enfant, ma grande fille est très très sensible aujourd'hui, très sensible à la justice, à l'injustice, je crois que ça vient de là, de la façon dont ça s'est déroulé... ».

De nombreuses études ont traité de la question de la déprivation. La déprivation matérielle peut être définie comme l'incapacité de posséder les biens et services et/ou de se livrer aux activités qui sont

ordinaires dans la société où l'on vit et qui sont perçues comme des nécessités. C'est donc une mesure plus absolue que la notion de pauvreté monétaire, relative, mesurant d'avantage la dispersion des revenus. Cet indice est utilisé afin de mesurer dans le quotidien les effets du trop peu de revenu. Le tableau ci-dessous reprend un aspect plus spécifique lié à la réalité des enfants et des adolescents, selon les types de ménage:

Proportion d'enfants (<16 ans) selon le type de ménage, qui vivent dans un ménage qui n'a pas la capacité financière d'avoir les items suivants (si désiré) ou qui cumule au moins 3 problèmes-Belgique-2009.³⁵



Source : EU-Silc (2009) module thématique sur la déprivation matérielle.

Les enfants des familles monoparentales souffrent plus que d'autres de manquements. Ceci est d'autant plus grave que « la transmission intergénérationnelle de la pauvreté est reconnue : les chances d'échapper à la pauvreté une fois adulte, diminuent fortement pour ceux qui l'ont vécue étant enfant.³⁶ » Au quotidien, c'est aussi une part de rêves, d'envie de découvertes, de participation parfois que ces enfants apprennent à devoir abandonner...

3.4.2 Des sentiments « bousculés » (injustice, responsabilité partagée)

« Ben moi, je voudrais apprendre à voler, à être un voleur, parce que moi je prie pour que maman soit riche pour qu'on puisse manger à notre faim et qu'on ne se dise pas qu'on ne peut pas. »

C'est la déclaration d'un petit Robin des bois... A mon arrivée chez une des mères, avant toute chose, elle a souhaité me répéter ce que son fils de 5,5ans lui avait dit le matin même, alors que la maman avait dû insister pour que sa petite fille mette des bottes à défaut d'autres chaussures existantes : « Quelle image est-ce qu'ils ont de moi, se demande la mère, mais aussi de la société, de ce qu'elle leur apporte pour qu'un enfant en arrive à parler comme ça... ». Au travers des témoignages des mères, il revient régulièrement que dans l'adversité face aux difficultés du

³⁵ Publié dans IWEPS- WP n°16 A-C Guio et Ch.Mahy. 2013 <http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeq16>

³⁶ Note d'A-C Guio, Frank Vandenbroucke et Julie Vonck. L'importance de mettre la pauvreté des enfants à l'agenda politique : quelques chiffres pour mieux comprendre les enjeux.

quotidien, certaines d'entre expriment être dans une lutte « *je me suis sentie comme une guerrière qui devait s'en sortir...* » pensait une maman, se donnant du courage sur son vélo, mais reconnaissant que son parcours de mère seule, elle l'avait vécu comme une guerrière ! Leurs enfants y sont parfois associés. Dans des formulations telles que « *on s'en sort* », « *on a dur, mais ça va aller, on va y arriver* »...en réponse parfois aussi aux demandes des enfants sur des dépenses que les mères doivent reporter dans le temps, ceux-ci sont involontairement dans le chef des mères, parfois « impliqués » plus ou moins fortement dans les difficultés traversées. Certains prennent une part de responsabilité sur leurs épaules, font des boulots d'étudiant après école pour soulager le parent, ou soutiennent moralement le parent dans des moments de découragement. Ils grandissent plus vite. Plus grands, certains prennent conscience aussi des difficultés du parent « *(...) l'aîné un moment n'allait pas bien, et je me suis rendue compte qu'il était inquiet, j'ai eu une conversation avec lui, je lui ai bien expliqué que ce n'était pas SON souci, qu'on s'en sortait, et depuis, ça va mieux...* ».

3.5 Les structures d'accueil

« *Moi, je n'appelle pas ça la crèche mais la maison d'éveil parce qu'ils ouvrent plus les enfants !* »

Les enfants en bas âge devraient pouvoir prioritairement profiter de structures d'accueil de la petite enfance, de haltes garderie, de crèches.....

Les parents seuls et sans emploi utilisent moins les gardes formelles, et quand ils les utilisent, c'est pour moins longtemps. Dans les familles interviewées et lors de la rencontre avec Claudio Pescarolo du Gab's les raisons évoquées sont identiques. La mise en place du BéBbus rend compte de cette difficulté : « Après 6 mois d'étude de faisabilité avec la FRB, le résultat était très intéressant, 98% des personnes étaient partantes sur le projet. Et quand on a lancé le BéBbus, on s'est rendu compte que le public était surtout celui de la classe moyenne qui avait bien compris le concept mais les familles du monde populaire ne répondaient pas trop... Hypothèse : quand on est mère dans le monde populaire, le cadre de référence ne donne pas vraiment « autorisation » à laisser son enfant au soin d'autrui pour prendre du temps pour soi alors *qu'on a tout le temps de s'en occuper*. On reconnaîtra ici la similitude avec l'injonction dans l'organisation de la gestion du temps des chômeurs : « ils n'ont que ça à faire ! »... Tout un travail de communication a été entrepris avec les travailleuses médico-sociales de l'ONE notamment pour informer les mamans. A partir de là, le projet a réellement touché sa population cible, et maintenant, y a de l'attente pour pouvoir venir au BéBbus.³⁷ ». Au-delà de la disponibilité des services et des places, c'est souvent la « mauvaise conscience » du parent qui est un frein. Une maman qui a opté pour mettre son fils de 14 mois dans un lieu d'accueil explique son choix: « *Au début, c'était seulement 3 jours mais après une place s'est libérée et on m'a proposé de le laisser toute la semaine et moi je trouve que c'est mieux pour mon fils, je veux bien le garder, j'aimerais bien mais il faut qu'il se mette dans la vie, l'enfant c'est à toi, mais tu ne l'as pas fait pour toi mais pour qu'il vive sa vie...* » et elle complète plus loin en disant « *Moralement aussi, c'est nécessaire quand on est soutenu par la famille, qu'on a des parents, quelqu'un : on dit ça va, je peux par exemple donner le petit à maman, ou à une sœur qui va le garder une heure ou deux... moi, je n'ai personne, je ne peux compter que sur moi-même. Il faut que je sois bien solide pour être toujours disponible pour le petit.* »

³⁷ Rencontre du 13/3/2013 avec Claudio Pescarolo, directeur du Gab's, à Auvélais.

Une étude de la FRB rappelle « l'importance d'investir dans la petite enfance » pour un « nombre d'enfants et de jeunes en situation de pauvreté (qui) s'accroît ». Une série d'études sont reprises en référence et le document cite Kind & Gezin, en 2011 qui évoquait que « seuls, 32,6% des enfants d'origine étrangère et 21% de ceux qui proviennent d'une famille défavorisée fréquentent régulièrement un lieu d'accueil.³⁸ » Les pistes d'action évoquées dans la publication soulignent les nouvelles formes de familles auxquelles il faut savoir articuler les politiques économiques et sociales ; une formation de base et continuée pour les professionnels, en rapport avec ce changement structurel des familles et en particulier des enfants fragilisés ; la flexibilité ; un accès justes, équitables liés à une information accessible sur les services existants, et enfin, une attention particulière pour être à l'écoute des besoins de ces parents. A l'ONE, 10% des places sont réservées pour répondre au besoin d'accueil résultant de situation particulière³⁹ (sans citer explicitement la nécessaire ouverture à un public défavorisé) et dans la pratique, le manque de place est tel que ce pourcentage n'est pas atteint. En Flandre, ce sont 20% qui sont réservés aux enfants plus précaires, avec comme effet dérivé une ouverture des mentalités à une plus grande mixité et une meilleure acceptation des différences.

3.6 Le difficile accès aux activités extrascolaires

« Honnêtement, maintenant, elle a onze ans, et je ne sais pas mais plus petite, ben oui, que quelqu'un aille la chercher à l'école, les aller-retour, tous les cours auxquels je l'ai inscrite aux extrascolaires pour qu'elle ait des chances comme les autres...je pouvais payer à l'époque mais ça me demandait des gesticulations incroyables pour aller la chercher, la déposer...Tous les déplacements étaient très lourds et normalement partagé en couple... La logopède avec des heures impossibles... »

« L'extrascolaire passe souvent pour une question mineure, sous prétexte qu'il ne s'agirait « que » de garderie et/ou de temps libre. Or, pour les parents et les enfants, cet accueil extrascolaire est une question de poids : c'est le « chaînon » qui permet de concilier - tant bien que mal - vie privée et vie professionnelle. C'est aussi un temps important, dans la vie des enfants, un "troisième milieu" de vie, après la famille et l'école. Et, rappelons-le, c'est un droit puisqu'il est consacré dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Précision : par extrascolaire, on entend le temps passé à l'école avant et après les cours, y compris le mercredi après-midi. Mais aussi les activités après 16 heures, durant les week-ends et les vacances scolaires aussi bien à l'école qu'ailleurs. Bref, tout ce qui se passe en-dehors de la sphère familiale ou du temps scolaire.⁴⁰ »

De nombreuses associations soulignent de longue date le décalage entre les horaires scolaires et les réalités de la vie professionnelle. Sans même souligner le stress souvent généré auprès de l'enfant (« Dépêche toi ! » « On va être en retard » ...) et qui marque celui-ci dans son quotidien, les horaires qu'un seul parent doit assumer sont des contraintes épuisantes, d'autant plus que celui-ci est tenu par ses propres engagements. Ici aussi, on se doit de souligner l'énergie que les mères mettent pour

³⁸ Zoom> Pauvreté des enfants: plus de chance dès l'enfance. Juin 2013. Publication Fondation Roi Baudouin. Voir également une étude de l'Univ. d'Anvers et de la KUL sur l'investissement dans l'accueil de la petite enfance liée à l'accès à l'emploi pour les mères : chaque euro investi dans l'accueil de la petite enfance produit 4,8€ en recette fiscale. (étude Femosi, avril 2013.

³⁹ Modèle de ROI applicable aux milieux d'accueil agréés. Voir page 2.

http://www.one.be/fileadmin/user_upload/one_brochures/brochures_pros_et_benevoles/Accueil_de_l_enfant/0_3_MAS_S/Modeles/Modele_ROI_MA_agree.pdf

⁴⁰ <https://www.laligue.be/leligneur/articles/votre-enfant-a-une-vie-en-dehors-de-la-maison>

tenter de garantir aux enfants les mêmes chances que lorsque deux parents peuvent s'épauler pour organiser les trajets et les horaires vie-familiale-vie professionnelle... Au-delà de la question des horaires, le coût des activités est un frein pour de nombreuses familles.

« En juillet, elle est inscrite pour un stage mais après elle restera seule, je n'ai pas d'argent pour l'inscrire ailleurs après... et elle restera seule. Elle a été (ndlr : chez mes parents) longtemps mais maintenant, elle est grande. » « Pour les congés, j'avais un autre plan B, avec l'AMO, le prix de la semaine, c'est le prix de la journée ailleurs...et comme mes enfants ils ont jamais eu trop de trucs, donc dès qu'on fait quelque chose, ils sont contents.. Chaque fois j'ai essayé de trouver des trucs pas chers, j'ai aussi regardé avec la mutuelle, mais ça c'est inabordable pour moi... ». Le coût peut-être pris en charge par l'article 27 pour ceux et celles qui y ont droit, mais comme pour l'accès à la culture, les délais imposés et les procédures ne facilitent pas leur accès pour les familles : « Il faut attendre 30 jours pour son art.27 et il faut dire pourquoi...et là j'ai pété un câble parce que moi, je ne veux pas dire 30 jours à l'avance si je veux un article 27 et si je veux un stage pour les enfants, je dois expliquer quel stage, l'heure et tout et si mes enfants changent d'avis... ».

L'extrascolaire (comme le parascolaire quand il est organisé) permet à l'enfant de s'enrichir de découverte en terme de contenu mais aussi d'autre espace de vie, d'environnement...

Heureusement, la gratuité des Académies a été préservée, ouvrant pour les enfants jusqu'à 12 ans une gamme d'activités artistiques diverses. Reste à voir si le public plus précarisé estime y trouver sa place sans y être expressément invité... Dans le concept de l'extrascolaire, se trouve également la gestion des temps de congé scolaire et grandes vacances. Pour les parents seuls qui travaillent, si la famille (grand parents, frères et sœurs) n'est pas présente, reste la difficulté de trouver des stages, des lieux d'accueil, des activités correspondantes à l'envie des enfants et qui soient abordables financièrement. « ... Les stages, c'est vraiment le hasard que je les ai trouvés...C'est vraiment quelque-chose qu'il faut chercher. En générale, je ne le trouve pas toute seule, c'est parce que je me bouge que je trouve de l'info parce qu'on me dit, « tiens, ça ne t'intéresse pas de faire un stage, une formation »...c'est une connaissance qui me tél... Moi je trouve rien, je ne sais pas comment eux ils trouvent. Je me dis que les gens qui sont seuls, seuls, je ne sais pas comment ils font... ». La question du coût est elle aussi un véritable frein : « Elle fait un stage, pas plus. Je ne peux plus me le permettre, elle reste seule à la maison, toutes les vacances. Ces copines étaient d'un milieu plus favorisé et elles étaient en stage mais elle, elle restait toute seule. Elle a 12 ans maintenant, mais depuis ses 10 ans, (ndlr : pendant les grandes vacances) elle venait un petit peu au boulot avec moi, soit je revenais à midi lui faire à manger, aller retour à vélo puis je retournais travailler, mais non, c'est horrible...Elle pleurait quand je repartais et me suppliait de rester...(Mme pleure à l'évocation de ces moments) ... elle me disait qu'elle ne voulait pas rester seule...». Pour d'autres, ce sont des opportunités comme des accès à des parcs : « Ce que je faisais avant pendant des années, on achetait un laissez passer (30€) abonnement pour Chevetogne et là on y allait tous les 3 jours...on faisait du golf, de la piscine, du canoë, le gazon, le soleil, le sable, c'était vraiment chouette c'était nos vacances quoi, comme si on était à la mer...et on faisait un pique-nique parce que manger sur place, c'est cher ! (...) Je trouve que la vie a augmenté, c'est vrai que les enfants ont grandi et que les frais sont différents mais quand ils étaient plus petits, on faisait plus de chose , d'excursions avant... ».

3.7 L'état de santé estimé

En 2013, 1 personne sur 5 (21,4%) en Wallonie a reporté/renoncé à des soins pour des raisons financières, alors qu'elle en aurait eu besoin. Les femmes (24,9%), les familles monoparentales (44,3%), les adultes âgés entre 18 et 45 ans (1 personne sur 3), les groupes sociaux les plus faibles (26%) sont les catégories les plus touchées. Plus de 4 parents isolés sur 10 reportent/renoncent à des

soins de santé. Au sein des familles monoparentales qui ont reporté/renoncé à des soins, les enfants sont relativement moins touchés (16,1% contre 22,1% pour les familles en couple). 12% des personnes interrogées ont déclaré avoir reporté/renoncé à des médicaments prescrits par le médecin. Les femmes (14,7%), les familles monoparentales (26,7%) sont à nouveau les plus touchées.⁴¹

Les femmes monoparentales ont plus d'indemnités en maladie que les mères en couples mais aussi plus de maladies chroniques. Les femmes en monoparentalité ont plus de risque d'être hospitalisées (13,59% par rapport à 8,63%) peut-on lire dans la thèse de Martin Wagener⁴².

4 mères se disent être en mauvaises santé, 5 avec une santé moyenne. Mais là aussi, on rencontre des situations ambigües, une mère me déclare être en bonne santé à part parfois des maux de dos quand elle est trop fatiguée mais me raconte plus loin dans l'interview que le budget est très serré mais qu'elle part chaque année en vacances parce qu'elle a une maladie aux membres « *de stress, de devoir tout gérer, ce sont des douleurs permanentes, un mélange de polyarthrite ...et je ne sais pas quoi d'autres, aux articulations* » (elle me montre ses mains qui sont rouges et déformées) « *quand je suis en vacance au soleil, je n'ai plus mal, alors je pars, je bosse* (Mme a un revenu professionnel mais sert tous les week-end et parfois en soirée dans un restaurant, non déclarée) *mais je pars* »... Les autres « espèrent » garder une bonne santé, conscientes que ce ne serait que compliquer les choses si leur santé devait se dégrader. Les enfants quant à eux, sont au dire des parents généralement en bonne santé, une famille connaît pour les 3 enfants des handicaps plus ou moins sévères, mobilisant encore plus la mère dans le suivi de l'aînée, mais elle est bien soutenue par des services autour d'elle, une maman parle de deux de ses 3 enfants hyperkinétiques. Une autre maman a eu une petite dernière avec une grossesse difficile, lié à son propre état de santé, l'enfant accuse un léger retard mais est fort suivie elle aussi et semble bien progresser. La présence et le soutien de ces services sont ici aussi primordiaux pour la mère comme pour l'enfant. Le lien entre milieu social défavorisé économiquement et état de santé a déjà été établi par ailleurs, les situations de tension permanente, une alimentation de moindre qualité, des soins reportés ne sont qu'autant de contraintes que ces familles doivent gérer régulièrement.... Nous ne sommes pas ici en mesure de développer plus avant cet aspect de la vie qui est lié à la précarité des familles monoparentales mais il reste que la santé fait partie des priorités pour ses mères.

« *En 2010, on estime que 10% des familles belges postposaient des soins de santé, à Bruxelles, avec une pauvreté accrue, ce taux monte à 17,5%.* (On rappellera ici l'usage parfois inapproprié mais combien justifié des urgences des hôpitaux.) *Les médecins généralistes sont attentifs à cette situation mais n'ont que peu de prise sur l'aspect préventif en matière de santé (surtout les soins dentaires) l'accès aux médicaments, les consultations de kiné. (...) les soucis de santé dont la prévalence semble augmentée sont certes nombreux mais il ne faut pas faire d'amalgame entre familles monoparentales et familles précaires ou précarisées ; tout dépend du tissu social et de paramètres comme la formation, le statut social, les ressources personnelles tant psychiques que financières, etc.... Les difficultés rencontrées par le parent sont très liées au fait d'être seul : gérer l'argent et le temps (vivre une double journée, jongler avec l'argent, être constamment préoccupé) manquer d'interlocuteur en cas de problème, pour assurer l'éducation de l'enfant, trouver un dépannage en cas de problème etc... »⁴³...On retrouve ici les éléments mis en évidence par les mères rencontrées dans leur isolement et la fatigue liée à la gestion du temps... Dans les 25 familles rencontrées, 2 tentatives de suicides ont été énoncées par les mères (et une adolescente également, suite à la séparation de ses parents).*

⁴¹ <http://www.mutsoc.be/Namur/Presse/Communiques/Pages/Accessibilite-financiere-aux-soins-de-sante-quel-bilan.aspx>

⁴² Martin Wagener op.cit., p63

⁴³ Question Santé. « Familles monoparentales » Trimestriel n°61 Bruxelles 2011. <http://www.questionsante.org/bs/+Bruxelles-Sante-61-+>

L'assuétude à l'alcool a également fait l'objet d'une question directe ou indirecte : « *comprenez-vous que l'on puisse avoir besoin d'une béquille (l'alcool par exemple) pour faire face aux difficultés liées à la situation des mères en situation de monoparentalité ?* ». 6 déclarent avoir eu ou être en situation de surconsommation. Cette étude ne permet pas d'aller au-delà du simple exposé de ces chiffres mais on retiendra sans abuser dans l'interprétation que le stress lié au parent seul, aux difficultés financières dans les cas présents, au mal être après une séparation...sont des facteurs qui cumulés fragilisent la personne.

Les chiffres de 2008, cité par Solidaris lors du Colloque « Femmes et précarité » des Femmes Prévoyantes Socialistes de la région du centre établissent en Wallonie, que l'état de santé subjective satisfaisant pour les femmes est de 71,9%, et pour les femmes en monoparentalité de 69%⁴⁴. La création et le soutien de plus de maisons médicales pourrait positivement aider les familles à avoir une approche plus préventive et globale des soins de santé. Le lecteur pourra compléter ce thème en lisant « Au féminin précaire »⁴⁵, recueil et analyse de la parole de femmes en précarité. Enfin, nous nous sommes étonnés lors des rencontres avec les mères de la récurrence avec laquelle elles mentionnaient les frais liés aux interventions de logopèdes pour les enfants. Il semble par ailleurs qu'il s'agisse plus souvent d'une aide à l'apprentissage qu'un souci de dyslexie, d'orthophonie... Il s'agit ici de frais non négligeable mais aussi d'une nécessaire organisation quand les rencontres se font en dehors de l'établissement scolaire. Enfin, le sujet ici n'est pas l'école mais cette recommandation des enseignants envers les parents nous est apparue interpellant.

3.8 La nationalité

« ...j'ai dit, il faut une maison, alors j'ai essayé mais partout où je téléphonais on me disait non. Alors j'ai téléphoné au propriétaire et je lui ai dit « je suis africaine avec autant d'enfants et je prendrai bien soin de ta maison »...et le Monsieur, il a été surpris que je dise ça mais je lui ai dit qu'on me disait toujours non, il a demandé à me voir et c'est comme ça qu'on a eu la maison ».

Sur les 25 rencontres, 5 mères sont de nationalité étrangère. Trois sont africaines (2 originaires du Congo, une du Rwanda). Ses trois mères, sont toutes arrivées en Belgique en demande d'asile. Elles sont toutes régularisées, deux ont laissé le père en Afrique. Une des mères est arrivée séropositive et bénéficie d'un traitement en Belgique, elle a pu faire venir son fils 7 ans après son arrivée. Le père qui n'a jamais reconnu l'enfant est décédé au Congo. Elle a suivi une formation en article 60 et travaille actuellement dans le même service sous un CDI. Cette maman a trouvé un soutien très fort au sein d'une communauté évangélique⁴⁶. Une toute jeune femme quant à elle, n'a pas souhaité parlé du père de son premier fils resté au Rwanda. Sa petite fille est née en Belgique, d'un père en attente de régularisation qui n'a pas reconnu l'enfant, elle dit ne pas pouvoir en attendre beaucoup de soutien. Elle est arrivée avec sa sœur du Rwanda, celle-ci a entamé des études universitaires. Agée de 23 ans, elle dit combien sa vie est mise entre parenthèse avec ses deux enfants, sans aucun diplôme, et un revenu trop juste pour s'en sortir...Elle envie sa sœur de pouvoir reprendre des études et tente de la motiver en lui faisant voir ses propres difficultés. Une autre mère est arrivée ici avec son mari, ses enfants et les enfants d'un autre mariage de son mari. Elle raconte combien elle a été aidée par les services sociaux, sollicités par les voisins qui ne la voyaient jamais sortir. Elle a pris conscience qu'il fallait faire une série de démarches pour pouvoir être régularisée mais que son mari ne bougeait pas. Ont commencé alors des conflits au sein du couple jusqu'à de la violence physique.

⁴⁴ Solidaris , présentation par Sarah Hibo, mars 2014

⁴⁵ « Au féminin précaire » Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ? Collection Vie féminine. 2006. P76 à 79

⁴⁶ Voir à ce sujet l'asbl Flora et le travail actuel d'Amélie Daems : Monoparentalité et pauvreté : renforcer l'empowerment. <http://www.florainfo.be/rubriques/projets-en-cours/article/parents?lang=fr>

« ..les voisins ont appelé la police et un jour je me suis décidée. J'ai quitté la maison avec mes enfants et monsieur est resté avec ses enfants. Je suis allée dans un centre et là, les choses ont commencé... ». Une maman turque est arrivée en Belgique à l'âge de 6 ans. Dans une famille traditionnelle, son premier mariage a été arrangé par son père avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle et qu'elle ne connaissait pas. « J'ai eu 2 enfants avec le 1^{er} mari, il était clair pour moi que je ne ferais pas ma vie avec cet homme là, il fallait que je fasse des enfants sinon ça se serait encore plus mal passé, puis j'ai divorcé. Après j'ai rencontré un type que MOI, j'avais choisi, mais ce n'était pas le bon. On a vécu 15 à 16 ans ensemble, j'ai eu 3 enfants, mais les deux derniers, ça a été un accident. En janvier 2009, j'ai appris que la maltraitance n'était pas que physique, mais aussi psychologique... ». Enfin, une dernière mère est de nationalité grecque. Elle a connu une première relation avec un homme plus âgé qu'elle, à l'aise financièrement, mais avec lequel elle a connu de la violence physique et psychologique, et avec lequel elle s'est séparée dans la crainte de ne pas s'en sortir financièrement, étant habituée à un certain confort. Pensant qu'à son âge, cela devenait urgent, elle a eu assez rapidement un enfant espérant fonder une famille. Une mésentente avec le père a provoqué la séparation. Le couple n'a jamais habité ensemble. Le papa reste présent et voit régulièrement son fils.

Dans le parcours de ces femmes, nous le verrons au travers d'autres témoignages, leur origine culturelle a marqué leur situation et la vision qu'elles portent sur la société. « mon voisin, si le ballon passe dans son jardin, il trouve le ballon ! Je lui ai dit que je n'ai pas de jardin, il faut que les enfants jouent. Et il me répond : tu sais en Belgique, des familles avec 5 ou 8 enfants, ça n'existe plus, ici, pour avoir des enfants, il faut de l'argent...alors j'ai dit : donne-moi du travail et il a répondu : mais les belges ils cherchent du travail alors à toi, qui va te donner du travail ??... ». Cette même maman de 5 enfants a fait un parcours de formation et travaille actuellement. Elle garde une force intérieure remarquable face aux épreuves qu'elle a dû surmonter et explique en partie son parcours en disant « ..je suis quand même contente parce que partout où je vais, les gens m'apprennent des choses, et je suis contente... et demain je dois travailler parce qu'une infirmière est malade, je suis contente parce que je suis utile, il y a des bonnes personnes...(...) je n'imaginais pas que je serais un jour en Belgique, moi j'aime bien parce qu'on apprend beaucoup, on est loin de la famille, mais on rencontre le monde tant qu'on est en bonne santé. » Par rapport au rôle de la famille dans son pays (la République démocratique du Congo) et au soutien qu'elle a cherché ici, notamment avec des parrains pour ses enfants, recherche d'une image masculine qui pourrait la soutenir dans l'éducation des enfants, elle dit « chaque fois c'est la déception et les gens me disent : toi, tu te crois encore en Afrique ! C'est difficile de vivre avec ça... » Ces femmes ont un parcours qui pour certaines leur a forgé une force de caractère, au travers d'une vision revisitée d'une société qui les accueille. Loin du préjugé étranger/profiteur, elles sont en capacité de mobiliser des forces et des réseaux pour tenter de s'en sortir mieux.⁴⁷

3.9 La qualité des relations sociales

« ...mon réseau d'amis est comme ça, pour aller les voir, c'est Namur, Anvers, Liège et je compte quand même pour l'essence, et c'est ça aussi que j'ai un peu virtualisé les relations. J'ai une amie qui est comme moi et franchement quand on se voit, on sait que ça va coûter autant en essence et on se voit beaucoup moins qu'on ne voudrait, c'est vraiment pour ça quoi ; heureusement qu'il y a internet ! C'est vrai que c'est propre à mon histoire, mais quasi tout s'est arrêté avec ma séparation, ce n'est pas évident. Et comme ce n'était pas attendu, c'était un coup de tonnerre ! »

⁴⁷ idem <http://www.florainfo.be/rubriques/projets-en-cours/article/parents?lang=fr>

Cet élément ressort bien entendu de l'appréciation subjective de la personne et des éléments de comparaison qu'elle se fixe. Néanmoins, il est apparu que dans les premiers mois qui suivent la séparation, au-delà des difficultés personnelles liées à une rupture, la crainte de ne pas s'en sortir (faire face seule) tant sur le plan de l'organisation que sur le plan financier, épuise et stresse énormément... Par la suite, les tâches diverses (et d'autant plus que l'enfant est en bas âge), enferment la mère dans un horaire contraint, souvent essentiellement lié à (aux) enfant(s). Nous aurons l'occasion de revenir plus longuement sur l'isolement des familles. Précisons seulement que comme le dit cette maman de 3 enfants, « *même dans les amis j'ai fait beaucoup de tri, les amis qu'on avait en couple, j'ai beaucoup trié parce que c'était blablabla...j'ai une amie ici et une amie à Mons.* », ou encore la plus jeune des mamans, seule avec son fils que le père n'a pas reconnu, hébergée chez ses parents et qui a repris des études : « *(...) il y a des amis que je ne vois plus. Avant, je faisais beaucoup de sorties, il y avait des gens que je voyais chaque fois et puis quand on est maman, on ne les voit plus... (..). Même la marraine du petit il y a eu un gros changement, (...) on ne se comprend plus, et puis vis-à-vis d'autres, (ndlr : au contraire) ça renforce, parce qu'on a des envies communes. Ça fait mal, mais on s'adapte, ce n'est pas grave.* ». Pour une maman qui a la garde seule de sa fille, « *...c'est une autre réalité la garde alternée, car elles peuvent s'occuper d'elle, refaire un couple, partir en city trip avec leur compagnon, moi j'aimerais bien ça ! Mais en réalité, moi, zéro, le Sahara... Oui, je discute facilement, je ne suis pas honteuse, mais voilà, c'est comme ça, j'ai une écoute de 1 ou 2 personnes et par rapport à mes amis de toujours, ben, mes copines n'ont pas eu d'enfant en fait et ça aussi c'est un truc en plus, il n'y a pas d'enfant autour de nous hormis les enfants de l'école..* » Elle regrette beaucoup de ne pas trouver d'aide pour la garde de sa fille de 11 ans, de temps en temps, qu'elle puisse prendre un week-end pour elle, elle a le sentiment de devoir toujours demander et déplore qu'autour d'elle, personne ne pense spontanément à proposer de l'aide. Beaucoup de mamans reconnaissent que la démarche d'aller vers l'autre pour demander est lourde quand elle est répétitive et malheureusement sans réciprocité spontanée ou acceptée... On finit par abandonner et on se renferme. Les grands-parents ne sont pas toujours présents physiquement, parfois n'acceptent pas la séparation du couple, parfois rappellent à la mère « *tu les as voulu, tu assumes !* », et quand il y a du soutien dans la garde des enfants, parmi les mères rencontrées, il nous est apparu que ce soutien venait en complément d'un système plus structuré mais n'était pas possible de façon récurrente « *au départ quand j'ai retrouvé du travail, ma maman m'a aidé, mais ce n'était pas trop son truc, on a trouvé une crèche* »)...Les frères et sœurs ne sont pas toujours au courant de la situation réelle, financière et d'isolement du parent seul. Et si on « sait », on ne « connaît » pas la réalité du quotidien. L'incompréhension rajoute encore au sentiment de solitude et parfois d'abandon. Enfin, il y a les grands-parents en mauvaise santé, ceux qui sont trop fatigués, ceux qui travaillent encore... Une mère soulignant le regret de l'excès difficile au baby-sitting. Une AMO disposait d'un financement pour offrir des baby-sitting à tarif réduit (1€/h) mais ce système a été supprimé, une autre maman s'exprimait à peu près dans les mêmes termes en exprimant les regrets qu'elle avait : « *« Ne pas avoir assez d'argent pour pouvoir..., mais aussi comme famille monoparental, si j'avais plus d'argent, je pourrais payer un baby-sitter de régulier, je pourrais suivre des cours du soir pour moi. Ne pas avoir d'enfant de temps en temps le soir pour pouvoir faire quelque-chose qui me fasse plaisir, apprendre quelque-chose. Au Ligneur, il y a avait un service de baby-sitting mais ponctuel, pas régulier, je trouvais ça injuste !* »

La place de la femme à côté de celui de mère est soulignée par Martin Wagener⁴⁸ dans sa thèse comme étant une des tensions dans le parcours de la monoparentalité des femmes. Il propose d'analyser la condition féminine selon 5 composantes : un problème d'organisation et d'enjeu matériel ; la redéfinition du rôle masculin ; le partage des tâches ménagères ; l'identité personnelle

⁴⁸ Martin Wagener : « Trajectoires de la monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité » CriDIS- UCL Août 2013- pp206 et suivantes

et/ou familiale et enfin, le travail rémunéré. Dans les rencontres, de nombreuses mères ont dit avoir rempli des fonctions qu'elles ne se jugeaient pas capable de remplir étant en couple, elles reconnaissent l'émancipation forcée que la rupture a provoqué chez elles. Celle qui résume toutes ses tensions de façon la plus complète, c'est P., qui a vécu une rupture brutale avec une petite fille de 7 ans, qui ne travaillait pas au moment de la séparation : « *Je me sens plus responsable et peut-être que c'est ce que je craignais le plus, être totalement responsable de mon enfant, sans filet, même financièrement et le fait d'être dans cette situation, et d'y arriver, je me sens plus forte quoi. Vous ressentez ça dans d'autres aspects de votre vie aussi ? Oui, quand même, ça ne s'est pas fait tout de suite, mais ça en vient là oui, et dans la relation aux autres aussi. (...) c'était fort nous deux contre le monde entier, et j'ai pu arrêter ce truc là et c'était important pour moi de montrer que je n'étais pas tout à fait fondue dans le couple et que j'avais d'autres valeurs. Tout ça aurait pu me tuer, mais finalement, ça m'a renforcé ».*

3.10 La formation et l'emploi

« Dans une lettre de motivation, j'avais envie d'écrire le nom de mes enfants, parce que c'est pour eux si je travaille, si les enfants voient que je travaille, c'est aussi pour faire leur éducation ».

3 mères n'ont pas de diplôme au moment de l'interview, ce qui n'empêche pas 1 d'entre elles de travailler au moment de la séparation ; 10 ont un diplôme de niveau professionnel ou secondaire inférieur et 2 travaillent ; 7 ont un diplôme de fin d'humanité (secondaire supérieur) et 6 travaillent. 5 ont un diplôme universitaire ou supérieur, et toutes travaillent au moment de la séparation. En tout, sur les 25 parents, 12 travaillaient au moment ou il y a eu séparation du conjoint, dont 2 en temps partiel. Au moment de l'interview, 11 parents travaillent dont 1 en temps partiel, 1 en article 60. Une mère est en fin de 3^{ème} année de formation d'éducatrice en horaire de jour. Parmi les mères qui travaillaient au moment de leur séparation, sur les 12, 7 d'entre elles sont à l'emploi au moment de l'interview. Une mère avait travaillé avant sa rupture et a rapidement retrouvé du travail une fois séparée, une autre à son arrivée en Belgique a souhaité suivre une formation et celle-ci a débouché sur un emploi en CDI. Maman de 3 enfants, elle a toujours trouvé des petits boulots gauche droite, a alterné des moments de chômage et d'emploi, âgée de 58 ans au moment de notre rencontre, elle ne trouve plus de contrat. Le Forem lui a récemment envoyé 4 propositions d'embauche ce sont 4 propositions pour faire du nettoyage chez les privés, « *ca ne m'intéresse pas, je n'ai pas envie de faire du nettoyage chez les gens, je n'aime pas nettoyer et en plus, si je reprends un boulot, c'est pour rencontrer des gens, pas pour être toute seule avec mon seau, non, mais ça, je ne peux pas le dire au Forem,...mais c'est vrai* » ; l'autre personne qui travaillait à l'époque faisait des ménages en ALE, plus du travail en noir, « *n'ayant pas fait d'étude, la seule chose que je pouvais faire, c'était du nettoyage. J'ai travaillé en ALE, je faisais toutes les heures possible, mais ce n'était pas assez, même pour les courses alimentaires, parce qu'il (son ex-mari) me donnait quand il voulait bien, alors j'ai fait du travail au noir, je gagnais bien ma vie* ». Par la suite, cette maman a fait deux grossesses sur stérilet, et après une séparation très difficile et beaucoup de maltraitance psychologique, elle n'avait plus la santé pour travailler. Elle est sur la mutuelle depuis et souffre de gros problèmes de tension artérielle.

Si l'âge des enfants est souvent invoqué comme un frein pour permettre l'accès au travail en raison de la difficulté liée aux places d'accueil de la petite enfance (moins de 3 ans), ici, parmi les mères qui travaillaient à la séparation, dans la fratrie, certains enfants étaient encore bébés. Cependant, il semble surtout que ce soit le fait d'être au travail avant ou au moment de la séparation qui est l'élément déterminant sur l'accès (ou le maintien) après la séparation... Ainsi parmi les mères qui

travaillaient au moment de la séparation, l'une d'elles venait de quitter un emploi mi-temps de vendeuse, il avait été convenu avec le père qu'elle s'occuperait des enfants de 6 ans et de 6 mois. Au moment de la rupture, elle était au chômage... « *un an après, j'ai retrouvé un emploi en tant qu'employée dans une asbl, puis encore un an en Activa, puis PTT.* » Ces emplois sont déterminés dans le temps et quand elle est arrivée au bout de ceux-ci, on lui a proposé « *comme femme,...comme on dit...enfin, je lavais quoi et j'ai fait ça pendant un peu plus de 10 ans. Je nettoyait pour sortir de chez moi et ne pas rester enfermée...enfin, j'ai eu des hauts et des bas mais il y a des moments où je broyais du noir. Au début je me suis que je n'allais pas accepté un travail de femme de ménage et puis j'ai accepté pour pouvoir trouver autre chose en étant dans la place,(...) mais quand tu es ça, tu n'es rien d'autre, et puis je me suis rendue compte que pour mon moral, je n'en pouvais plus, je me suis dit que je valais mieux que ça, ce travail me dégradait physiquement et moralement, parce que femme d'ouvrage là, c'est avec un seau et tordre... et j'ai arrêté, je n'en pouvais plus, le médecin m'a mis en dépression* ». Depuis, elle a suivi des formations et a repris confiance petit à petit en elle, elle recherche activement un emploi après un article 60 qui l'a motivée. Pour une autre mère, qui a 7 enfants, ils sont moteurs dans sa recherche d'emploi : « *Dans une lettre de motivation, j'avais envie d'écrire le nom de mes enfants, parce que c'est pour eux si je travaille, si les enfants voient que je travaille, c'est aussi pour faire leur éducation* ». Après une formation en aide familiale, elle veut un complément pour devenir aide soignante. Elle précise que pour elle « *être dans le milieu du travail, on oublie un peu tout. Quand je rentre à la maison, c'est autre chose. Je vais commencer par ci, par là...* ». Pour une maman, au moment de la séparation, « *les garçons avaient 16 et 10ans. Par choix j'ai laissé mon fils de 10 ans chez son père, je travaillais à la poste à ce moment-là avec des horaires assez particulier entre 3 et 6h du matin, j'avais une cinquantaine de km de route parce que j'avais mis de la distance (ndlr : entre son père et moi). (...) avec ces horaires, un enfant de 10 ans à déposer à l'école le matin et le reprendre le soir, ce n'était pas jouable... et comme son père était paternel, je pensais que ça irait...* ». Une des mères travaillait quand elle s'est séparée de son mari. Elle a par la suite perdu son travail qui lui garantissait un revenu correct. Sans famille autour d'elle, elle assume vraiment seule sa fille. Sans diplôme, elle a retrouvé un emploi nettement moins bien payé. Elle précise qu'à l'embauche... « *j'ai dit que j'élevais seule ma fille, c'était très humain. (...) et ça ne pose pas de problème, parce que je pense, je suis quelqu'un de réglo. Je fais ce qu'il faut. (...) mais ça pourrait être un problème si j'étais dans une entreprise plus rigide, et c'est injuste parce qu'on ne choisit pas d'élever seule son enfant à la base.(...)* ». Habitant Bruxelles, les horaires ont parfois été difficile à gérer, sans voiture. « *Maintenant qu'elle est autonome, elle prend le bus seule pour aller à l'école. C'est une grande différence parce qu'avant, c'était beaucoup plus lourd. Depuis toute petite on a tout fait en vélo. D'abord, c'était le vélo avec elle dans mon ventre, puis le petit siège, et ça a été le vélo attaché puis 2 vélos enfin...C'est toute une enfance à vélo ou on chantait à tue tête sur le vélo et depuis un an, c'est l'émancipation, on se libère du vélo, en tout cas elle.* » L'environnement urbain ou la ruralité sont des contextes qui supposent des réponses adaptées, et essentiellement sur la question de la mobilité.

Ainsi pour une maman de famille nombreuse, la première difficulté pour l'accès à sa formation, c'était les horaires pour la garde de son plus jeune fils : « *...Il était tout petit, il y a une dame qui venait à 6h à la crèche pour l'accueillir..(..)* » Après pour sa formation complémentaire en Province du Luxembourg, ce sont les déplacements qui ont été problématiques : « *On commençait vers 19h, je quittais la maison à 16h54 et je laissais mes enfants. Je commence les cours à 19h et je quitte à 21h à la fin des cours. Je suis arrivée à Libramont, et là, plus de bus, moi je suis là et les enfants seuls ici...* ». La seule solution qu'elle a trouvée, a été de s'acheter une voiture d'occasion, de passer le permis théorique avec l'aide du Cpas, puis à défaut d'aide financière pour passer le pratique, commence alors la galère de l'épargne pour économiser de quoi se payer une auto école, « *j'ai privé mes enfants* » dit-elle.

Les 5 mères avec un diplôme supérieur, ce sont des contrats successifs pour l'une d'entre elles qui ont fragilisé sur la longueur son parcours professionnel, elle est en recherche active d'emploi actuellement, pour une autre, un mauvais état de santé l'a empêché d'exercer son métier longtemps, des choix de vie professionnel décrivent la relation au travail pour la troisième. La 4^{ème}, après des difficultés financières liées à la rupture, des dettes et l'absence de pension alimentaire dans un premier temps, a pu grâce à son emploi, trouver un équilibre financier. Une d'entre elles explique clairement son choix suite à une dépression et une reconnaissance via le syndicat de harcèlement morale au sein d'une entreprise, « *j'ai arrêté de travailler en mars et j'ai trouvé ces compléments (au chômage) en septembre. Entre temps, quand j'ai arrêté ce travail, j'allais beaucoup mieux même si financièrement c'était la galère. Voilà, je suis un peu dans l'adversité mais je ne vais pas rentrer dans un call center et vivre comme ça. Je vis beaucoup mieux de ne pas avoir beaucoup d'argent mais au moins j'ai du sens. Enfin, je n'ai pas d'argent, mais ça va quoi, j'ai des copines, c'est pire que moi...* » Elle m'explique que plus tard, là où elle preste quelques heures par mois, elle est sur une liste de candidatures et pourra avoir accès dans deux ans à un poste fixe « *je ne sais pas si je vais le prendre à cause des horaires très incertains (ndlr : parfois du travail de nuit). Ici où j'habite, il n'y a pas de transport en commun et je ne sais pas si je pourrai le faire. Ce n'est pas très gai comme boulot, ce n'est pas le rêve, mais financièrement, je serais tirée d'affaire* » Elle envisage d'ici deux ans, avec un meilleur revenu, pouvoir payer le taxi à sa fille pour les retours de l'école.

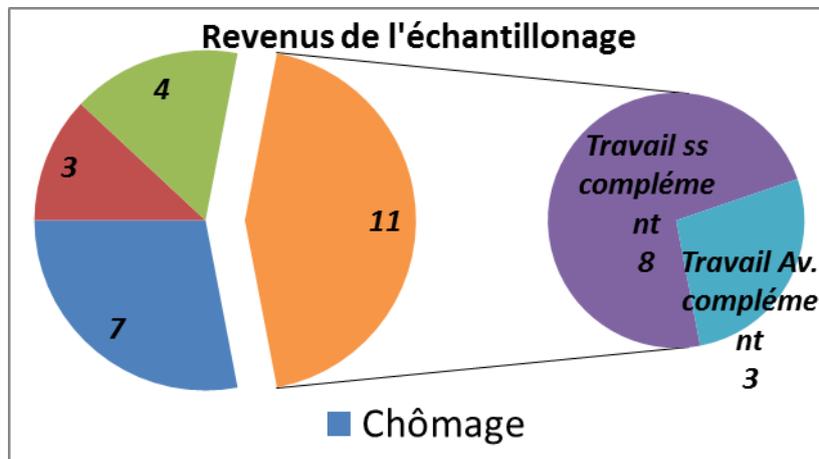
Les mères les moins formées sont celles qui souvent mettent en priorité l'enseignement pour les enfants et la nécessité de réussir leurs études. Elles n'hésitent à se mettre en évidence, comme le mauvais exemple à suivre, dépendant d'un revenu d'intégration ou d'un trop faible revenu qui ne permet pas une vie agréable et exhortent leurs enfants à avoir un diplôme et un « bon travail ». Dans les parents rencontrés, ce sont ceux qui bénéficient d'un réseau familial et/ou social (comme on le verra plus loin, que ce soit par la mise à disposition par un ami d'un véhicule pour se déplacer, de l'hébergement de la famille, de relais auprès de personnes, de la garde des enfants...) et de ressources personnelles notamment en termes de qualification qui ont pu rester le plus longtemps à l'emploi et trouver un relatif équilibre. On voit bien ici que ce que Robert Castel appelle l'axe de l'intégration (qui concerne le travail, avec des situations allant de l'emploi garanti à l'absence d'emploi) et l'axe de l'insertion (le fait de pouvoir s'appuyer ou non sur des solidarités socio-familiales, soit un réseau de soutien) sont dans une relation de co-production permanente: une difficulté rencontrée sur un des axes peut en produire une autre sur le second, et inversement. Les politiques d'activation ne tiennent aucun compte de cette relation de co-production, et elles relèvent dans bien des cas d'une violence symbolique: elles imposent à la vie quotidienne de correspondre aux découpages bureaucratiques⁴⁹... Ce qui faisait dire à quelqu'un lors d'une rencontre d'un groupe de travail sur l'emploi « *le bon travailleur est celui qui rentre dans une case* », laissant entendre que les autres....

3.11 Les sources de revenus

Avec toutes les réserves nécessaires sur l'absence de sens statistique d'un si petit échantillonnage, nous vous présentons ici la répartition des sources de revenu à titre indicatif pour les parents rencontrés. Comme le présente le graphe ci-dessous, sur les 25 parents rencontrés, 4 ont un revenu de la mutuelle, 3 dépendent du CPAS avec un revenu d'intégration sociale, 7 sont au chômage et 11

⁴⁹ Jean Blairon intermag- RTA mai 2014 <http://www.intermag.be/images/stories/pdf/prejugenonemploi.pdf>

travaillent dont 8 sans complément de revenu et 3 avec un complément de revenu par rapport à leur salaire au moment de la rencontre.



3.11.1 L'emploi :

« J'avais fini mes secondaires, et je me disais que je pouvais trouver autre chose que femme d'ouvrage...et puis toujours dans la perspective de trouver un autre emploi, j'ai accepté mais quand tu es femme d'ouvrage, c'est dur de pouvoir avoir autre chose, toi tu es ça, tu n'es rien d'autre.... »

L'emploi et le revenu du travail sont perçus comme un élément émancipateur pour ces mères. Sur les 5 mères qui travaillaient et qui actuellement n'ont pas d'emploi, 2 d'entre elles ont eu des emplois divers pendant les années qui ont suivi leur séparation. Actuellement, elles recherchent activement un emploi mais sans résultats (51 et 58 ans) et une mère est en indemnité maladie. Pour celles qui jusqu'ici ont élevé leurs enfants, maintenant que les derniers entrent en maternelle, elles aspirent à une activité en extérieur et un revenu complémentaire. Ces souhaits, nous les avons entendus souvent mais elles s'accompagnent aussi de l'espoir d'un travail correct, pas n'importe quel travail. Une mère de 58 ans nous raconte que *« depuis 2012 il y a une pression du Forem. Je croyais être la seule, mais non. En 2012 entre autre, ils m'ont envoyé une convocation pour une formation pour être inspecteur de police...je ne sais pas combien de temps dure la formation, mais si c'est trois mois, je vais être un très bon policier...inspecteur !... (ndlr : elle rit avec ironie) Si ça dure 3 ou 5 ans, je ne sais pas quand je vais travailler...à 62 ans, j'ai fini !(...) D'abord je ne veux pas être policier, mais c'est la seule formation intéressante qu'on m'a envoyé, ou alors, c'est le nettoyage, les femmes, elles sont bonnes qu'à ça ! »* Elles le confirment lors de la rencontre en focus groupe: l'emploi ouvre sur une autre vie, sur des relations sociales, mais il offre aussi une réalisation de soi, une capacité de se réaliser à condition qu'il ne s'agisse pas de n'importe quel travail, ce qui semble parfois difficile à faire comprendre aux différents services... Au-delà de l'emploi, le revenu qui y est lié peut permettre plus de facilité dans un quotidien mais on le sait, il n'est cependant pas toujours suffisant. Une maman de 3 enfants travaille et occupe deux emplois pour s'en sortir (dont un non déclaré. Ce sera la seule à faire au moment de la rencontre du travail au noir). Avec son salaire de 1700€ moins 100€ pour un prêt de son employeur pour le remplacement de sa chaudière, et 683€ d'allocations familiales, pas de pension alimentaire, le père n'ayant jamais reconnu les 3 enfants, elle ne s'en sort pas. Elle a conservé la maison dont ils étaient propriétaires, paie le prêt de 679,20€, équivalent à un loyer pour une maison 4 chambres, paie les matériaux achetés pour les travaux... *« C'est une maison ossature bois, elle est petite, 99m² au sol, 4 chambres dont une petite en bas, mais les enfants ont chacun leur coin à l'étage. (...) quand mon mari est parti en laissant tout là, j'ai eu des petits prêts et*

puis les matériaux, et ça a enveloppé d'autres choses aussi, et alors on est parti... » A la question de savoir si madame est en médiation, la réponse est rapide. « *Non, je n'ai pas voulu, on me l'a proposé plusieurs fois, presque imposé même, mais je n'ai jamais voulu. Par fierté, je me dis il y a un moment où ça va finir, je m'en sortirai... (...) mais voilà, ici, j'ai deux mois de retard pour mon prêt hypothécaire parce que j'ai été contraint pour la garderie de l'école...et maintenant pour ne pas avoir trop de frais, ils rentrent plus tôt de l'école pour pouvoir prendre le bus, ils doivent quitter 5 à 10mn plus tôt... »* Idem pour une autre maman qui a perdu avec son nouvel emploi, de la qualité et de l'intérêt dans les relations de travail mais aussi un revenu suffisant pour faire face à ses charges, l'entraînant dans des difficultés financières qui l'ont poussée à réclamer une pension alimentaire au père de sa fille : « *...après avoir travaillé pendant 12 ans dans un grande entreprise où j'avais pu, sans diplôme, monter des échelons, sur le marché de l'emploi à 43 ans, et bien c'était compliqué, parce que je ne parlais pas le néerlandais, pas de diplôme...et finalement (...) c'est grâce au réseau, on m'a dit qu'un emploi était vacant et j'ai pu recommencer à travailler. J'étais très contente mais j'ai perdu énormément du côté du salaire. Voilà, c'est compliqué. Voilà où j'en suis, dans une situation où je travaille plus d'heures par semaine, où les dernières années avant, j'avais pris un crédit d'heure qui me permettait de souffler... (...) Je suis maman seule 24h/24, c'est particulier parce que dans les familles monoparentales, il peut y avoir une aide, mais honnêtement je suis seule, aucun grand-parent... J'en ai souffert et j'en souffre toujours. Ma vie de femme..., j'élève ma fille et pour moi, rien, absolument rien, mes week-end sont avec elle, mes soirées sont avec elle, je ne sors plus et financièrement, c'est compliqué(...) je suis passée à la vitesse supérieure, ce sont des choses que j'ai toujours eu très dure à faire, et bien je l'ai fait presque sans état d'âme, je suis passée par un huissier. Il (le père de sa fille) travaille depuis quelques années et je me suis dit, c'est fini, parce que pendant des années j'ai été coulante.... »*

Un salaire ne suffit plus pour le budget de la famille « *mes parents, mon père était gendarme, et maman faisait des petits boulots mais il n'y avait qu'un salaire mais on s'en sortait. Maintenant il y a de plus en plus de femmes seules et on ne s'en sort pas alors que la vie devrait être faite pour nous aussi, mais elle n'est pas faite pour nous, elle est faite pour le couple. »* Une autre maman nous a dit « *que je ne m'étais pas rendue compte non plus que ce serait si difficile. Comme j'avais déjà vécu seule, je me suis dit que je préfère vivre seule que mal accompagnée et je pense que ce n'aurait pas été plus facile avec son papa, financièrement, il ne payait pas ce qu'il fallait payer...C'est par rapport à l'emploi surtout, je pensais pouvoir retrouver facilement du travail et en même temps, (...) c'était agréable d'avoir pu garder mon fils pendant son enfance... »* Le Centrum voor Sociaal Beleid, partenaire de cette recherche action pour son aspect quantitatif a montré la plus faible intensité de travail des familles en situation de monoparentalité. De nombreuses études soulignent que les familles composées des deux parents sont plus représentées dans les familles ayant un revenu salarié que les familles monoparentales. Enfin, soulignons que les femmes sont plus souvent dans des contrats à temps partiels qui cumulent des horaires décalés qui rendent la recherche d'un contrat complémentaire difficile. De plus, ces mêmes contrats n'offrent qu'un faible revenu du travail nécessitant un complément. En Wallonie, le travail à temps partiel est un choix dans 8,1% des cas (7,3% à Bruxelles, 11,5% en Flandre). Parmi ces travailleurs, 13,9% en Wallonie déclarent être dans cette situation parce qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein.⁵⁰

3.11.2 Les revenus de remplacement

⁵⁰ L'Observatoire de la Santé et du Social. Baromètre social Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. 2013. Année 2012. P.55 <http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-social-2013.pdf>

« (...) je dois prouver que je cherche. J'ai tout le temps peur, l'ONEM c'est vraiment le truc...c'est le croquemitaine !(rire) (...) Quand on est obligé de postuler à plus d'emploi qu'à ce qui nous intéresse, on postule pour postuler...et je sais bien qu'un moment donné je serai dehors(...) »

Dans notre échantillon, 7 mères dépendent d'un revenu du chômage et 3 du Revenu d'intégration social (RIS).

A la question de l'emploi s'associe l'offre de l'accueil de la petite enfance. L'étude POCICO démontre carte à l'appui la faiblesse de cette offre dans les milieux ruraux ou semi-ruraux, compliquant fortement l'accès à l'emploi pour les familles et en particulier les familles monoparentales. Cette étude croise différents indicateurs et permet une lecture par entité géographique de la situation des ménages. «Il est à présent établi que la problématique de la pauvreté ne se décline pas de la même manière selon que l'on habite en ville ou à la campagne. En milieu rural, le logement est moins cher mais le parc locatif est restreint et, de manière générale, l'accessibilité aux services et aux emplois est moins bonne (manque de transports publics, éloignement des écoles et des commerces, nécessité de disposer d'un véhicule, ...). »⁵¹ Une maman en Province du Luxembourg démontre à l'évidence les difficultés cumulées à cet égard. En formation professionnelle, à l'époque sans moyen de transport, avec un enfant qui n'était pas encore scolarisé, elle a pu recevoir l'appui de la garderie pour son fils qui a pour elle, ouvert ses portes à 6h30 du matin. A la question : qu'est-ce qui vous a particulièrement soutenu dans votre parcours de famille monoparentale ? Sa réponse a été « *Ce qui m'a beaucoup aidé, c'est les gens...pour la garderie de mon fils, à 6h30 je lui ai demandé comment je pouvais la remercier...ce qu'elle m'a dit c'est que si je réussissais pour mon travail, elle serait récompensée, j'ai une dette, il faut que je réussisse* ». En Belgique, les ménages les plus touchés par la pauvreté sont les bénéficiaires du revenu d'intégration (96,3%), les demandeurs d'emploi après étude (55,4%) et les ménages monoparentaux (53,5%).⁵²

Les familles quand les enfants sont en âge d'école, cherchent le plus souvent activement de l'emploi ou une formation. Pour le revenu mais aussi pour être active, reconnue... Une mère disait que « *dans ma lettre de motivation, j'avais envie d'écrire le nom de mes enfants, parce que c'est pour eux si je travaille. Si les enfants voient que je travaille, c'est aussi pour faire leur éducation.* ». Une autre maman, mère de 4 enfants du même père (15, 11 7 et 4 ans) a activée elle-même sa recherche de formation car « *je me dis, punaise, les enfants vont tous aller à l'école, je vais rester seule chez moi toute la journée....et après la formation, c'est temps plein, c'est obligé parce que je suis du CPAS mais après, un mi-temps, par après pour travailler. Au moins avoir aussi le temps de m'occuper d'eux* »

3.11.2.1 Le chômage

« *Ce qui me met en colère c'est « les chômeurs, tous des fainéants ! » « Ils en profitent(...) ils ont qu'à nettoyer les rues...etc » c'est comme ça que les gens voient les chômeurs maintenant (et l'image renvoyée par nombre de médias), mais ceux qui ont dit ça, leur boulot est peut-être précaire maintenant ? Les gens d'Arcelor, ils disaient ça probablement, mais maintenant, tout le monde peut perdre son travail* ».

⁵¹ Etude POCICO. Synthèse finale. Pauvreté rurale et urbaine. Pierre Marissal, Xavier May et Dayana Mesa Lombillo ULB/KUL Service de lutte contre la pauvreté. avril 2013 p1

<http://www.luttepauvrete.be/publications/Pocico/synth%C3%A8se%20POCICO.pdf>

⁵² idem p17

Statistiquement, il augmente proportionnellement plus il y a d'enfants dans la famille monoparentale (taux de chômage= 28,2% pour les familles monoparentales avec 1 enfant à charge ; 34,1% pour les familles monoparentales ayant 2 ou plus enfants à charge).⁵³

Les mères que nous avons rencontrées, pour celles dont le revenu dépendait du chômage, s'inquiétaient des conséquences pour elles et pour leurs enfants de la dégressivité du chômage. Si on se réfère aux sanctions de l'ONEM vis-à-vis des chômeurs en défaut lors des évaluations du « Plan d'accompagnement et de suivi des chômeurs » initié en Belgique en janvier 2004 (les PAC : comprenant deux volets : l'ONEM qui assure le suivi des chômeurs et le FOREM qui fait l'accompagnement des chômeurs), on retiendra qu'outre une critique de la mesure qui en intensifiant les contrôles, renvoyait au grand public l'image des chômeurs qui ne veulent pas travailler « chômeur profiteur », nous sommes passé comme le dit Ricardo Cherenti « (...) d'une société reconnaissant la responsabilité collective à une société qui individualise la responsabilité, ce qui ne peut faire qu'engendrer une culpabilisation des chômeurs, tenus responsables de leur non emploi (...) »⁵⁴. Nous voulons ici reprendre quelques chiffres de cette étude parce qu'elle dénonce le public fragile qui subit ces sanctions. Non seulement comme la presse et les interpellations de l'Union des Villes et des Communes le rappellent régulièrement, ces personnes, ces ménages exclus gonflent les demandeurs du revenu d'intégration ou de l'aide sociale, mais l'étude démontre que le public touché est bien le plus fragile (faible niveau de formation : 33% ont un niveau scolaire situé au maximum du certificat de l'enseignement inférieur) et que beaucoup d'exclusions résultent d'une incompréhension dans les exigences de l'ONEM : « de l'avis des travailleurs sociaux, beaucoup parmi les personnes n'ont pas un niveau intellectuel suffisant pour comprendre ce que l'ONEM ou le FOREM attend d'eux », rapporte l'étude et plus grave, « les représentants syndicaux confirment et précisent que les entretiens sont trop subjectifs et que les exclusions découlent de l'impression négative que peuvent provoquer les personnes les plus vulnérables (p. expl. les difficultés d'expression, la façon de s'habiller, l'hygiène,..) ». La répartition de ces exclusions (temporaires moins de 4 mois : 23% ; temporaires plus de 4 mois : 21% ; définitives: 56%) touchent 55% d'hommes et 45% de femmes.

Près de la moitié de ces exclusions concernent des femmes en situation de monoparentalité. Le statut de ces personnes est les suivants :

cohabitants	20%
isolés	37%
Familles monoparentales	43%

⁵³ Ibid Martin Wagener. P41 figure 32

⁵⁴ « Les sanctions Onem, le coût pour les Cpas ». Etude 2013 (chiffres 2012) Ricardo Cherenti. Avril 2013 Service Insertion Précarité .UVCW. Fédération des Cpas. P.6

http://www.uvcw.be/no_index/cpas/actions/89-28243697684506272013035634450654840218.pdf

Faut-il préciser ici que pour les 43% de personnes sanctionnées, c'est toute une famille qui est mise en difficulté.⁵⁵

Le statut du chômage permet le travail de quelques heures en ALE pour compléter le revenu. Des mères ont dit qu'elles avaient pu s'occuper de leurs enfants sans trop stresser sur leur recherche d'emploi mais que la situation a changé. Une maman de 3 enfants, a enchaîné petit boulot sur petit boulot : « *travailler, j'ai toujours aimé travailler, parfois j'ai encore des vellétés, quand je me suis présentée à l'A..., j'avais mes jambes qui tremblaient et...je sais que j'ai des capacités, je ne suis pas tout à fait idiote, je peux encore apprendre des choses... c'est bête hein ? Ca va vite, je connais des gens plus jeunes que moi qui perdent leur emploi et qui après 6 mois perdent confiance....ca va vite* ». Une mère avec un diplôme universitaire dit qu'elle « *a déjà eu deux fois un contrôle actif et depuis que j'ai arrêté dans cette grosse boîte, je n'ai pas encore eu de contrôle de disponibilité mais ca ne va pas tarder. Je sais que cette activité complémentaire, c'est un petit argument, mais je suis dans le même panier, je dois prouver que je cherche. J'ai tout le temps peur, l'ONEM c'est vraiment le truc...c'est le croquemitaine !(rire) (..) Quand on est obligé de postuler à plus d'emploi qu'à ce qui nous intéresse, on postule pour postuler...et je sais bien qu'un moment donné je serai dehors, comme tout le monde mais en attendant, je n'ai pas envie que ma vie devienne sous prétexte que j'ai été quittée, que ma vie devienne une grande punition quoi !* » Les mères les plus âgées sentent cette pression et de l'autre côté, chez les employeurs, elles n'ont pas de réponses favorables... Pour elles, la dimension monoparentale n'est plus une difficulté supplémentaire... Certaines des mères sont restées dans un travail qui ne leur plaisait pas, parce qu'elles n'avaient pas le choix avec un seul revenu. Parfois jusqu'au burn-out ou la dépression. « *J'avais fini mes secondaires, et je me disais que je pouvais trouver autre chose que femme d'ouvrage...et puis toujours dans la perspective de trouver un autre emploi, j'ai accepté mais quand tu es femme d'ouvrage, c'est dur de pouvoir avoir autre chose, toi tu es ça, tu n'es rien d'autre....* » Ayant accepté ce travail pour sortir de chez elle, ne pas rester entre ses 4 murs, après plus de 10 ans dans cet emploi, elle est tombée dans une profonde dépression se rendant compte qu'elle avait perdu les repères de son identité personnelle. Depuis, une formation, un article 60 et un CDD ont ponctué sa recherche d'emploi. Les mères, les femmes disent combien l'offre d'emploi dans le nettoyage leur est proposée... « *mais quand on veut sortir de chez soi pour rencontrer du monde, c'est pas pour se retrouver seule avec son sceau !* »

3.11.2.2 Le revenu d'intégration social

Seules 3 mères ont un revenu du RIS (revenu d'intégration social), par contre plusieurs d'entre elles ont dû à un moment où l'autre introduire une demande d'aide complémentaire.

Les relations aux CPAS sont souvent difficiles. Plusieurs témoignages illustrent ces situations. Une maman qui a repris son plus jeune fils chez elle, mais qui, parce que le père n'avait pas encore fait le nécessaire à la commune pour le changement de domicile de son fils, n'avait qu'un revenu d'isolé au lieu de chef de ménage, c'est entendu répondre lorsqu'elle s'est présentée au CPAS de sa commune « *m'enfin, vous ne vous rendez pas compte, avec tout ce qu'on a fait pour vous !* » et comme elle dit en réaction à cette réponse institutionnelle : « *les problèmes financiers, on a beau tirer dessus...il y a des choses qui ne sont pas faisables ! Il y a des moments où on a des envies de meurtres (rire)* »

⁵⁵ Idem, p.12

Une mère qui après un licenciement a retrouvé du travail est dans une situation financière, seule avec sa fille et sans pension alimentaire, est dans un équilibre très tendu. Aller au CPAS, « ça me demanderait beaucoup plus de courage. Je serais plus gênée (cette maman a dû faire une demande de prise en charge partielle par l'école pour la classe verte de sa fille) parce que le CPAS il y a quand même cette image de demander l'aumône... J'ai été au CPAS au tout début, quand j'ai quitté l'école et mes parents....cette dame me donnait l'argent avec un mépris profond, j'avais trouvé ça horrible et je m'en suis sortie dans la vie...j'aurais difficile d'aller là-bas ». Pour une autre, c'est parfois le manque de compréhension et d'écoute qui est difficile à supporter: « Ce qui a c'est que quand on est vraiment dans le problème et qu'on compte sur eux et bien on se sent seule ! » Le contrôle est très lourd et les procédures souvent vexatoires pour des familles qui tentent de s'en sortir « il faut montrer tous ses extraits et c'est suivant ça qu'ils jugent si on peut avoir ou non. ..avec le cpas quand on a besoin de quelque chose, il faut faire tous les magasins pour avoir le moins cher... J'ai eu besoin d'un frigo, il faut faire tous les magasins !» Ou encore une autre maman qui travaille mais n'a pas de pension alimentaire pour ses 3 enfants et à qui je précisais que si mes questions étaient intrusives, elle devait me le dire. Sa réaction a été explosive en disant « Intrusive ? Vous ne sauriez pas être plus intrusive que quand vous demandez de l'aide...J'ai encore contacté le CPAS pour des factures d'eau et faire appel au fonds social de l'eau et c'est nouveau depuis cette année, j'ai dû prouver par extraits de compte toutes les charges que je payais et donc toutes les rentrées et il faut le dire mais en plus, il faut le prouver...(..) même si je débourse 20€ pour aller au Quick avec mes enfants, je dois le dire et ça pourrait m'être reproché.. ». Bien sûr, il y a aussi des positions plus soutenantes « l'assistante sociale du CPAS m'a dit que je ne pouvais pas faire valoir que la pension (alimentaire de mon fils) n'est pas versée et que le Conseil allait dire non(...) je ne suis pas sûr d'être la seule à avoir entendu cela. Je trouve ça très injuste. (..) J'ai expliqué à l'AS qui a compris ma position (privilégier l'entente avec le père voir qu'il voit son fils) et elle a réussi à faire passer le dossier quand même. C'est la seule demande que j'ai faite au CPAS ». Au regard du commentaire de cette maman qui n'est pas isolé, on pourra ici aussi s'interroger sur le principe du « non-take up » et sur le difficile accès aux Cpas ... En somme, d'une manière générale, les demandes d'aide sociale complémentaire au CPAS (ASC) peuvent être commentées comme le dit cette mère : « des aides, oui, heureusement qu'il y en a... c'est moi qui entreprend les démarches. Ca se passe, ayant une certaine fierté, c'est un peu dévalorisant pour moi à première vue, et après je me dis : bon, soit je fais ça et les enfants sont contents ou soit je ne le fais pas et les enfants ne sont pas contents. Je mets un peu ma fierté en poche et j'essaie de faire le pas mais c'est très difficile pour moi en tout cas ».

Les aides sociales complémentaires sont en forte augmentation et en lien direct avec l'augmentation des charges énergétiques entre autres... Ricardo Cherenti à la Fédération des CPAS a publié en mars 2014 une enquête sur la charge de soutien financier accrue pour les CPAS et les perspectives de celles-ci face aux exclusions liées aux sanctions du chômage.

« Même si l'allocation (ndlr : de chômage) diminue considérablement pour les isolés et chefs de famille, celle-ci reste supérieure au RI (revenu d'intégration). Toutefois, la diminution des allocations va précariser davantage un public qui a peu de moyens. Bon nombre d'entre eux franchiront la porte des CPAS, non pas pour demander un RI car ils ne sont pas dans les conditions mais pour obtenir une aide sociale complémentaire leur permettant de faire face, par exemple, aux frais médicaux, de pharmacie, etc. On constatait déjà, avant le principe de la dégressivité, que les CPAS accordaient de plus en plus d'ASC (aide sociale complémentaire) aux chômeurs. Selon une estimation faite sur base de plusieurs CPAS, on pouvait estimer que près de 2 % des chômeurs indemnisés faisaient appel aux CPAS pour une ASC. Dans 18 % des cas, l'ASC est refusée. Mais elle est acceptée dans 82 % des cas. Cette ASC est très variable et fluctuait, selon la demande, entre 350 et 1 100 euros par personne sur une année. Nous estimerons que le coût est en moyenne de 750 euros par année ». Et dans ses conclusions « Les CPAS exigent que le plan d'accompagnement des chômeurs soit évalué et revu afin

d'arriver à « un plan d'accompagnement qui accompagne » et non plus un plan d'accompagnement qui n'offre finalement comme seule perspective que la sanction :

- Les CPAS exigent que les gouvernements (fédéral et régional) manifestent davantage de respect, à la fois envers les personnes et envers les institutions.

☒ Pour les personnes : que l'on arrête les sanctions automatiques et aveugles et que l'on tienne compte de la situation personnelle des gens. La politique qui vise la sanction aveugle est un drame humain qui touche les chômeurs mais aussi leur famille et leurs enfants ;

☒ Pour les CPAS et les communes : il est inacceptable de faire peser la charge financière des choix politiques du Gouvernement sur les épaules des CPAS et des communes. Le Gouvernement fédéral doit assumer seul et intégralement ses décisions.⁵⁶ »

Un indicateur des ressources insuffisantes est notamment l'augmentation des personnes fréquentant les Resto du cœur (20% d'augmentation de la fréquentation en 2 ans, et 30% dans des grandes villes comme Liège et Mons)⁵⁷, mais la double exclusion existe aussi pour certaines familles, notamment quand l'accès au banque alimentaire nécessite un document du CPAS « donnant son aval » sur le « bienfondé de la demande »... Quand un système en exclut d'un autre....

3.11.3 Autres ressources

A la relecture de ce travail, quelqu'un me faisait part du constat assez déprimant, du peu « qui sauve » dans l'énumération des difficultés mentionnées ici. Sans chercher à être dans une énumération décourageante des situations rencontrées, il convient cependant de rester dans le cadre de l'objet de recherche, en mettant l'accent sur les conditions difficiles qui appauvrissent, afin de proposer dans un deuxième temps et une autre publication⁵⁸ les pistes pour une réponse structurelle. Mais surtout, si ici les exemples se multiplient au travers du vécu des mères rencontrées, peut-être est-ce, à la lecture de ce rapport, pour ceux et celles qui ne rencontrent pas dans leur environnement professionnel ou personnel des personnes qui vivent dans le trop peu, la possible prise de conscience aussi, de ce que celles-ci affrontent avec leurs enfants au quotidien.

3.11.3.1 La créance alimentaire

« Ca fait 3 ans que son père ne paie plus, au Secal c'est 173 € que je reçois par mois, mais si je trouve du travail, je n'y aurai plus droit... Ca fait des tensions avec mon fils, parce que quand j'en ai parlé il m'a dit : je ne ferai jamais une démarche en justice contre mes parents ! ».

Lorsque le parent peut y prétendre, on l'a vu dans le paragraphe sur les jugements, elle n'est pas toujours réclamée, et d'autant moins que l'enfant est jeune, que l'on est proche du moment de la rupture... Un des arguments le plus souvent présenté par le parent est de privilégier la relation de ou des enfants avec son père ou sa mère avant de risquer de compliquer (encore) celle-ci avec des questions d'argent.

Les parents qui ont le plus de difficultés par rapport aux ressources sont ceux dont les pères n'ont pas reconnu les enfants. Ils ne peuvent prétendre non plus aux avances du SECAL. Il reste pour ces situations un vide en termes de soutien financier. Si pour certains, l'absence de paternité résulte d'un

⁵⁶ Les transferts de charge Onem – CPAS. Etude 2014 (chiffres 2013) Perspectives 2015 Fédération des CPAS Ricardo Cherenti . Mars 2014 http://www.uvcw.be/no_index/cpas/Exclusion-chomage-etude-2014.pdf

⁵⁷ <http://www.lalibre.be/actu/belgique/la-frequentation-des-restos-du-coeur-belges-augmente-de-20-par-an-52af1af53570105ef7d576d1>

⁵⁸ <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=312417&langtype=2060>

choix « J'ai vécu 11 ans avec un monsieur (sans avoir pu avoir un enfant), j'ai vécu 5 ans célibatairement sans intention de vivre avec les personnes (ndlr : que j'ai rencontrées) et le premier (enfant) est venu comme ça... Je les ai eu très tard, à 40 ans peut-être à cause d'un changement hormonal, c'était très gai, très fusionnel et je me suis dit que c'était pas bien pour lui, et j'ai pris le premier bel inconnu et j'ai refait un enfant. J'ai eu des jumeaux.. Je n'ai rien demandé, je voulais le garder pour moi, le père l'a su, il avait déjà ses enfants de toute façon et il était un peu plus âgé que moi, je ne voulais pas lui imposer. J'étais dans mon bonheur, je ne voulais personne d'autre... je n'ai jamais vécu avec leurs père ». Pour d'autres, ce sont les circonstances de la vie, qui ont amené ces mères à élever seules leur(s) enfant(s). « J'étais dans une maison d'accueil et j'ai rencontré quelqu'un, le père de mon second. Ca n'allait pas (avec lui) parce que c'était un étranger et il avait une famille très compliquée. Ca n'allait pas avec sa maman et quand mon fils est né, je l'ai mis à mon nom, je ne voulais pas qu'il soit au nom du père parce que sa mère lui disait de le reconnaître et puis qu'ils partiraient dans leur pays. » Plus tard, cette maman a « (...) rencontré un homme, ça a été très dur avec les enfants, ils ne l'aimaient pas...et puis après j'étais enceinte et quand je lui ai dit, lui il voulait le faire partir mais j'ai pas voulu et après, j'ai appris qu'il était marié, c'est dégueulasse ! ». Pour une autre maman, très jeune, le scénario est un peu différent : « Ca a été fini avec le père tout au début de la grossesse. Il ne l'a pas reconnu et on ne s'est plus jamais vu. (...) Si le papa était venu à la maternité, on aurait vu, mais il n'est pas venu, si il revient, ce sera bien pour le petit d'avoir son père mais voilà.. ».

Après un jugement et l'établissement du droit de créance alimentaire, ça peut bien se passer ou à l'inverse, nécessiter de la part des parents des démarches lourdes alors qu'ils sont déjà reconnus dans leur droit. « Ca a été cahin-caha, elle payait puis elle payait pas. Mon avocat m'a dit qu'on pouvait faire une saisie mais pour les arriérés...vu le peu de pension alimentaire qu'elle payait (25€/mois/enfant), je me suis dit que ça me coûterait plus cher en avocat. J'aurais pu aller plus loin, elle cohabitait, avec une adresse fictive mais...après 1an et demi que j'étais dans les avocats, je voulais tourner la page.(...) Je me suis dit, est-ce qu'elle reste la maman des enfants ou est-ce que je rentre en conflit, elle doit assumer ? Au début, c'était plutôt l'option 2 puis j'ai laissé tomber. » Si l'absence de place du père dans la relation semble parfois induire un frein à sa prise en charge financière, ce n'est pas toujours le cas. Certains pères voient régulièrement leur enfant mais néanmoins : « Ca fait 3 ans que son père ne paie plus, au Secal c'est 173 € que je reçois par mois, mais si je trouve du travail, je n'y aurai plus droit... Ca fait des tensions avec mon fils, parce que quand j'en ai parlé il m'a dit : je ne ferai jamais une démarche en justice contre mes parents ! » La charge est lourde pour un revenu ou un revenu de remplacement. Une maman témoignait que comme elle, le papa était au chômage, alors, à quoi bon.... Une autre difficulté pour les mères, c'est l'irrégularité des paiements, y compris dans les dates d'échéances : « Il ne paie pas, il ne paie plus depuis 1 an. Mon avocat m'avait dit qu'on allait lui envoyer l'huissier. On a fait le nécessaire au mois de septembre et puis ca a pris du temps, (...) la demande de l'avocat est bien partie en septembre en demandant saisie arrête sur 500€ et pas sur tout ce qu'il me doit depuis le 1^{er} avril 2012 et en décembre ca s'est mis seulement en place et ils ont pris la totalité de son salaire, ils ne lui ont rien laissé et ils ont même pris sa prime de fin d'année.(...) au mois d'août je ne savais plus payer mes factures, pour 1600€ jusqu'en décembre, avec cette somme là, j'ai pu payer mes factures, je me suis remise à jour et depuis de nouveau plus rien...depuis janvier toutes mes factures sont de nouveau en

attente. Aujourd'hui je dois 800€ à une personne, 100 à une autre et 100 à une troisième personne. Ca fait 1000€ de dettes à des amis sans compter les factures en attente... » Les exemples ne manquent pas: « Au début il a payé, puis il a arrêté. Le Cpas a dû m'aider parce qu'il s'était mis comme insolvable. Je crois qu'il l'a fait exprès mais le Cpas a poursuivi et après, ça a été régularisé. Maintenant, il paie.»

Dans les témoignages des mères, il y a un frein majeur quand la relation avec l'ex-conjoint est difficile, de risquer d'amplifier celle-ci avec des « questions d'argent ». Plusieurs d'entre elles ont entamé des démarches des années après parce qu'elles ne s'en sortaient plus, les enfants grandissant, elles expriment « ne plus avoir le choix ». Martin Wagener dans sa thèse rencontre les mêmes positions du côté des mères :

« Demander une pension alimentation porte en soi le risque que la situation entre les ex-conjoints puisse se dégrader, et cela au détriment de l'enfant(...). Même avec l'intervention de plusieurs services étatiques (juges de paix, SECAL, médiation de dettes...) les situations où les hommes ne donnent pas suite à leurs obligations paternelles restent assez fréquentes.»⁵⁹

Ces difficultés sont reprises dans les conclusions de l'étude réalisée en 2013 par la Ligue des Familles, sur les arrangements financiers d'après séparation.

« En Belgique, le jugement reste la voie principale pour les parents séparés afin d'arranger la façon dont ils vont contribuer au coût de l'enfant. Comparé à la Flandre, cette procédure est plus souvent choisie par les parents en Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, la différence reste légère. En Belgique, les allocations familiales sont touchées par environ 4 parents sur 5 intégralement. Elles sont parfois partagées pour moitié-moitié entre les parents (9% en FWB et 6% en Flandre). Les contributions alimentaires sont généralement un montant « fixe », le plus souvent versé par les pères aux mères. Ces arrangements financiers (contributions alimentaires, allocations familiales, répartition du coût des vêtements, transports...) ne satisfont que 2 parents sur 5. En outre, en Belgique, les parents sans emploi ou travaillant à temps partiel présentent des taux d'insatisfactions relativement importantes en comparaison avec les parents travaillant à temps plein. Ces derniers sont également plus nombreux à s'arranger de manière informelle. Le non-versement de la pension/contribution alimentaire est mis en lumière par notre enquête. Pratiquement 1 parent sur 4 séparé devrait recevoir de l'argent de son ex-partenaire en Belgique. Les femmes sont majoritaires à devoir recevoir cet argent de leur ex-partenaire. Or, 1 personne sur 3 la reçoit « toujours de manière régulière ». Elle n'est « jamais versée ou presque » pour pratiquement un parent sur deux en FWB, contre un parent sur trois en Flandre. »⁶⁰

Une étude de la Fondation Roi Baudouin complète utilement cette approche de la créance alimentaire, dont le contenu tient dans le sous titre : Le maintien du lien ou pas, pour la pension alimentaire. « Dans les trois quarts des divorces, les enfants sont encore confiés à la mère et ce sont donc en majorité des pères qui paient les pensions alimentaires. Pour un certain nombre d'entre eux, la décision de la justice de confier la garde des enfants à leur ex-épouse est considérée comme injuste et ils rechignent à s'acquitter de la pension parce qu'ils préféreraient partager le temps de garde et les frais qui en découlent. Pour d'autres, la pension alimentaire n'est pas perçue comme 'l'obligation d'aliments' prévue par la loi mais comme une tentative de l'ex-conjoint à qui a été attribuée la garde des enfants, de toucher un 'jackpot' comme revanche après la séparation. Les associations de pères divorcés ont d'ailleurs combattu fortement la mise en place d'un service public de récupération des créances alimentaires. Les tribunaux correctionnels voient d'ailleurs comparaître chaque année des

⁵⁹ Trajectoires de Monoparentalité à Bruxelles, les femmes face aux épreuves de la parentalité. Thèse de Martin Wagener. UCL. Octobre 2013 p182-183

⁶⁰ Cécile Daron. Ligue des familles :Les arrangements financiers après le divorce. 2013.

<https://www.laligue.be/Files/media/etudes/2013/2013-05-15-Les-arrangements-financiers-apres-divorce---resultats-de-lenquete-de-la-Ligue-des-familles-mai-2013.pdf>

débiteurs récidivistes qui préfèrent se voir condamner à une peine de prison plutôt que de s'acquitter des sommes dues à leur ex-épouse et enfants. »⁶¹ L'étude de 2007 'Pauvreté et exclusion parmi les ménages monoparentaux', commandée par la Commission européenne, suggère d'ailleurs que le défaut de paiement des pensions alimentaires soit considéré comme un risque social et consacre une partie de ses recommandations à la mise en place d'un système d'avance sur pensions alimentaires. Dans les recommandations, ce point sera traité et argumenté.

3.11.3.2 les allocations familiales

« Les allocations familiales, je viens d'obtenir les majorés. Il y a eu un problème parce que pendant 1an et demi, je n'ai pas eu d'allocation familiale parce que je faisais des contrats d'un jour, donc à chaque fois quand c'était plein temps, pour une journée complète ; je devais changer de caisse...et je me suis retrouvée entre 3 caisses. C'est le médiateur fédéral qui a débloqué la situation... »

« Ce qui constituait à l'origine une initiative privée de quelques employeurs en faveur de leur personnel est devenu un régime général en 1930, année à partir de laquelle chaque employeur s'est vu légalement obligé de s'affilier à une caisse d'allocations familiales. Les allocations familiales sont ainsi devenues un droit pour le travailleur salarié (...) Parallèlement à l'extension des catégories de droit, les types d'allocations ont été considérablement diversifiés au fil des années (...) Aujourd'hui, les montants sont progressifs jusqu'au 3e rang, mais des suppléments d'âge, des suppléments sociaux (pour les enfants d'invalides, de pensionnés et de chômeurs) et des suppléments pour les enfants atteints d'une affection s'y sont ajoutés. Les allocations familiales d'orphelins, l'allocation de naissance et la prime d'adoption ont également été instaurées. Sans ce système diversifié, couvrant un nombre sans cesse croissant d'enfants, 11 % des enfants vivraient aujourd'hui dans la pauvreté. »⁶²

Voici l'introduction des 75 ans des allocations familiales en 2005. Depuis, à partir du 1er mai 2007, les parents isolés à revenus modestes bénéficient d'une majoration des allocations familiales mensuelles par enfant lorsque leurs revenus ne dépassent pas 2230,74€ brut par mois (2014). Le supplément pour les familles monoparentales est de :

- € 45,96 pour le premier enfant,
- € 28,49 pour le deuxième enfant,
- € 22,97 à partir du troisième enfant.

De plus, ces familles monoparentales reçoivent un supplément d'âge plus élevé pour l'enfant le plus âgé ou l'enfant unique.

La caisse d'allocations familiales dispose des données relatives à la composition du ménage et peut donc déterminer elle-même s'il s'agit d'une famille monoparentale. Tous les 6 mois, la caisse d'allocations familiales envoie un formulaire « Majoration des allocations familiales pour les familles monoparentales » pour vérifier si le droit est maintenu.

En outre, il existe des allocations majorées pour orphelin, ce dont ont bénéficié certaines des mères rencontrées. « Si on observe le montant des allocations familiales sur une longue période, on

⁶¹ [LE SERVICE DES CRÉANCES ALIMENTAIRES \(SECAL\), „un outil de lutte contre la pauvreté des femmes ? FRB juin 2011 P.21](http://www.kbs-frb.be/uploadedfiles/kbs-frb/05_pictures_documents_and_external_sites/09_publications/pub_2011_2077_secal.pdf)

⁶² Discours du 75^{ème} anniversaire des allocations familiales. Séance solennelle. Palais d'Egmont. Nov 2005. <http://www.rkw.fgov.be/Fr/documents/Discours%2075%20ans.pdf>

remarque que les allocations ont seulement été revues selon l'augmentation des prix à la consommation et non par rapport au bien-être grandissant.⁶³ »

Les avis sont convergents pour reconnaître que les allocations familiales ne couvrent plus, loin s'en faut, les frais liés à l'éducation, la scolarité, l'éveil, la santé... bref la charge financière des enfants. Le budget de référence met en évidence les frais liés aux différents âges des enfants. Une limite du « en-dessous » et « au-dessus » de 14 ans est établie pour reconnaître des frais croissants à charge des parents. Une mère reprenait pour exemple, la nécessité du matériel informatique pour sa fille, à l'école, « *elle est obligée d'avoir un pc pour l'école, elle reçoit des DVD pour ses travaux puis elle doit avoir une imprimante... on avance dans la technologie mais tout est plus cher...* »

Dans la situation des parents indépendants, les dispositions administratives entraînent parfois des difficultés financières liées à l'octroi des droits liés au travail... « *Les allocations familiales, comme indépendant, je ne les ai pas eues pendant plusieurs mois, faute de cotisation sociale ! Quand les cotisations sociales ont enfin été débloquées, je ne pouvais pas retoucher les arriérés, je les ai touchées seulement à partir du moment où ça a été jugé, je les ai eues un an après... et comme la mère était aidante, elle n'avait pas de revenu donc pas d'allocation familiale non plus.. Il a fallu que je change de caisse d'allocation aussi (ndlr : après la faillite, n'étant plus sous statut indépendant) mais c'est arrivé longtemps après... pour mes 3 enfants* ». La question de la compétence des caisses se répète ici aussi : « *les allocations familiales e viens d'obtenir les majorés. Il y a eu un problème parce que pendant 1an et demi, je n'ai pas eu d'alloc familiale parce que je faisais des contrats d'un jour, donc à chaque fois quand c'était plein temps, pour une journée complète ; je devais changer de caisse... et je me suis retrouvée entre 3 caisses. C'est le médiateur fédéral qui a débloqué la situation...* » Lors des échanges avec les mères, lorsque les budgets ont été abordés, alignant la colonne des dépenses et celles des revenus, il n'a pas été nécessaire d'avoir recours à des documents, factures, pense-bête ou autre support pour retrouver les montants, « *les personnes en difficulté financière ont une meilleure connaissance de leur situation budgétaire que les personnes éprouvant moins de difficulté financière* »⁶⁴. Seules les familles avec plus d'aisance abordaient cette partie avec une précision bien moindre... Enfin, si certaines mères tentent dans un premier temps de mettre les allocations sur un compte d'épargne au nom de l'enfant... avec le temps, plusieurs ont dû renoncer après avoir dû prélever les sommes qui s'y trouvaient.

3.11.4 Les dépenses

« L'alimentation, c'est là-dessus qu'on grappille, les enfants ont en marre de manger des pâtes, mais c'est comme ça, ou du pain avec... ou pas grand-chose dessus... (...) Demain, je suis contente parce que mes enfants dorment chez mes parents et je sais qu'ils auront bien à manger » « on mange mal, on est ce qu'on mange alors, quand on mange mal, on ne peut pas aller bien, c'est clair »

Des fiches dépenses ont été utilisées lors de nos entretiens mais sur 25 familles rencontrées, elles ne peuvent être qu'indicatives. Les témoignages qui suivent, illustrent par leur contenu les limites qui sont imposées aux mères. Ainsi, lorsque l'on aborde les dépenses, les postes sur lesquels on peut essayer de minimiser les dépenses sont l'alimentation, la santé, la mobilité, les frais de garderie à

1.1 ⁶³ « *Souffrirait-on de pauvreté pour une bouche de plus à nourrir ?* » Karel Van Den Bosch, Centre de Politique sociale Herman Deleeck, Universiteit Antwerpen. Extrait de « Familles plurielles- Etats généraux des familles » 2006 .

⁶⁴ Op.cit. Colloque de l'Observatoire du crédit p12.

l'école,.... « je trouve que la vie a augmentée, c'est vrai que les enfants ont grandi et que les frais sont différents mais quand ils étaient plus petits, on faisait plus de choses, d'excursion... Avant, on prenait de la viande pour les enfants, maintenant, c'est 2 morceaux pour 4...avant j'achetais e la charcuterie, pour les picnics, c'est mieux, maintenant c'est trop cher, c'est de la confiture, oui, ils préfèrent mais on ne se rend pas compte...; avant j'achetais bien du saucisson sec, c'est bon ça et quand il y en a, on se jette dessus et il n'en reste vite plus...Je triche parce que je calcule tout...» Une autre mère précise « 2 fois par semaine : une viande blanche et une saucisse. Ce serait bien de la viande rouge, un steak, ils en ont besoin et mes enfants me le demande mais les deux petits ils ont quand même à l'école, alors ca va.(...) L'autre jour, les petits n'étaient pas là, alors on est allé chercher 3 morceaux de viande, que c'était bon ! » « Les proxi-classes, c'est dans la région, découverte de la faune et de la flore parce que les parents n'avaient pas les moyens d'envoyer les enfants en voyage scolaire, c'est 37,5€ par an et la piscine, jusqu'à la fin de l'année, j'ai payé 50€ en février pour le semestre, il y a les frais de logopèdes pour les petits, ça revient à 40 ou 50€ par mois... la carte campus pour la plus grande, ça fait 21€ et 20€ d'argent de poche et 15€ de recharge gsm, pour moi aussi 15€ par mois.. La voiture pour les déplacements, c'est 180 à 200€ par mois, elle est vieille et consomme beaucoup (ndlr : il s'agit d'un monospace, pour cette famille de 5 enfants) pas de budget vestimentaire, pas de sortie... et je dois 200€ à la mutuelle de cotisation et de frais hospitalisation ! Actuellement j'ai 1100€ par mois et 750€ d'allocation familiale, la pension alimentaire....si il les prenait en garde alternée, ce serait 220€/mois et du 1^{er} mari, 150€, mais je ne touche rien, enfin rien du 1^{er} et pas régulièrement du second.» « Les frais de santé, en moyenne je ne dois pas dépasser 30€ par mois aussi non je suis dans la galère, mais là, c'est sans les frais de dentistes (orthodontistes). (...) Pour moi, j'ai renoncé, et pourtant j'en avais encore grand besoin, je le sens encore ça m'a beaucoup aidé notamment dans ma façon de voir les choses, j'avais tendance à voir les choses en négatif et là de nouveau j'ai tendance à rechuter mais je ne sais plus y aller.. (...) je soigne d'abord les enfants et mon fils d'abord». Une jeune maman dont l'enfant n'a pas été reconnu, a repris des études et cohabite chez ses parents. Elle a un revenu du chômage en co-habitante, ne dispose que de faible revenu pour faire face aux dépenses de l'enfant, de sa voiture indispensable pour ses cours et les horaires de la crèche...Son père intervient dans les grosses dépenses mais elle ne demande rien. Elle doit faire des choix et explique que « culturellement, les sorties, ça manque...ne plus aller au cinéma, ça me manque beaucoup.. ; de temps en temps un resto, même plus de shopping, je ne vais pas y aller avec des copines sans argent ! Si je vais boire un verre, je ne sais pas payer une tournée...y en a qui disent elle paie jamais un verre.. On m'a proposé des activités mais je réponds, je ne peux pas, je n'ai pas de sous...(...) mais alors c'est : si, viens je te paie un verre, je n'aime vraiment pas ça, ça me gêne... ». Une autre maman me parle de l'abandon de ses rêves, de ce qu'on aime, de ce qu'on aimait faire. « Oui, ça on ne fait plus rien...c'est l'exemple de l'anniversaire de ma fille, c'est la marraine qui a tout apporté, les boissons, c'est ma mère...mon hobby, c'était de recevoir et de faire de la fine cuisine, je ne peux plus...je n'ai plus ma vie en main parce que tout est basé sur cet aspect financier...et même le minimum.. » Plus loin elle ajoute qu'avant, « on faisait beaucoup, avec mon mari, maintenant les seules choses que je peux me permettre c'est quand ma maman propose qu'on fasse quelque chose avec les enfants et les enfants de mon frère...on trouve des petits parcs animaliers à 5 ou 10€ mais c'est maman qui propose, c'est rentré dans le système de vie, au début j'ai eu très dur(...) Il y a un jeune qui a cartonné aux élections...il a fait un repas, apéro, repas et dessert pour 6 € dans un café du quartier où je venais et les gens disent : ce n'est que 6 €, tu

viens ! Mais moi, ça fait 24€ et puis il y a les boissons alors non, je ne viens pas, mais ils ne comprennent pas pour les gens qui ont un minimum, c'est un minimum...c'est frustrant mais c'est tellement dans mon système de vie, voilà... »

Une maman résume au départ de sa propre expérience ce que d'autres familles ont déjà appris à intégrer... Dans une précédente relation, cette mère avait une relative aisance financière. Après avoir quitté ce premier compagnon violent, elle est maintenant maman d'un petit garçon qui a des problèmes de santé en partie pense-t-elle lié à l'humidité dans son logement. Dépendant du chômage, elle n'a pas le souhait de demander une pension alimentaire mais le papa aide parfois, quand il faut... Après avoir abordé avec elle la question des sorties, du temps pour soi, des échanges avec les amis qu'elle privilégie, elle reconnaît que ce qui lui manque, c'est du temps pour elle, dormir, pouvoir se reposer...et craque, se met à pleurer et après un moment, résume sa fatigue en ces quelques mots : *« oui, moi, avant je contrôlais tout dans ma vie mais maintenant, je dois suivre, je peux pas dire je fais comme ceci ou comme cela. Il y a des risques qu'on prend quand on est tout seul, pas quand on est 2 (ndlr : seule avec un enfant). Mon fils a 14 mois, je veux l'emmener voir le zoo, on veut donner quelque chose de bien à ses enfants, il y en a qui dise « il fait beau il peut sortir » mais moi je veux qu'il découvre des choses, il a des yeux, il a un cerveau...et on me dit que je pourrai y aller plus tard quand il est plus grand mais moi je dis non, c'est maintenant que son cerveau s'ouvre... c'est pour ça qu'ils me tuent les gens quand ils me disent ça. (...) Les gens ils renoncent : si tu n'y vas pas, qu'est-ce qui se passe ?? Rien mais ils mettent des barrières, ils ne regardent pas plus loin que les barrières, moi je regarde vraiment, mais les gens, ils sont dans leur petite maison et ils regardent par la fenêtre et ils sont contents »*. La colère de cette maman qui a connu des facilités financières précédemment, qui lui permettaient d'avoir prise sur son quotidien exprime le refus de la privation intégrée, celle qui fait dire qu' *« on n'est pas si mal », « qu'on n'est quand même pas pauvre », « qu'il y a pire que nous »...*

3.12 Déprivation matérielle

« Pâques n'existe plus, Noël, St Nicolas non plus et les anniversaires non plus.. Avant quand ils étaient petits, j'achetais progressivement un petit truc chaque mois et je cachais... Mais maintenant, ils connaissent les cachettes... et puis maintenant, je n'y arrive plus. Ce qu'on fait à Noël, on fait ça tous ensemble et chacun fait quelque-chose et les parents apportent ce qu'il y a de plus cher.. (...) on ne part pas en vacances, pas de télé.. on ne va jamais au restaurant. »

La déprivation matérielle peut être définie comme l'incapacité de posséder les biens et services et/ou de se livrer aux activités qui sont ordinaires dans la société où l'on vit et qui sont perçues comme des nécessités. C'est donc une mesure plus absolue que la notion de pauvreté monétaire, relative, mesurant d'avantage la dispersion des revenus. Calculé sur la base des variables disponibles dans EU-SILC, les indicateurs de déprivation matérielle nouvellement adoptés se basent sur 9 items relatifs au fait que le ménage n'ait pas la capacité financière de faire face à certaines dépenses si celles-ci sont souhaitées.

L'indice de déprivation est basé sur la rencontre de minimum 3 items dans la liste reprise ci-dessous :
« Avez-vous la possibilité :

- de faire face à des dépenses imprévues (estimées à 1000€) ;
- de manger tous les deux jours un repas comprenant des protéines ;
- de chauffer correctement son logement ;
- de partir une semaine par an en vacances ;
- d'éviter les arriérés de crédit, de loyer et de paiements ;
- de disposer (si désiré) d'une voiture ;
- de disposer (si désiré) d'une télévision ;
- de disposer (si désiré) d'un téléphone ;
- de disposer (si désiré) d'une machine à laver. »

On parle de déprivation sévère quand les familles rencontrent 4 de ces 9 items (nomenclature européenne)

Exprimées en pourcentage pour les familles rencontrées, une déprivation de 3 items au moins concerne : 15 % (3 sur 20) des familles monoparentales rencontrées et 75 % (15 familles sur les 20) pour 4 items et plus.

Rappelons qu'ici, nous avons ciblé des familles avec un faible revenu équivalent au RIS, au chômage et aux premiers salaires.....

Les chiffres repris dans le Working paper n°16 de l'Iweps, rappellent que « *lorsque l'on se penche sur la proportion de personnes qui cumulent les déprivations, on voit que 17% des Wallons souffrent au moins de trois problèmes (sur les neuf listés), 7% de la population wallonne souffre d'au moins quatre problèmes, ce qui est loin d'être négligeable (cette proportion atteint 16% à Bruxelles) et 3% en Flandre* ».

Malgré cela, lors des rencontres, les familles se sont exprimées sur leurs réalités financières de la façon suivante : 3 formes verbales émergent des rencontres :

- les familles qui avouent être dans le calcul permanent mais « *s'en sortent* ». Dans les faits, le calcul est permanent et les mères expriment que tout est toujours compté... Qu'elles craignent les imprévus, la facture inattendue « *les excès de vitesse*, dit en riant l'une d'elle, *ça c'est la mort !*»,
- les familles qui disent être « *de piètres gestionnaires* »... comme expliquant que la gestion mensuelle difficile est due à une incapacité de leur part. Mais lorsqu'ensemble, on fait l'addition des ressources et des dépenses, il ne s'agit pas d'être mauvaise gestionnaire, mais d'être dans le trop peu de ressources face aux dépenses nécessaires.
- les familles qui disent ne pas être pauvres. Du moins, c'est le langage du parent et en particulier vers les enfants « *on n'a pas à se plaindre !* ». Mais dans la déprivation, elles sont clairement dans le manque. Elles font attention à tout, se limitent dans tout.

« Je vais acheter à mes enfants une paire de botte à 10€, elles vont se péter après 3 semaines mais je sais que pendant 3 semaines, elles auront quelque chose de correcte à leurs pieds... Le parrain de ma fille lui a offert une bonne paire de botte, elles les a mises toutes la saison, moi, je ne pourrais pas... »

Les rapports de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement permettent de cerner plus précisément la réalité des familles monoparentales du côté wallon. Dans le rapport basé sur les chiffres de 2005,

portant sur 3.200 questionnaires correspondant à des personnes suivies dans 97 services de médiation de dettes en Région Wallonne, 23,3% concernent des personnes divorcées et 25,8% des familles monoparentales. Parmi les personnes suivies, 10,9% recevaient une pension alimentaire de 175 euros en moyenne. Le rapport démontre la précarité de ce type de famille. Les familles monoparentales seraient, avec la catégorie des personnes isolées, le groupe disposant des ressources mensuelles les moins élevées. Cette précarité transparaît également dans le type de dettes. Les familles monoparentales ont, un peu plus souvent que les autres ménages, des dettes qui ne sont pas uniquement liées aux crédits à la consommation et qui portent sur les postes liés à la vie quotidienne comme le logement, les frais de santé, de transport... ». ⁶⁵ Une maman a reconnu ne pas avoir mis son fils à l'école 3 jours parce qu'il n'avait plus de pantalon sans trous aux genoux... Une amie est venue lui apporter des vêtements de seconde main, mais pour un gamin de 5ans, les pantalons, pas évident à trouver en bon état : « *je n'ai jamais mis mes enfants à l'école aussi habillés comme des clochards !* » Avec humour, la mère de 3 enfants nous dit que « *nous, on est mono pour tout : monoparental ; mono-video- ; mono-ordinateur et leurs copains ils ont chacun leur ordi et leur télé dans la chambre.. je trouve cela triste. Mais voilà, c'est comme ça* »

3.13 Les frais liés au logement

« ... Par la suite au lieu de me chauffer avec le gaz j'avais un petit poêle au pétrole et j'ai mis des tentures pour isoler la première pièce et mes caisses étaient toutes devant et une autre tenture sur la grande baie vitrée derrière. Je ne chauffais plus que du pétrole, moins de confort mais...(...) quand il y avait les gros froid en période hivernale, ça caillait trop et on allait chez mon amie pendant 15jours pour dormir, ouhais, ça aussi ça m'a aidé franchement oui, j'ai été aidée beaucoup grâce à eux... Oui, dans l'autre maison j'aurais encore coulé plus, ne fut ce que l'électricité et le gaz.. ici, je n'ai rien changé, ce sont les frais de la maison...(...) »

Pour les 25 familles , voici la répartition des montants payés pour le logement, comme propriétaire, locataire d'un logement social ou assimilé, ou d'un logement privé.

Statut du logement*	coût moyen % revenu	Coût moyen corrigé des extrêmes	% revenu
Propriétaires: 9/24	453,17€/mois (31,40%)	504,72€/mois	35%
Locataire lognt social: 8/24	301,96€/mois (26,14%)	301,96€/mois	26,14%
Locataire parc privé: 7/24	672,00€/mois (49%)	628,00€/mois	48%

⁶⁵ LE SERVICE DES CRÉANCES ALIMENTAIRES (SECAL) : un outil de lutte contre la pauvreté des femmes ? FRB (juin 2011) p19. [http://www.kbs-frb.be/uploadedfiles/kbs-frb/05\) pictures, documents and external sites/09\) publications/pub_2011_2077_secal.pdf](http://www.kbs-frb.be/uploadedfiles/kbs-frb/05) pictures, documents and external sites/09) publications/pub_2011_2077_secal.pdf)

*une des mères cohabite chez ses parents et donc n'est pas reprise dans ce tableau.

Dans les montants repris, les extrêmes ont été soustraits des moyennes pour donner une vision plus conforme à la réalité des chiffres, étant fort influencés par le petit nombre de famille représentée ici. Les chiffres suivant montrent que la situation des 25 familles rencontrées est bien dans la moyenne des situations reprises en Wallonie.

La part des loyers pour les familles rencontrées dans le parc locatif privé représente (hors extrême) un coût moyen de 628€/mois soit par rapport à leur revenu, 48% de celui-ci. Les ménages qui bénéficient dans notre enquête d'un logement social, ont un loyer moyen de 302€/mois, représentant 26% de leur revenu.

Le statut d'occupation du logement est révélateur de l'indice de pauvreté, en décompte des ressources restantes pour survivre.

Le tableau ci-dessous nous donne les moyennes établies pour le logement, sur base de l'enquête sur les budgets des ménages belges en 2012, actualisé par l'Institut du Développement Durable⁶⁶

	Par mois en 2012	Actualisé décembre 2013
Coût moyen logement social	320€	326€
Coût moyen location secteur privé	539€	549€
Coût moyen logement comme propriétaire	606€	617€
Energie (gaz-élec-mazout.)	169€	162€

Ainsi, dans le pourcentage des personnes étant en pauvreté monétaire ou en déprivation matérielle pour les différentes catégories de ménages, l'étude d'A-C Guio⁶⁷ de l'IWEPs cite un taux de pauvreté de 43,2% de déprivation matérielle, et de 54,3% de pauvreté monétaire pour les familles monoparentales. Les locataires atteignent un pourcentage de 43,4% de taux de déprivation matérielle alors que pour les propriétaires ce taux est de 8,6%. Les locataires ont un taux de pauvreté monétaire de 42,3% contre 11,3% pour les propriétaires. La même étude nous rappelle que l'inégalité dans le logement se marque de manières différentes : le statut de propriété, la sécurité, le confort et la salubrité du logement, le surpeuplement et le coût que le logement représente sont autant d'aspects qu'il faut prendre en compte pour évaluer si le droit à un logement décent est effectif. 30% des locataires ayant les revenus les plus faibles consacrent plus de 40% de celui-ci pour les coûts liés au logement (ce qui correspond à notre recherche-action). Ce taux calculé pour les locataires est 8 fois supérieur à celui des propriétaires, ce qui est un ratio locataires/propriétaires les plus élevés parmi les différents pays de l'UE après le Luxembourg et la France.⁶⁸

L'étude réalisée par le Centre d'Etude pour l'Habitat Durable (CEHD) en 2014 « Enquête sur la qualité de l'Habitat en Wallonie - Résultats clés », chiffre à 2,8% la part des familles monoparentales sur l'ensemble des propriétaires, contre 35,9% des familles avec enfants. Dans la même étude, parmi l'ensemble des locataires, 11,6% des ménages sont en familles monoparentales.

Enfin, il a été établi que les familles monoparentales se trouvent plus souvent dans des logements plus petits et connaissent des problèmes plus fréquents d'inconfort voir d'insalubrité (28% des ménages déclarant avoir des problèmes de logement sont des familles monoparentales contre 22%

⁶⁶ Institut pour le développement durable. Ph. Defeyt (janvier 2014) les chiffres travaillés d'après l'Enquête du budget des ménages donnent une approche théorique moyenne suivant le type de logement occupé.

⁶⁷ Anne-Catherine Guio- Christine Mahy. *Work Paper n°16 IWEPs*. Octobre 2013 <http://www.iweps.be/sites/default/files/wp16.pdf>

⁶⁸ Ibid. p33

de couples avec deux enfants et 20% de couples avec 1enfant)⁶⁹. « (...)ds la chambre il n'y a pas de chauffage et il faut que je mette le chauffage électrique. C'est pas bien isolé. Je l'ai dit, mais on me répond qu'il est bien...moi je dis, venez vivre dedans, nous on y habite, venez et on verra. C'est pareil chez les voisins et derrière aussi. De l'eau coule sur les murs...le garçon il me disait que l'eau coulait le long de la lampe. Et au-dessus, il n'y a rien, c'est vide, c'est un pont thermique, c'est pour ça que j'aère tous le temps mais quand le petit n'est pas là. Avec le froid, il faut que je chauffe beaucoup, donc on me dit que c'est parce que je chauffe trop, mais aussi non, le carrelage au sol, quand on passe la main, c'est mouillé ! Et comme je cuisine, on m'a dit que je devais prendre des plats préparés !! Je ne veux pas critiquer les gens mais quand il y a un problème, il faut pas se casser le derrière, il faut dire qu'il y a un problème mais eux disent qu'il n'y a pas de problème ! Les apparences sont trompeuses parfois. Alors on joue le jeu, il faut jouer. » Une autre maman est devenue propriétaire après avoir quitté un logement loué pour elle et ses 7 enfants. « J'habite ici depuis presque 1 an, c'est une maison du FLW, le loyer c'est 430€. Avant j'habitais un logement privé, mais la proprio a vendu et le loyer c'était 506€. De l'autre côté, je donnais beaucoup pour le chauffage parce que les plafonds étaient hauts et pas d'isolation... en plus j'avais un compteur à cartes parce que je ne m'en sortais pas avec les factures et le chômage. (Quand on s'est séparé, j'étais) enceinte du dernier et pas de pension alimentaire...les dettes ont commencé à s'accumuler. C'était vraiment la totale ! Placement d'un compteur à budget, je donnais 500€ par mois et le tarif, le barème appliqué était au plus haut...(...) J'ai dû diviser le tout, autant pour le manger, pour le loyer, ... je devais mettre autant parce que ça me bouffait et ma carte était vide tout de suite. Par la suite au lieu de me chauffer avec le gaz j'avais un petit poêle au pétrole et j'ai mis des tentures pour isoler la première pièce et que mes caisses étaient toutes devant et une autre tenture sur la grande baie vitrée derrière. Je ne chauffais plus que du pétrole, moins de confort mais...(...) quand il y avait les gros froid en période hivernale, ça caillait trop et on allait chez mon amie pendant 15jours pour dormir, ouhais, ça aussi ça m'a aidé franchement oui, j'ai été aidée beaucoup grâce à eux...En ce moment là, je ne voulais plus rien savoir, j'étais loin... quand il est parti, plus la maison j'étais mal, je me disais : je fais quoi là ?, j'en peux plus. Oui, dans l'autre maison j'aurais encore coulé plus, ne fut ce que l'électricité et le gaz.. ici, je n'ai rien changé, ce sont les frais de la maison...(...) et quand je suis partie, sur 4 ans, j'ai récupéré une bonne somme (3.800€ !!) (Madame avait droit au tarif social étant au cpas, mais le décompte ne s'est fait qu'après). Grâce à ça, j'ai pu régler mes dettes, acheter des meubles, et j'ai encore de l'argent à place. Ici, dans les chambres il fait nickel, je dors bien, je me sens mieux, je suis moins stressée, dans l'autre maison, on était déjà venu forcer ma porte sur le côté et ici, je me sens en sécurité la porte reste même parfois ouverte...et le chien aboie tout de suite...j'ai une alarme directe ... ». On voit dans ce témoignage qu'outre l'aspect financier direct, la qualité du logement joue également de façon indirecte sur la santé (ici le confort, moins de tension liée aux difficultés financières, ailleurs, les problèmes respiratoires, d'allergie,...) et sur le bien-être en général (ici, sentiment de sécurité, moins de stress,...). Pour souligner encore l'importance des coûts « logement » incluant les charges, nous reprenons ici les chiffres présentés lors d'une intervention au Parlement wallon lors de la commission logement : « Sur une dépense moyenne (2006) pour l'habitation principale (qui représente en Wallonie un quart des dépenses globales annuelles) de 8.000 euros en Flandre et de 7.590 euros en Wallonie, on constate que le ratio charges (1.823 euros) / loyer brut (6.188euros) est de 29,5 % tandis que le même ratio en Wallonie est de 2.027/5.563 soit 36,34 %. Ce constat interpelle puisqu'il illustre à suffisance que le ménage wallon doit dépenser proportionnellement plus pour les charges que pour le loyer lui-même. Le ratio – au vu de l'évolution des prix de l'énergie (mazout, gaz, électricité) – s'est empiré depuis lors⁷⁰. » Le statut de propriétaire, rassure comme capital mais fait perdre des avantages. Cette maman de 7 enfants était aidée

⁶⁹ Les facteurs de précarité. Photographie statistique des hommes et des femmes en Wallonie. IWEPS et CWFH,2008,p91

⁷⁰ Commission parlementaire janvier 2014. Proposition de résolution de Mr.Edmond Stoffels. P26

http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2012_2013/RES/841_1.pdf

régulièrement mais depuis qu'elle est propriétaire de sa maison, « ...ils aident pour les voyages scolaire, (avant) j'avais une carte pour acheter mon pain à 50 centimes et du lait gratuits (3l de lait par jour) tous les lundis...ca me revient à au moins 70€ de pain et de lait mais j'ai perdu beaucoup d'avantages quand je suis devenue propriétaire, ils paient encore les lunettes, mais ça a tardé tellement, je les aie eues 6 mois après, il n'avait pas ses lunettes pour les examens scolaires...mais comme ils disent, ils sont pas là pour payer nos dettes. » « Acheter une maison, c'est presque une obligation maintenant, comment on payera son loyer quand on est vieux...avec une petite pension ? Tandis que si t'es propriétaire, tu n'as plus de loyer à payer à 500€ et il te restera 200€ pour vivre...mais comme propriétaire, tu n'as plus droit aux aides, tu n'as qu'à revendre ta maison et te payer avec. » Une autre maman propriétaire elle aussi d'un petit chalet dans un quartier résidentiel et à qui je demandais si c'était aussi une façon de pouvoir laisser quelque chose à son fils plus tard, me répondait que « pour moi, c'est une assise, c'est plus valorisant (..) mais je suis troublée parce que mes parents ont toujours dit : la maison ce sera pour toi, mais si maman doit aller en maison de repos, la maison, elle servira à ça, et donc, je me dis la même chose...je dis parfois que c'est pour mon fils mais peut-être que j'aurai besoin de la maison pour moi, plus tard... ». D'autres parents ont fait l'expérience d'un logement partagé, en cohabitation, pendant la période de crise ou de façon plus organisée. « J'ai toujours fonctionné en colocation en considérant toujours que j'étais seule avec ma fille. Pour ne pas être seule et financièrement. On mesure la différence surtout en solitude. Et puis parfois, on me gardait la petite, parfois c'était moi. Ca c'est mis comme ça, sans qu'on fasse l'objet d'un accord » « j'avais le contrat à mon nom avec la garantie locative, pendant 2 ans il y avait une sorte de roulement, toujours avec des personnes qui n'avaient pas besoin d'adresse. » La cohabitation peut aussi être une aide ponctuelle au moment de la séparation, plusieurs mères témoignent en ce sens. « A ma séparation je suis partie vivre un an chez une amie dans une ferme en carré, il y avait de l'espace, là j'ai eu de la solidarité...mais pas pour garder mon fils, ça, c'était clair. » Pour une autre famille, « hébergé chez un ami, pendant un an, avant d'avoir un logement social, avec mes 3 enfants. On avait une cuisine, 2 chambres pour nous 4 et on a fait une salle-de-bain, je n'ai pas payé de loyer pendant un an, ça m'a permis de rebondir et d'acheter une voiture. » ou encore, « Au début, c'était transitoire, je payais 200€, j'étais pas seule et j'aurais jamais pu me payer un cadre de vie comme celui-là » Parfois le témoignage va dans l'autre sens : « Une de mes amies a été victime de violence conjugale, j'ai pu l'héberger pendant 3 mois... »⁷¹. Si cette solution du logement partagé ou co-logement ne convient bien sûr pas à tout le monde, il reste une des réponses à trouver au manque de logement actuel en Région Wallonne et à Bruxelles et fait partie de la revendication en faveur des logements alternatifs soutenus par le mouvement associatif. Au-delà de cette urgence, mais aussi parce que la réponse à celle-ci prendra du temps, ces solidarités entre ou pour des ménages précarisés se mettent en place, avec parfois une reconnaissance des CPAS pour le RIS, objet d'une négociation au cas par cas, mais reste un choix impossible pour la personne dépendant du chômage⁷². Inscrite dans le Code Wallon de l'habitat durable et reconnu dans les prescrits des conditions de salubrité, un même logement peut être partagé par 5 personnes majeurs sans liens de parenté entre eux et être reconnu comme un logement individuel, cette option reste accessible aux personnes ayant un revenu individuel.⁷³ Les règles une fois de plus ne s'appliquent pas de la même

⁷¹ Extrait de témoignages recueillis dans le cadre des rencontres individuelles et des focus groupes avec des adultes en charge d'une famille monoparentale (majoritairement des femmes) au cours de l'année 2013.

⁷² Lire à ce sujet une étude remise à jour en 2012 sur le logement partagé : http://www.mis.be/sites/default/files/doc/synthese_habitat_solidaire_210213_fr.pdf Co production de Samenhuizen- Facultés universitaires Saint Louis- Habitat et Participation asbl. Déc. 2012.

⁷³ 30 AOÛT 2007. – Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les critères minimaux de salubrité, les critères de surpeuplement et portant les définitions visées à l'article 1^{er}, 19° à 22°bis, du Code wallon du Logement. (M.B. du 30/10/2007, p. 55871) Art. 3. Un logement de type unifamilial occupé par moins de 5 personnes majeures constituant plusieurs ménages au sens de l'article 1^{er}, 28°, du Code, est considéré comme un logement individuel en cas de mise en location faisant l'objet d'un contrat de bail entre les parties.

manière pour tous. Annette Perdaens lors des Etats généraux de la famille rappelait les principes de base suivant :

« Les droits économiques visent à garantir un minimum socio-vital. Dès lors, quelle que soit la source de revenus, l'État garantit un revenu minimal soit par l'imposition du salaire minimum garanti en cas d'activité professionnelle, soit par l'octroi d'allocations sociales ou du revenu d'intégration sociale (RIS). L'objectif est là aussi « de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. » Traditionnellement, les familles bénéficiaient d'un seul revenu. Si aujourd'hui les ménages ont deux sources de revenus, le modèle traditionnel sert encore de base dans le cas de l'aide sociale octroyée aux familles qui ne bénéficient pas de revenus du travail (ou partiellement) ou d'allocations de remplacement. Contrairement à l'aide sociale, la sécurité sociale est un régime d'assurances : en cas de risque, elle octroyait auparavant des allocations à chaque personne qui a cotisé, quelle que soit sa situation familiale. Cependant, en 1980, en vue de procéder à des économies budgétaires, les pouvoirs publics instaurent la catégorie « cohabitant » dans la sécurité sociale : dorénavant, elle tient compte du revenu d'autres membres de la famille pour l'octroi d'un revenu de remplacement, quittant ainsi la logique de l'assurance (...). (...) pour éviter les disparités, les discriminations et la dépendance, la suppression de la catégorie de cohabitant est fondamentale, d'autant plus qu'elle aboutit actuellement à la déstructuration des familles et à d'importants problèmes d'identités chez les jeunes. (...) Elle empêche une réinsertion progressive grâce à des formules de logement communautaire. »⁷⁴

Pascale Jamouille dénonce aussi l'éclatement de la cellule familiale quand pour des raisons essentiellement financière, les familles s'organisent pour éviter des loyers trop lourds réadaptés aux revenus des ménages dans le logement social. « La cohabitation fait baisser le montant des allocations sociales et augmenter le loyer, risquant de faire basculer les fragiles montages financiers de la survie. Les mères arrivent déjà difficilement à boucler les fins de mois, avec leurs allocations d'isolées.⁷⁵ » Cette réalité a déjà été exposée dans une publication sur la lutte contre l'appauvrissement des enfants de Pierre Doyen et Christine Mahy. Ils mettent en évidence que la non-individualisation totale des droits au niveau du chômage, du RIS, de la pension, des allocations d'invalidité, de la cohabitation, a des conséquences sociales et financières énormes sur les ménages appauvris : éclatement familiaux obligatoires et non-souhaités, recomposition familiale effective rendue impossible ou avec une prise de risque, etc. Les familles sont parfois contraintes par « intelligence de survie » d'adopter des comportements considérés « frauduleux » qui mettent les ménages en danger. Les enfants doivent apprendre à intégrer « le silence » et/ou le « mensonge contraint ». Les conséquences du statut de cohabitant provoquent l'empêchement de partage de logement décent, l'engagement de dépenses financières dans des fausses adresses et l'exploitation des familles appauvries par des marchands de sommeil, etc. La non-individualisation interdit de la sorte les solidarités au sein d'un même habitat en « sanctionnant » financièrement les personnes fragilisées intelligemment soucieuses d'être plus fortes ensemble.⁷⁶

3.14 Les frais liés à l'école

⁷⁴ L'influence des politiques budgétaires sur la vie des familles les plus pauvres. Annette Perdaens p260 et suivantes. « Les familles plurielles: politiques familiales sur mesure? » Etats généraux des familles. Edition Luc Pire. 2006

⁷⁵ Op.cit. Pascal Jamouille. P135-136

⁷⁶ Op.cit. <http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/130219-RWLP- Pauvrete enfants-familles-final 3.pdf>

Les frais liés de la scolarité sont augmentés des frais de garderies, d'une carte d'étude, de frais de cantines même si on apporte ses tartines,...on est loin de la gratuité scolaire ! 5 euros par-ci, 10€ par là... et multiplié par le nombre d'enfants. Pour éviter des frais de garderie après avoir eu des rappels de l'école, l'arrangement a été « ...pour ne pas avoir de frais, ils rentrent plus tôt de l'école pour prendre le bus, ils doivent quitter l'école 5 à 10mn plus tôt pour le bus... » Les remarques sur la composition des repas de midi, « ... Les enfants mangeaient des Kellog's à midi, ils aimaient ça, plus que des tartines...on m'a suggéré des repas chauds et j'ai suivi, on m'a suggéré, presque imposé des repas chauds mais comme je ne savais pas payer tout de suite les factures, on m'emmerde... Donc, je me suis dit ; tant pis les enfants, prenez des tartines, prenez des Kellog's...et tant pis, on vous juge parce qu'ils mangent des Kellog's...et ils ont le repas chaud le soir...(.....)..et quand je prends des décisions, comme les changements d'école, j'ai peur, je me dis toujours, pourvu que je ne me trompe pas, c'est dur... ». Une autre maman a aussi dû adapter ses dépenses : « j'ai dû arrêter les diners à l'école pour le plus jeune, l'aîné prenait des dagoberts mais j'ai dû arrêter parce que c'était trop cher et en plus, c'est une facture tous les 3 mois...j'ai dit que je payais mais que j'arrêtais. Il ne savait pas mon histoire et j'ai dit que je faisais à manger le soir. A l'école, c'était des repas par traiteur... »

La question des coûts partagés entre les deux parents reste parfois une difficulté, pour les parents, pour l'enfant et puis pour l'école :

« Dans les arrangements (du divorce), l'école de ma fille est dans le réseau libre et on a une facture mensuelle qui regroupe garderie, réfectoire, activité de classe... ca chiffrait, en tout cas quand je travaillais, parce qu'elle était à la garderie tous les jours, c'était entre 40 à 50€ par mois. Et là, elle allait une semaine sur deux chez lui et il était prévu qu'on paye un mois sur deux et évidemment lui ne payait jamais la sienne et je recevais des rappels de l'école, je ne trouvais pas ça juste de devoir tous payer quoi. » Il est courant que le personnel pédagogique soit le référent des familles, voire des enfants pour le paiement des frais scolaires. Un témoignage présentait les ruses d'une élève pour ne pas à avoir à dire que ses parents ne savaient pas payer, c'était des oublis à répétition, entraînant une image négative de la part des professeurs... Que ce soit les retards de paiement, les raisons de ces retards, la manière dont l'école réclame l'argent ou éventuellement sanctionne les enfants pour cette raison... tous ces éléments polluent et interfèrent massivement dans la relation de confiance « monde scolaire- parents-enfants »⁷⁷. La presse relate trop souvent des situations où les enfants sont directement stigmatisés au sein de l'école suite à es difficultés financières des parents (expulsion de la cantine, non remise du bulletin tant que les frais ne sont pas payés, jugements pour les coûts auxquelles les familles sont confrontées quand, rappelons-le, constitutionnellement, l'école est réputée gratuite⁷⁸ ...

3.15 Coûts indirects de l'enfant et pauvreté

Comme il l'a déjà été dit, cette recherche action n'a pas l'ambition d'un travail scientifique... Les éléments repris ci-dessus tentent de faire valoir le difficile équilibre financier pour certains parents seuls, ne disposant que d'un revenu, d'allocations familiales, parfois d'une pension alimentaire,

⁷⁷ Op.cit. p10 <http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/130219-RWLP- Pauvrete enfants-familles-final 3.pdf>

⁷⁸ <https://www.laligue.be/association/communiqu/2013-08-13-cp-frais-scolaires-l-enquete-de-la-ligue-des-familles>

parfois du Secal... et parfois pas, pour donner à leurs enfants ce que tout parent souhaite pouvoir apporter pour leurs épanouissements. La grille budgétaire⁷⁹ élaborée sur base de différents profils de familles souligne bien les frais complémentaires nécessaires selon les nombres d'enfants et selon leur tranche d'âge, la localisation de la famille (déplacements)...même si celle-ci doit être considérée avec prudence. L'extrait qui suit souligne qu'au-delà des coûts directs, la venue d'un enfant engage parfois les parents à opérer des choix de vie pour l'éducation de celui-ci. Tant qu'on est deux, c'est plus facile. Ces choix sont généralement antérieurs à la séparation du couple. Les conséquences sont parfois lourdes pour celui qui a renoncé, le plus souvent la mère. Ils sont aussi le témoin des opportunités qu'une société nous donne - ou pas - pour l'éducation de ses enfants. Ces choix sociétaux doivent aussi être interrogés.

« Un facteur important est, sans aucun doute, l'impact des coûts indirects d'un enfant. Les coûts directs sont composés des dépenses opérées par les parents en biens et services pour leur(s) enfant(s), incluant également les coûts éventuellement élevés d'objets qui ne sont pas spécifiques à l'enfant, par exemple l'achat d'un monospace plus cher à la place d'une petite voiture bon marché. Les coûts indirects représentent, eux, les pertes de salaires qui sont occasionnées par le fait qu'un des parents (la plupart du temps, la mère) ou les deux parents arrêtent de travailler, réduisent leur temps de travail ou prennent un emploi moins exigeant et moins bien payé pour s'occuper des enfants. (...) De manière empirique, les coûts indirects se traduisent par la popularité des temps partiels des mères mais également par leur retrait du marché du travail.⁸⁰ »

Partie 3

4 Constats et analyses

4.1 Une parole à transmettre et une place revendiquée

« ...On n'est pas que des femmes qui n'ont pas fait d'étude, ou issues de milieux pauvres, on est des femmes avec des inquiétudes, des besoins culturels et autres... ce n'est pas pris en compte ».

Les familles rencontrées participent avec une attente forte sur leur témoignage d'une réalité qu'elles estiment encore trop méconnue. Plusieurs d'entre elles ont mentionné le sentiment qu'au travers des médias, la représentation des familles monoparentales était trop exclusivement liée à la pauvreté. Elles refusent cette idée réductrice du parcours qui est le leur, s'insurgent face à cette étiquette qui n'est pas révélatrice du combat, des énergies, des stratégies qu'elles mènent pour tenter d'apporter le nécessaire à leur(s) enfant(s). Dans les points qui suivent, on verra combien certaines d'entre elles mettent leurs enfants en priorité dans leur vie de mère au détriment de celle

⁷⁹ « Mini budget : quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique ? » Collectif HKH, ULG, CSB. 2010 http://www.checkyourbudget.be/IMG/pdf/Resume_Etude_Ref_budgetaires_FR092010.pdf

⁸⁰ Op. cit. Souffrirait-on de pauvreté pour une bouche de plus à nourrir ? Karel Van Den Bosch http://www.lesfamilles.be/ebooks/html_fr/content.html#_Toc164843269

de femme. C'est un des éléments relevés par Martin Wagener dans sa thèse sur la monoparentalité à Bruxelles⁸¹. Certaines mères l'ont exprimé assez clairement, ce manque de place et de temps pour elle, d'autant plus que l'enfant est jeune, ou plus tard, quand le logement est trop exigu pour pouvoir y recevoir avec une relative intimité «...après (ndlr : quand mon fils allait un week-end par mois chez son père) j'avais un week-end pour moi (...). Certains m'ont dit que j'étais fusionnelle, je ne trouvais pas mais ce qui me manquait, c'était de l'espace pour trouver un homme, et ça, je ne l'ai pas eu, du moins pas de manière que je puisse rencontrer des messieurs avec lesquels je puisse construire quelque chose d'équilibré ». D'autres, ne se retrouvent pas dans cette description et ont voulu que leurs enfants soient indépendants. Deux d'entre elles ont un réseau important autour d'elles, bénévoles quand elles sont sans emploi, avec un réseau de soutien, elles estiment avoir leur vie à elle, «...je leur ai dit qu'ils (ndlr: les enfants) sont toute ma vie, mais dès le départ, je leur ai dit que j'ai ma vie aussi et que quand ils partiront, j'aurai ma vie aussi. ... », « il arrive que je reste chez une amie ou un ami le week-end et je leur dis que j'ai envie d'air, c'est clairement dit, ça ne pose pas de problème, (...) ce sont des relations de confiance qui se construisent sur les difficultés, c'est une manière de s'épauler sans interférer sur les libertés des autres... ».

Elles veulent une place reconnue au sein de la société, pour elles et leurs enfants. Elles refusent toute stigmatisation spécifique à leur rôle de monoparent.

4.2 Le manque d'informations

« Quand je travaillais temps plein, c'était le moment où je devais faire le plus de démarches, ma fille à la maison, allez voir les avocats, le rachat de la maison...je ne sais pas comment j'ai survécu ! »

Beaucoup de remarques sur la difficulté de trouver au bon moment la bonne information, les aides, les lieux où s'adresser.... Le moment de la séparation est le moment parfois de l'effondrement mais aussi celui où on doit pouvoir être soutenu pour éviter de sombrer... Les informations que les mères ont pu me donner sur les avantages auxquelles elles ont droits, ou pas, et le moment où elles ont eu accès à l'information dénoncent un terrible manque d'accès à celles-ci... Si les renseignements sont accessibles via les services ou le net, ils sont disponible à nouveau en fonction de la demande, de la recherche : sur quoi et où chercher quand on ne sait pas à quoi on a droit ? Le dernier exemple est celui d'une mère qui vient de terminer les 7 années de règlement collectif de dettes (RCD) et qui déplore n'avoir appris qu'au cours de la 6^{ème} année que son statut de RCD lui donnait droit au tarif social en matière d'énergie auprès de ses fournisseurs ! Lors de la rencontre des mères en Focus groupe, un échange sur l'octroi du statut Bim ou Omnio éclairait aussi la qualité diverse des informations que les mères détenaient sur leur propre statut. Les conditions d'accès au Secal restent aussi assez floues pour les mères. En demandant à une mère si elle avait fait appel au SECAL, elle me répond : « Non parce que je pense que je suis juste au-dessus de la fourchette ça s'adresse à des femmes qui ont des revenus extrêmement bas et il faut...je pense que je suis en position d'avoir une avance ça oui, mais c'est au bout de 1 an de pension impayée et là, ce n'était pas le cas... ». Une information centralisée sur les différents services et l'accès à ceux-ci selon les statuts devraient pouvoir être mis en place.

Une telle brochure doit pouvoir bénéficier de relais auprès de services comme les mutuelles, les associations de quartier, les référents dans le logement social, les services médico-sociaux, les services population dans les communes, les maisons médicales notamment.

Ce point était repris dans les recommandations des Etats généraux des familles en 2006 : « organiser la centralisation de l'ensemble de l'information disponible et accessible pour tous. Le niveau local

⁸¹ Op. Cit. Martin Wagener « Trajectoires de monoparentalité à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité »

semble ici le plus approprié. Un effort tout particulier doit être réalisé pour permettre aux familles en situation de difficultés ou ne disposant pas du bagage culturel suffisant, d'être accompagnées dans les démarches qu'elles font ou ont à faire »⁸². Après les Etats généraux des familles, le site « Les familles » a été créé mais n'a pas été tenu à jour, la dernière actualisation datant de mars 2012. Le net reste une source d'information nécessaire à activer même si la fracture numérique est encore une réalité pour beaucoup, surtout quand le revenu chute lors de la séparation. Et ne nous y trompons pas, outre la capacité financière, il reste qu'un grand nombre de personnes ont beaucoup de difficultés à manipuler utilement cet instrument encore aujourd'hui. Pour information, en 2011, les Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant Wallon ont réalisé une brochure très intéressante sur le divorce. Elle est insérée sur leur site <http://www.femmesprevoyantes.be/region/brabantwallon> mais encore faut-il savoir qu'elle s'y trouve.⁸³ Il existe donc des expertises que les pouvoirs publics pourraient rassembler pour construire/actualiser/compléter ces outils « papier » et « net » sur le plan des contenus. Aux pouvoirs publics ensuite de dégager les moyens pour organiser la pérennité de ces outils et de leurs actualisations suivantes. Mais si une brochure bien référencée en version papier et sur le net constitue un outil pertinent pour que certaines familles trouvent les réponses et appuis qui leur seront utiles, il n'en demeure pas moins qu'un lieu d'accueil humain, en particulier pour les familles en grande désaffiliation sociale, donne davantage d'opportunités à ce que les parents expriment un besoin d'aide et envisagent la co-construction d'un accompagnement à partir de la réalité de l'isolement comme mère seule (père seul) en charge de la vie familiale. Une mère nous a expliqué que c'est un suivi psychologique qui lui a fourni force et informations nécessaires pour faire face lors des premiers moments de la rupture : « *Au moment de la séparation, je n'allais pas bien du tout ! J'ai été au centre médical et là, on m'a proposé un suivi psy pour 4€ la séance. Ce prix là, je pouvais encore me le permettre, et heureusement, ça m'a permis de faire face à beaucoup de situations complexes, elle m'a aidé à aller au bout des démarches. Je suis encore sous antidépresseur 5ans après* ». La situation suivante montre que à l'inverse, lorsqu'on connaît les procédures, qu'on dispose d'un réseau social, ces premiers moments de la rupture sont facilités : « *j'ai été bien entouré par la famille et les amis, souvent invité, on m'a prêté des voitures, ils m'offraient des restos...et puis j'ai toujours été quelqu'un d'actif dans la militance et au CPAS, ce qui m'a permis de les interpeller pour un article 60...15 jours plus tard, je leur proposais un contrat* ». Robert Castel⁸⁴ est cité dans un travail réalisé par RTA⁸⁵ sur le principe de la désaffiliation, considérée ici comme s'approchant plus de la fragilité des personnes dans une situation donnée que de son exclusion. L'analyse de la désaffiliation permet de tenter de trouver les points de décrochage, de vulnérabilité dans le parcours des personnes. Les deux axes de l'affiliation à la société sont pour Robert Castel, le travail et la sociabilité (aspects relationnels de l'individu). Pour l'auteur, « *le dénuement se lit comme un effet à la conjonction de deux vecteurs : un axe d'intégration / non-intégration par le travail ; un axe d'insertion / non-insertion dans une sociabilité socio-familiale. Selon ce modèle, les populations susceptibles de relever des interventions sociales sont non seulement menacées par l'insuffisance de leurs ressources matérielles, mais aussi fragilisées par la labilité de leur tissu relationnel ; non seulement en voie de paupérisation, mais aussi en cours de désaffiliation, c'est-à-dire en rupture de lien sociétal. Au bout du processus, la précarité économique est devenue dénuement, la fragilité relationnelle isolement. Ce sont deux faces d'une même condition [...]* ». Le parent avec un fort réseau social est clairement mieux armé pour faire face à une recherche de travail (cfr.ci dessus). Plus le parent est isolé socialement, plus il aura difficile à retrouver des points d'appui pour un meilleur positionnement professionnel... Certains parents très isolés mais avec un

⁸² Op. Cit. <http://www.lesfamilles.be/portail/public/pages/?lang=1>

⁸³ A ce sujet, je remercie Françoise Goffinet, Institut pour l'égalité femmes-hommes à l'origine de cette information.

⁸⁴ Robert Castel, « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation. Précarité du travail et vulnérabilité relationnelle », in Jacques Donzelot (dir.), Face à l'exclusion. Le modèle français, Paris, Editions Esprit, 1991.

⁸⁵ http://www.intermag.be/images/stories/pdf_carnets/carnet_Castel.pdf

emploi et des liens professionnels riches, ont pu prendre appui sur ceux-ci pour faire face à la gestion du quotidien, le milieu du travail est devenu la deuxième famille. Un reproche régulier des mères est de ne pas être considérées et plus particulièrement dans les recherches d'emploi, sur l'ensemble de ce qu'elles sont, y compris les obligations de parents seuls avec leurs enfants.

Soulignons encore que trop de personnes vivant en pauvreté ou courant un risque de pauvreté ne font pas valoir leurs droits. Les raisons en sont multiples. On constate la *non* utilisation des droits (le *non take-up*) dans presque tous les domaines de la sécurité sociale et l'aide sociale. C'est donc un problème très sérieux ! Une étude de la KUL (Schokkaert et Bouckaert, 2011) estime le pourcentage de personnes ayant droit à un revenu d'intégration mais sans le réclamer entre 57% à 76%.⁸⁶ Cette réalité nous a été confirmée par les mutuelles qui pointent notamment les familles monoparentales comme activant peu leur droit au statut BIM (alors que les sommes sont réservées). En effet, en raison du faible taux des ayants droit potentiels au statut OMNIO qui avaient effectivement activé leur reconnaissance à celui-ci, un courrier leur a été envoyé pour les informer de leur possible droit à ce statut et ses avantages. Sur l'ensemble des courriers envoyés par la mutualité socialiste, 32 % des familles monoparentales ont répondu à celui-ci et 83% des répondants ont obtenu le statut BIM/OMNIO⁸⁷. De même, confrontées aux exclusions du chômage, les CPAS constatent que des familles qui en demandant l'aide sociale, découvrent qu'elles auraient eu droit, alors qu'elles étaient au chômage, à un complément du CPAS. Si une réponse possible à ce problème repose sur l'automatisation des droits, il est clair que des « guichets info-familles/accompagnement familles » pourraient aussi très probablement agir significativement sur cette situation.

4.3 L'isolement

« ...quand je prends des décisions, comme les changements d'école, j'ai peur, je me dis toujours, pourvu que je ne me trompe pas, c'est dur... ». « Quand elle a des bonnes notes ou appréciations...là je suis contente. Ca m'appartient et c'est uniquement ma force à moi, je l'ai fait parce que je l'ai voulu. Au-delà de tout et des difficultés j'ai tenu bon. (ndlr : Mme pleure) Oui, parce que c'est dur et on n'est pas des superwomen et cette image je n'en veux pas, elle me dégoûte parce qu'on est fait de chair et de sang...c'est beaucoup de doutes, d'effondrements de solitude et puis tout d'un coup on reprend la route et ca va... »

Toutes les mères, même si certaines d'entre elles ont pu créer, maintenir un réseau familial ou social présent autour d'elles, racontent la difficulté de devoir tout décider, tout gérer, tout organiser, toutes seules. Outre la notion de temps qui doit être prise en compte dans les difficultés rencontrées par ces familles, soit le principe de la double journée (temps non partagé entre les 2 parents), la notion de parent omnipotent reste soulignée comme une responsabilité lourde à supporter. « *Pour moi, c'est un gros poids et une grosse limitation pour elle parce qu'elle est totalement dépendante de mes états d'âme, de ma joie... Ce n'est pas équilibré, je suis toute puissante, je suis excessive, personne pour m'arrêter, pour compenser autrement...J'ai peur de lui faire du mal, qu'elle soit trop marquée par moi...* » Elle crée de la fatigue physique et psychologique mais aussi un sentiment de devoir faire « encore mieux » que les familles dites classiques (l'obligation de la monoparentalité)... « *Je me sens très insécurisée mais surtout par rapport à elle...Et si je perds mon*

⁸⁶ Extrait du travail en cours réalisé par BAPN sur les revenus dans la perspective des élections à venir.

⁸⁷ Etude réalisée par Solidaris sur des données 2012 (ndlr: traitement des données encore en cours au moment de la rédaction).-Statut BIM / OMNIO. Union Nationale des Mutualités Socialistes

boulot et que je ne retrouve pas à 47 ans, c'est terminé, je suis cuite mais j'aimerais bien qu'elle fasse des études, j'ai envie qu'elle fasse des études...mais en même temps, j'ai déjà assez de questionnement au quotidien mais parfois j'entrouvre la porte du lendemain et je me dis que ce n'est pas rose et je le vis seule, très seule ». Une maman racontait combien les rencontres entre mères seules lui étaient bénéfiques « ... Il y a surtout eu des mamans seules avec leurs enfants avec qui j'ai eu des contacts...peut-être parce qu'on était en recherche de parler à quelqu'un, qu'on se comprenait, qu'on n'avait pas peur d'être jugée... ».

Elles mettent d'une manière générale la barre très haute dans leur rôle de mère. Peut-être plus que dans une éducation partagée, si les devoirs ne sont pas fait, elles seront seules à se le reprocher... A cette question dans les focus groupes, elles répondent qu'elles n'ont pas le choix, elles ne peuvent pas flancher, mais reconnaissent s'être souvent entendu dire ça... A ce titre, Martin Wagener⁸⁸ dans ses rencontres avec les mères soulignent à plusieurs reprises la part importante de leur investissement et des efforts soutenus pour donner à leurs enfants le maximum de confort possible au vu de leur situation.

Lors des rencontres, certaines mères avaient eu l'appui de service psychologique : « *Je fais un suivi psy, ça me permet de sortir de là un peu plus légère et qui est valorisant aussi...j'en ai besoin, c'est un appui très important. Sans ça, je ne sais pas comment je ferais. Je suis une solitaire mais j'ai besoin des autres. Je connais la valeur des autres, dans une relation professionnelle ou amicale ou psy. Heureusement qu'il y a ces possibilités là, je paie 5€ la séance...c'est au centre social ..., c'est comme dans les plannings familiaux, c'est ce que moi j'estime pouvoir payer, sans demande de preuve... ».* Les services de proximité en soutien à la parentalité, (BBus et la Trottinette⁸⁹, Maison Ouverte⁹⁰...) sont aussi cités comme ressources salvatrices. Un accès non conditionné (bien que limité pour répondre à la demande nombreuse) permet de donner aux enfants qui ne sont pas encore en âge de maternelle un accueil, un encadrement dont les bienfaits de la socialisation, du développement psychomoteur, etc...ne sont plus à démontrer. Ces lieux offrent aussi au parent de prendre du temps pour soi, mais aussi de partager avec d'autres parents et/ou les animatrices et puéricultrices des temps de parole, ressourçant, de soutien... Une maman disait que c'était là qu'on lui avait dit de prendre le temps de s'arrêter un peu, et de jouer avec son enfant...prise dans un tourbillon, c'était un temps qu'elle ne se donnait plus. Plusieurs de ces services ont reçu la reconnaissance du monde politique (Prix fédérale de lutte contre la pauvreté ; soutien de la Province de Namur,) et sont des initiatives reconnues pour leur soutien auprès des parents et des enfants, mais qui doivent continuer à se battre pour garantir le financement pérenne de leurs activités...

Des lieux ouverts sont à développer, des mentalités aussi sont à changer. Une mère qui participe à des activités artistiques nous a rapporté les propos qu'aujourd'hui encore, elle a du mal à encaisser : « *...dans nos animations ce sont beaucoup des jeunes qui sont animateurs et la directrice qui a à peu près mon âge demande l'avis du groupe parce qu'elle reçoit énormément de demandes de femmes monoparentales qui souhaitent suivre nos ateliers mais qui ne pourraient pas aller à l'académie parce que ce serait une fois sur 2.. Et moi, je me suis vraiment sentie interpellée, c'est géniale, on doit faire ça !!! et elle dit qu'elle pense quant à elle refuser parce qu'elle ne souhaite pas organiser des ateliers une semaine sur deux, ni prête à ce qu'on « saute » une semaine. Et ils ont tous commencer à dire*

⁸⁸ Op. cit. Martin Wagener

⁸⁹ BBus et Trottinette : une initiative du Groupe Animation de la Basse Sambre avec le soutien de la Province de Namur, de la Région Wallonne, de la Communauté Française, de l'ONE et des communes partenaires et le secteur associatif. info@rebbus.be

⁹⁰ Lire à son sujet l'analyse de projets innovants de RTA : <http://www.intermag.be/lien-aide-a-la-jeunesse/386-un-espace-de-transversalite-la-maison-ouverte-a-marchienne-dochoerie> et <http://www.intermag.be/conference-du-12-mars-2012>

« Ouais, non, elles n'ont pas à s'arranger » et il y en a un qui a dit « qu'elles se trouvent un mec avant de s'inscrire et ça sera bon ! » j'étais ulcéré et j'ai dit qu'il y avait plein de chose que moi je ne pouvais pas faire ça, et que c'était un créneau... Et ce jeune con qui dit « qu'elles n'ont qu'à se trouver un mec » quel con, je me suis rendue compte que même chez les jeunes, ils n'avaient pas compris... j'étais vraiment triste, blessée ».

Lors d'un échange avec les mères en Focus groupe, celles-ci soulignaient l'importance de la précarité financière dans la qualité des échanges relationnels. Nous avons évoqués ensemble, l'ébauche de ce que pourrait être un indice de déprivation relationnelle :

- Avoir un ami, un parent, une connaissance à pouvoir appeler en toute circonstance urgente pour un dépannage (accident, hospitalisation, gros coup de cafard,...) ;
- Pouvoir entretenir des échanges téléphoniques de minimum 10 minutes au téléphone au moins une fois par mois avec un proche ;
- Pouvoir inviter chez soi un ou des amis (prise en charge des frais de réception) ;
- Pouvoir sortir une fois par mois pour boire un verre par exemple avec des amis.
- ...

Parmi ce groupe de mères, les items repris ici n'étaient pas rencontrés, à l'exception du 1^{er} (à l'exception d'une mère qui disait n'avoir personne à appeler en cas d'urgence).

Une maman ayant connu une relation marquée par de la violence psychologique, reconnaît s'en être sortie par l'appui d'un groupe de parole, encadré par des professionnels. Sa rupture l'ayant entraînée dans une situation financière difficile pendant un moment, elle explique combien ce parcours a changé sa façon de voir les personnes dans des situations de grande précarité : « *maintenant je me dis qu'on n'arrive pas là par plaisir, c'est vraiment différent...une personne qui boit, maintenant je me dis que cette personne avait peut-être beaucoup de problèmes, s'est mise à la boisson et a tout perdu...mais avant je n'aurais pas pensé ça. Des leçons de vie comme ça ne vous laisse pas indifférent devant certaines choses, c'est du positif* ».

4.4 Les ressources et les dépenses

Cet aspect a été développé dans la partie 2. Néanmoins, nous ne pouvons ici que répéter l'importance que revêt un seul revenu pour les dépenses liées à une famille. Les allocations familiales restent encore un rempart contre la pauvreté. Pour la Ligue des Familles, sans les allocations familiales la pauvreté infantile augmenterait de 11%.⁹¹

Dans les recommandations qui complètent cette première partie, des propositions sont faites pour augmenter cette ressource financière pour les parents, en mettant l'accent sur la forme d'un dispositif universel avec des mesures spécifiques pour un public plus précarisé, que peut prendre les allocations familiales. Les mesures spécifiques sont nécessaire si comme le dit Romain Duvivier, dans sa conclusion au colloque sur l'endettement en décembre 2013 : « (...) *Nous pouvons assez facilement mettre en place des politiques d'information et de prévention destinées à améliorer le niveau de culture financière des ménages et surtout les sensibiliser au budget. Par contre, nous n'avons aucune prise sur le fait que de nombreuses personnes en difficulté financière vivent seules.* »⁹² Dans une note intitulée « L'importance de mettre la pauvreté des enfants à l'agenda politique.

⁹¹ http://www.rtbef.be/info/opinions/detail_allocations-familiales-une-proposition-pour-avancer?id=8138506

⁹² « *Endettement en crédits, culture financière et capacité à gérer un budget : quels liens avec les difficultés financières ?* » Romain Duvivier, économiste, Colloque de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement, 2013, p14.

Quelques chiffres pour mieux comprendre l'enjeu », Anne-Catherine Guio , Frank Vandenbroucke et Julie Vinck exposent les différences régionales qui existent en terme de pauvreté des familles et de pauvreté infantile. Une des raisons évoquées est le manque d'intensité de travail⁹³ et plus particulièrement pour les familles monoparentales (cet aspect est développé par le CSB dans les recommandations finales publiées par la FRB⁹⁴). D'autres éléments sont mis en évidence : les minima sociaux en dessous du seuil de pauvreté mais aussi le niveau trop bas des premiers salaires, plaidant pour des compensations de coûts qui viseraient l'ensemble des personnes à bas revenus (et non certaines catégories d'allocataires). Mais au-delà, la temporalité avec laquelle certaines familles sont soumises à la pauvreté implique « une érosion des ressources ». Ceci amène les auteurs à s'interroger sur le taux d'endettement des ménages entre les régions. Le ressenti de celui-ci est considéré pour les familles monoparentales comme très lourd en Wallonie, plus qu'en Flandre et au niveau européen. Il en est de même pour la part du coût du logement dans le budget familial. Enfin, les coûts scolaires sont aussi pointés avec en Flandre une règle du « maximum à facturer » qui limite les coûts annuels à 25€ pour les enfants de 2-3 ans ; 35€ (4 ans) ; 40€ (5ans) et à 70€ pour l'école primaire. La conclusion de cette note est que « des dispositifs qui visent à mieux soutenir le niveau de vie des familles à risque sont indispensables pour lutter contre la pauvreté des enfants. Il est toutefois important de dispenser ces aides en fonction des ressources des ménages, et non de leur statut en regard de l'emploi (chômeur, bénéficiaire du RIS etc.), pour éviter les pièges à l'emploi (ou être piégé par un statut particulier) et pour ne pas créer des inégalités dans le bas de la distribution des revenus. Soutenir le niveau de vie toutes les familles à bas revenu, y compris celles ou l'on travaille, en augmentant le salaire poche des travailleurs à bas salaires, les allocations sociales ou via des aides ciblées sur la compensation de certains coûts semble être la voie du milieu, pour éviter de décourager le travail et permettre aux familles les plus vulnérables d'atteindre un niveau de vie décent, aujourd'hui, dans notre pays⁹⁵. ». La question du revenu reste centrale pour éviter la précarité, même quand on parle de salaire comme on peut le lire dans la conclusion de l'étude de Ive Marx du Centrum voor Sociaal Beleid de l'Université d'Anvers en 2009 : « Dans les familles à deux revenus, il y a peu de pauvreté (1,5%) tandis que 22,5% des parents seuls ayant un travail vivent dans la pauvreté. Celui qui ne dispose que d'un bas salaire ne vit pas automatiquement dans la pauvreté. Un bas salaire devient un problème lorsque celui-ci doit couvrir les besoins de plusieurs membres d'une famille, comme les enfants. Pour celui qui ne doit pas entretenir une famille, le salaire minimum peut être suffisant pour rester hors de la précarité⁹⁶ ».

Au-delà des allocations familiales et des revenus, les créances alimentaires sont un complément nécessaire pour les familles monoparentales. Elles disparaissent souvent lors d'une garde partagée (quoique la loi ne l'indique pas) quoique les frais fixes restent les mêmes pour les deux parents (logement adéquat, frais d'équipement, éventuellement voiture adaptée...). Les démarches pour faire intervenir le SECAL sont lourdes et vexatoires quand le jugement a déjà fait valoir le droit du

⁹³ La part de la population vivant dans un ménage à très faible intensité de travail est un indicateur défini au niveau de l'Union européenne. L'intensité de travail d'un ménage est déterminé par le rapport entre le nombre de mois durant lesquels les membres d'âge actif du ménage (18-59 ans et pas aux études) ont effectivement travaillé au cours de l'année qui précède celle de l'enquête et le nombre de mois durant lesquels ils auraient pu travailler au cours de cette même année. Si ce rapport est inférieur à 20%, tous les membres du ménage, âgés de 0 à 59 ans, font partie d'un ménage à très faible intensité de travail.

Cet indicateur est calculé sur la base de données de l'enquête SILC (Statistics on Income and Living Conditions)

⁹⁴ <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=312417&langtype=2060>

⁹⁵ Anne-Catherine Guio, Frank Vandenbroucke et Julie Vinck. « L'importance de mettre la pauvreté des enfants à l'agenda politique. Quelques chiffres pour mieux comprendre l'enjeu » Note transmise lors du Colloque FRB « Agir sur les causes structurelle de la pauvreté des enfants. » juin 2014. Intervenante : A-C Guio

⁹⁶ Marx Ive, Verbist Gerlinde, Vandenbroucke Pieter, Bogaerts Kristel, Vanhille Josefina. -De werkende armen in Vlaanderen, een vergeten groep? Antwerpen 2009 Universiteit Antwerpen, Centrum voor Sociaal Beleid

parent aux frais inhérents à la garde du- des enfant(s). Pour éviter les affrontements, et rendre effectif dès le départ ce droit, il nous apparaît qu'une automatisation du droit à la créance alimentaire comme cela existe au Canada pourrait être une piste à envisager. Nous développons dans les recommandations un argumentaire en ce sens⁹⁷. Une réflexion devrait être soutenue pour les failles dont les pères se déchargent de leur responsabilité parentale, lorsqu'ils refusent de reconnaître l'enfant (nous avons déjà repris ci-dessous que cela entraînait pour la mère une absence de pension alimentaire pour l'enfant mais aussi un droit au SECAL).

Quant aux dépenses, il est clair que la plus grosse part du budget réside dans les frais de logement et d'énergie qui y sont associés. Dans l'attente de logements sociaux disponibles (et à condition que ceux-ci ne deviennent pas des ghettos pour familles monoparentales⁹⁸), certaines mères ont pu bénéficier d'un logement partagé ou d'une cohabitation. Ce statut reste on l'a vu néanmoins inaccessible pour beaucoup en raison du statut de cohabitant lié particulièrement au chômage (certains CPAS acceptant de reconnaître certains logements comme abritant des personnes isolées ou chefs de ménage). Dès lors, une aide au loyer reste une piste que d'aucuns soutiennent au moment du transfert des compétences aux régions en matière de logement.

Les coûts liés à l'école sont excessifs pour les familles à petits revenus. Ces frais se multiplient par autant d'enfants lors de la rentrée, des voyages scolaires...alors que les revenus restent insuffisants toute l'année. La Flandre a choisi le « maximum à facturer ». Les frais de logopédie nous ont interpellés dans leur récurrence. S'agit-il de difficultés nécessitant l'intervention d'un « auxiliaire médical » (trouble du langage) pour soutenir l'enfant dans son apprentissage, ou d'un soutien à l'apprentissage par un auxiliaire médical ? Ces prestations ne sont pas toujours remboursées... Les frais de garderie, de « droit de s'asseoir à table pour manger ses tartines » m'ont ébahie, lors des rencontres avec les mères... Le poids des jugements sur la tenue des enfants, le contenu des boîtes de repas, les transactions financières via les enfants...sont autant de coups de couteaux pour ces parents qui sont dans le trop peu pour « faire comme tout le monde ».

4.5 La gestion du temps

« Avec une autre maman dans la rue, on se disait que ce serait chouette de créer un réseau dans le quartier, on pourrait se garder les enfants de temps en temps, sortir, de mettre du rouge à lèvres ... »⁹⁹

On l'aura compris, la recherche d'une place comme femme à côté de celui de mère, l'isolement dont elles souffrent pour la plupart d'entre elles, liés au temps consacré seule à l'enfant, d'autant plus que celui-ci est en bas âge, ces éléments sont liés et touchent aussi à la gestion du temps : pour soi, pour les ou l'enfant, pour sa vie sociale, professionnelle.... Une maman seule et sans grand-parents autour d'elle exprime le manque de temps pour elle : « Pour beaucoup c'est une autre réalité de voir son enfant 1 semaine sur 2 mais moi j'aimerais bien ça en réalité parce qu'elles peuvent s'occuper d'elle, refaire un couple, partir en city trip avec leur compagnon et moi, zéro, le Sahara.. »

Dans les pistes évoquées, ce sont les services à la personne qui sont cités, une mère raconte qu'elle aurait aimé suivre des cours du soir mais que le baby-sitting de la Ligue des Familles n'était possible

⁹⁷ Recommandations finales « Approche structurelle de la lutte contre l'appauvrissement des familles : le cas des familles monoparentales » février 2014 <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=312417&langtype=2060>

⁹⁸ Op. cit. Pascal Jamouille p 107

⁹⁹ Extrait de témoignages recueillis dans le cadre des rencontres individuelles et des focus groupes avec des adultes en charge d'une famille monoparentale (majoritairement des femmes) au cours de l'année 2013.

que de façon ponctuelle donc pas possible pour elle ; une autre regrette que le baby-sitting offert par l'association Micado ait disparu de ses services...ne lui permettant plus une prise en charge accessible pour ses enfants. « *Plus petite ben oui, que quelqu'un aille chercher les enfants à l'école, les aller retour, tous les cours auxquels je l'ai inscrite aux extra scolaire pour qu'elle ait des chances comme les autres...je pouvais payer à l'époque mais ça me demandait des gesticulations incroyables pour aller la chercher, la déposer...Tous les déplacements étaient très lourds et normalement partagés en couple... La logopède avec des heures impossible. Et des autres tâches, je suppose que quelqu'un qui vienne un peu, de temps en temps, m'aider à la maison, pas ranger mais m'aider..* » Ou encore ce témoignage : « *J'ai dégusté, il faut les conduire à gauche, à droite ! Je ne suis pas motorisée, je suis à vélo, je pense qu'on imagine pas à quel point ce peut-être compliqué quand on est seule avec un petit enfant, sans voiture, et qu'on travaille temps plein...et les autres, ils ont une femme de ménage... nous pas, on n'a pas les moyens...* ». Le gouvernement wallon a reconnu la nécessité pour les familles monoparentales d'avoir plus de titres-services déductibles en raison de leurs difficultés spécifiques. Les mères rencontrées nous ont dit être dans l'incapacité financière de se payer ces services. Outre le coût du titre-service qui constitue un obstacle pour beaucoup, tout préfinancement est toujours problématique pour les ménages à revenus faibles. Or tout système de déductibilité fiscale induit un préfinancement. Ce sont des mécanismes à questionner et à solutionner pour les familles appauvries. Pour rappel, actuellement, les familles monoparentales bénéficient d'une augmentation du nombre de Titres-services à pouvoir acheter (de 500 à 2.000 par année civile pour les familles monoparentales, sous certaines conditions)¹⁰⁰. Une mise à disposition gratuites de 105 titres services¹⁰¹ existe au profit des femmes indépendantes pendant les 8 mois qui suivent leur accouchement.

Une proposition a d'ailleurs été retenue en 2009 par la Ministre Milquet: « *pour créer des titres-services sociaux gratuits pour aider les chefs de familles seuls qui vivent dans une situation plus précaire* » mais sans suite jusqu'à présent.¹⁰² Un accès plus soutenu et mieux adaptés aux titres services, mais aussi à d'autres services comme les très précieux services d'aides familiales¹⁰³, pourrait libérer du temps disponible pour le parent. Le congé parental pourrait aussi être évoqué ici. Aucune des mères rencontrées n'aurait pu financièrement y souscrire, tant la différence de revenu est importante quand elle repose sur un seul salaire. Citons simplement que celui-ci est pris à 73,3% par les femmes pour 26,7% par les hommes¹⁰⁴.

4.6 La garde continue ou la garde alternée: l'épuisement

« *Quand je l'avais tout le temps, j'étais au bord de l'épuisement mais je n'étais pas bien du tout. Et c'est assez paradoxale parce qu'on se bat pour garder la garde et avoir le plus possible son enfant et quand vient le week-end où elle doit aller voir son père, c'est le bonheur quoi, c'est complètement schizophrène. Je me suis quand même battue le plus possible pour retarder la garde alternée parce* »

¹⁰⁰ <http://www.titres-services-onem.be/wp-content/uploads/2013/11/D%C3%A9claration-Honneur-Famille-monoparentale-FR.pdf> Le prix d'achat pour ces utilisateurs est de 9€/titre-service, quel que soit le nombre des titres-services acquis.

¹⁰¹ https://www.socialsecurity.be/CMS/fr/citizen/displayThema/private_life/PRITH_1/PRITH_1_7.xml

¹⁰² Source : asbl Femme-Homme et foyer.

http://www.femmesetfoyer.be/fr/dossiers.php?Id_rubrique=17&PHPSESSID=2ccaf04e81b733dd57ed2f8c6849f7e8

¹⁰³ Le soutien au financement des services d'aides familiales, à la valorisation du métier et à l'organisation de formations continuées de bonne qualité fait partie de recommandations portées par des acteurs partenaires du RWLP et du RWLP lui-même. Nous pensons notamment à la Fédération des Maisons Médicales outre les services qui portent les projets d'aide familiale.

¹⁰⁴ Chiffres de 2010. Source ONEM p160. Femmes et hommes en Belgique. Statistiques et indicateurs de genre. Deuxième édition. IEFH.

que j'avais l'impression que si elle devait apprendre plus tard que je disais : « oui, prend là une semaine sur 2 parce que moi je n'en peux plus! », ça n'allait pas. Je préférais pour ma tranquillité d'esprit que le juge m'y force, mais une fois que le juge m'y a forcé je m'en suis accommodé parce que j'en avais besoin. »

Le comité d'accompagnement de cette recherche action a souhaité compléter les interviews de parents en garde continue par celles de parents en garde alternée. Il ressort que le mode de gestion du quotidien est très différent, que la garde alternée, indépendamment des aspects psychologiques et de la place de l'enfant, puisque tel n'est pas l'objet de notre travail, cette forme de la garde des enfants offre plus de « confort » au parent. *« Maintenant que c'est une garde alternée, je me rends compte que par rapport aux mamans qui sont en couple, j'ai plus de temps qu'elles...C'est difficile à dire combien de temps je travaille, mais ce n'est pas temps plein et j'ai toutes mes soirées quand elle n'est pas là, maintenant, j'ai une vie personnelle plus riche qu'elle n'a été avant !! »*

Même si la culpabilité est au rendez-vous au moment du passage à la garde alternée, celle-ci constitue souvent un soulagement. Le témoignage mit en exergue est repris par d'autres mères. Le mode de garde alterné a été privilégié par la loi du 18 juillet 2006 (Moniteur belge du 4 septembre 2011, p. 43971) : «le tribunal examine prioritairement la possibilité d'attribuer l'hébergement de manière égalitaire entre les parents selon la formule la plus appropriée dans l'intérêt de l'enfant et des parents», mais reste, quand il pourrait être appliqué, néanmoins minoritaire en RW à raison de 15% seulement.¹⁰⁵

Les situations de gardes alternées, continues, exclusives ou partielles révèlent des contextes différents. Si la garde alternée est pour certaines mères, lorsque elle est installée, une ouverture sur le monde extérieur, pour d'autres, c'est la souffrance de devoir encore être dans l'échange et le contact avec le père c'est-à-dire surtout l'ex-conjoint.

Financièrement, la garde partagée peut être aussi un soulagement, soit parce que le père prend en charge dès lors une part du budget global des frais de l'enfant sans que la mère doive « réclamer », même si cette différence financière passe aussi par une plus grande privation (notamment alimentaire) quand ils ne sont pas là. Mais certaines ajoutent que c'est parfois « reprendre l'enfant dans son éducation à chaque retour à la maison... ». On le voit, il y a du pour et du contre selon les situations familiales et les parcours de chacun.

Ici, notre intention au travers de la demande du Comité d'Accompagnement n'était pas d'analyser, voir de juger de la pertinence de l'un ou de l'autre mode de garde mais bien de voir si l'une apportait plus de facilité que l'autre au parent. C'est essentiellement la notion du temps disponible (impliquant en cascade, du repos, de la reconstruction personnelle, l'ouverture sur le monde extérieur...), et la question financière qui est en jeu du côté parents. Pour certaines, cette différence financière est plus sensible que pour d'autres (quand il ne faut pas réclamer la pension.. ;) mais les frais indirects restent les mêmes (cfr. ci-dessus : nécessité d'avoir une voiture, d'avoir un logement adapté, ...). Néanmoins, la garde continue montre des difficultés cumulées, plus grandes, si l'on ne tient pas compte de la question émotionnelle qui peut être liée aux modes de garde.

Quelques chiffres d'une étude récente de la Ligue des familles¹⁰⁶ :

Régime de garde, décisions des parents

-57% des parents séparés sont passé par un jugement;

-42% des parents séparés se sont arrangés «à l'amiable

¹⁰⁵ Chiffre cité par Martin Wagener Op.Cit..

¹⁰⁶ Cécile Daron, Ligue des familles. « Garde et hébergement des enfants après la séparation" mai 2013 <https://www.citoyenparent.be/Files/media/etudes/2013/2013-05-15-Garde-denfant-apres-separation---resultats-de-lenquete-de-la-Ligue-des-familles-mai-2013.pdf>

-81% des parents ont choisis un régime de garde identique pour tous les enfants ;

En Fédération Wallonie Bruxelles:

44% (soit 2parents/5) ont la garde des enfants TP (1parent/3 en Flandre) ;

La garde 50-50 = 18% des parents (1parent/8 et 1parent/4en Flandre)

15% des parents 1we/2 et certaines vacances

Et les alternatives :

1 garde à 80%= 12% des parents

à 60%= 6% des parents

4.7 La place des enfants

« C'est mon moteur ! Mais si on va mal, ils vont mal, ce sont des éponges ! »

Principaux moteurs des parents, ils ont une place centrale dans le quotidien des mères.

D'emblée, rappelons qu'il s'agit en Wallonie de 25,52% des familles avec enfants qui sont concernées par la monoparentalité. Qu'une personne pauvre sur 4 vit en famille monoparentale et qu'une personne pauvre en Wallonie sur 3 est un enfant entre 0 et 17 ans.¹⁰⁷ Ce que nous savons de la place des enfants, c'est ce que les parents nous en ont dit, nous ne les avons pas rencontrés. Le lecteur pourra aussi se référer au dossier réalisé par le RWLP sur la lutte contre l'appauvrissement des enfants¹⁰⁸.

L'autonomisation : certains enfants sont très vite confrontés à prendre des responsabilités, à être autonome. Ce sont souvent des enfants qui restent plus seuls, quand le parent a des horaires de travail, pendant la période des vacances, souvent avec beaucoup de douleur pour le parent qui n'a pas le choix que de laisser son enfant. Certains parents verbalisent aussi l'équipe qu'ils forment avec les enfants au travers de formules telles que « on y arrive » « on a su surmonter ça »... Certaines associent explicitement les enfants à leur lutte contre la difficile gestion du quotidien : « j'ai dit à mes enfants, cette année, c'est un an de sacrifice. On doit seulement voir où on va arriver... » ou encore « ..L'aînée (elle fait des études), c'est le CPAS qui l'aide, mais je suis quand même sa maman, elle ne me demande rien, elle connaît ma situation, il faut vraiment que ça aille très mal, ça peut arriver... » D'autres au contraire essaient de préserver les enfants le plus possible.

Le sentiment d'injustice : Une maman me rapportait l'élan Robin des Bois de son fils de 5ans...« je voudrais bien apprendre à voler, à être un voleur parce que moi je prie pour que ma maman soit riche pour qu'on puisse manger à notre faim et qu'on ne se dise pas qu'on ne peut pas » et pour une autre maman, qui élève son deuxième enfant avec le père de celui-ci à ses côtés, quand elle se remémore sa « 1^{ère} vie », elle précise « je ne dirais pas qu'avant, j'étais dans la survie parce que le mot est fort mais au niveau affectif pour l'enfant, ma grande fille est très très sensible aujourd'hui, très sensible à la justice, à l'injustice, je crois vraiment que ça vient de là, de la façon dont ça s'est déroulé... »

¹⁰⁷ Op. Cit. Work Paper n°16- IWEPS AC Guio et Christine Mahy.

¹⁰⁸ Op. Cit. http://www.rwlp.be/images/PUBLICATIONS/130219-RWLP- Pauvrete_enfants-familles-final_3.pdf

La pauvreté qui marque : la transmission intergénérationnelle de la pauvreté a été démontrée dans de nombreuses études¹⁰⁹. La pauvreté vécue (et intégrée...) dans son enfance diminuent les chances d'y échapper une fois devenu adulte. Il s'agit de « réflexes » qui se créent, qui s'inscrivent dans une intégration des limites que l'on doit s'imposer pour ne pas être en permanence dans l'envie refoulée... C'est ce qui est décrit dans le rapport du Délégué Général aux Droits de l'Enfant comme « l'engrenage de la pauvreté transgénérationnelle »¹¹⁰.

L'inégalité scolaire : « Pauvreté et faible niveau d'études vont de pair à l'âge adulte, mais également dès l'enfance, puisque les performances scolaires sont nettement moins bonnes pour les enfants dont les parents sont les plus défavorisés (voir Baye et al, 2010). Ceci illustre l'un des modes de transmission intergénérationnelle de la pauvreté particulièrement présent en Belgique. Y remédier constitue un levier important pour lutter contre la pauvreté et sa transmission »¹¹¹. On a déjà lu précédemment le témoignage du contraste dénoncé des parents qui savent, ont le temps d'aider les enfants dans les devoirs et puis ceux qui ne peuvent pas... Le coût des cours particuliers, et en plus spécifiquement leur entrée dans le secteur marchand, avec des offres de remédiation diffusées sur les publicités radiophoniques, creuse un écart entre la scolarité des enfants. Sous cette même rubrique, on peut citer l'exemple parmi d'autres de cette jeune fille, fréquentant le RwlP, qui s'est entendu répondre après avoir été au CPAS pour y formuler son souhait de s'engager dans des études et demandant un soutien car sa famille est dans une situation très précaire: « C'est bien que tu en sois là, mais puisqu'il y a peu d'argent à la maison, fais tes études en promotion sociale et travaille ! ». Enfin, notons encore ici, l'importance des frais et la FREQUENCE des recommandations de suivi en logopédie par l'école... Il semble, qu'au-delà de difficulté paramédicales (dyslexie, troubles du langage, psychomotricité,...) il s'agit aussi et beaucoup d'un réel soutien à l'apprentissage... L'étude de l'APED (appel pour une école démocratique) basée sur les chiffres de l'étude PISA de 2012 dénonce entre autres dans l'enseignement belge, que « l'impact de l'origine sociale sur la probabilité d'un redoublement y est particulièrement criant. Sélection précoce, quasi-marchés, réseaux concurrents et polarisation sociale des établissements scolaires caractérisent les systèmes d'enseignement de Belgique »¹¹². La Fondation Roi Baudouin a elle aussi fait une étude sur le nécessaire combat des préjugés rencontrés dans l'enseignement maternel : « Nous ne savons pas ce qui se passe dans les familles et trop souvent, nous avons des préjugés, nous interprétons leurs absences. »...¹¹³

Le regard des autres

Il y a beaucoup d'incompréhension de la part de l'entourage de mères qui veulent le meilleur pour leurs enfants et qui ne renoncent pas. Nous avons déjà repris l'exemple de cette maman qui veut montrer le zoo à son enfant, mais s'entend répondre, parce qu'elle n'a pas les moyens financiers d'y

¹⁰⁹ Cité dans WPn°16 IWEPS Op.cit. p 16: « Social Protection Commette (2008) et Frazer, Marlier et Nicaise (2010) »

¹¹⁰ Rapport d'activités 2009-2010 du DGDE p 23

http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/Pour_rester_dans_le_vif_du_sujet.pdf&t=1402475197&hash=e248c95ea8138d39953854b6295fb5993eea80f7

¹¹¹ Op Cit. Iweps WPn°16. p17

¹¹² APED « Pisa 2012 sans fard et sans voile » Service d'étude de l'APED janvier 2014

<http://www.skolo.org/spip.php?article1656>

¹¹³ FRB. « Ecole maternelle et familles en situation de précarité: ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire ». Janvier 2014 http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/2012-KBS-FRB/05_Pictures_documents_and_external_sites/12_Report/2014_EcolesMaternellesFamillesPrecarite_AnneChevalier.pdf

aller, qu'elle ira plus tard... Ce report dans le temps comporte le risque du report éternel, de l'abandon de l'envie, du rêve légitime... Une autre mère exprime cela aussi, chaque fois qu'elle parle autour d'elle de ce qu'elle souhaiterait pour ses enfants, on lui répond « *mais tu ne saurais pas* », « *tu dois attendre* », « *tu te crois encore au Congo* », mais comme elle l'exprime « *c'est pas parce que son fils n'a pas que je ne peux pas essayer...elle dit toujours moi, mon fils n'a pas ça...mais moi ça ne veut pas dire que je ne peux pas...si on parle des choses avec les gens, c'est pour échanger..* ». Cette même maman qui se démène pour ses 6 enfants nous raconte que le CPAS l'avait invité à les contacter si elle rencontrait un problème. Ce qu'elle fait, elle est s'entend dire par l'assistante sociale « *on ne sait pas comment vous faite vous autre, mais maintenant il paraît que tu as une voiture, tes enfants s'habillent bien, on ne sait comment tu fais..* » en partant, elle pleurait. Chez elle, c'est aux reproches des enfants qui doivent mettre des vêtements de seconde main qu'elle doit faire face, à l'extérieur, elle a des jugements parce qu'elle se « débrouille » trop bien. Cette maman est tellement battante qu'elle s'attire autant la sympathie et le soutien que la suspicion et la mise à l'index ! Quel paradoxe...Pour une autre, ce sont « *des reproches de vivre bien, on..., enfin mes amis mais pas mes bons amis, mais on me dit que je vis bien, tu gagnes bien ta vie. Déjà, je n'ai pas de voiture, pas d'assurance, pas d'essence. J'ai fait un crédit, j'aurais pu faire plus mais je me limite, j'ai un loyer social.. ; et on me reproche aussi de mettre beaucoup à manger. J'ai été habituée à un frigo plein, le plus important c'est de manger. Le loyer, un moment, j'ai eu un logement privé, 420€, là, c'était plus dur mais ici, ca va.* »

L'âge d'une jeune maman est aussi l'objet de jugement « *ne me dites pas que c'est le vôtre quand même !* », pour elle comme pour d'autres, avoir accouché seule, sans père présent (ni à prévenir) entraîne un regard réprobateur dont ces mères n'ont pas besoin et surtout pas à ce moment-là « *j'ai l'impression que s'il y avait eu un papa, je n'aurais pas eu toute ces questions là...* » et pour une autre mère, c'est ce qu'elle a le plus mal vécu : « *comme maman seule, là, c'était le pire ! Ils m'ont bien fait sentir que j'étais « un cas » !* »

Les mamans au chômage vivent mal aussi le regard porté sur les chômeurs. « *Les gens ne supportent pas qu'on soit au chômage et qu'on s'amuse...qu'on ait des loisirs..* » comme si on devait traîner ça comme une punition 24h/24. Mais l'incompréhension est aussi parfois dans la famille, les parents, les sœurs et frères qui n'ont pas conscience ou « *n'ont pas envie de comprendre, j'ai essayé de lui expliquer mais c'est des « oh, tu ne veux jamais comprendre, (...) tu as toujours raison et tu veux toujours avoir le dernier mot* » voilà. Elle n'a jamais habité seule, elle a eu 4 enfants, le plus jeune est majeur, on ne dépense plus de la même manière »

Le regard des autres, ce sont aussi des difficultés pour avoir un logement comme maman seule, ici, la ruse joue en plein !! « *A Bruxelles, a deux reprises, on m'a refusé un logement parce que j'étais seule avec un enfant. J'ai toujours payé mon loyer, j'étais très choquée.(...) le proprio a estimé que le couple avait des garanties plus importante...et je me suis énervée en demandant quelles garanties supplémentaires (...) et là-dessus le couple a aussi commencé à me dire que je n'avais rien à dire sur leur couple... J'étais très choquée !* ». La ruse, c'est mentir sur le nombre d'enfant « *j'ai dit pour banaliser les choses qu'on se séparait avec mon conjoint et que j'avais 2 enfants... (..) C'était un petit appartement comment on allait faire avec un bébé en plus, alors je n'ai rien dit.* »

Le regard de l'école et le regard sur l'enfant:

« *Les enfants ont changé 3 fois d'école : parce qu'on m'étiquetait, j'ai un enfant hyperactif et un deuxième qui a un déficit de l'attention et il faut gérer ça en plus, et c'est vrai que j'ai eu beaucoup d'étiquettes comme quoi une maman toute seule ça faisait des enfants mal élevés...changement d'école après le primaire ... je me dis que je me bats pour que mes enfants soient bien...mais j'ai aussi eu des professeurs qui m'ont très bien soutenu et qui ont permis d'adapter les cours et les devoirs à ses difficultés...j'ai eu beaucoup de chance.* » Pour une autre maman, « *Je n'ai pas trouvé que l'école*

était un endroit plein d'empathie, de compréhension vis-à-vis de situation comme celle-là, je trouve que je n'ai pas pu soutenir ma fille comme je voulais au niveau du scolaire et qu'elle n'a pas une scolarité très brillante même si c'est une fille brillante, même si j'ai choisi des écoles par rapport à cela, déçue vis-à-vis des instituteurs... » et elle continue plus loin en disant qu'« ...il y avait beaucoup de travail à la maison, trop de devoirs, de la matière à revoir, et quand on rentre à 18h je n'avais pas le temps de faire du travail comme ça avec ma fille, j'avais plutôt envie de nourrir de ma fille, prendre le bain et puis souper...et puis ce n'est pas une garantie de l'égalité des chances à l'école, il y en a qui reprenaient les enfants à 15h, ce n'était pas mon cas... ». Période importante pour les parents déjà esseulés, l'école primaire d'abord mais l'école en général pourrait être un soutien, avec plus de compréhension sur ces nouveaux profils de familles (monoparentales, recomposées, parents homosexuels,...) que sont les milieux de vie des élèves et que la méconnaissance de la part de l'école ne fait que parfois stigmatiser davantage. « L'aspect école avec mon fils, ça a aussi été un élément important par rapport à ce que je trouve qui manque le plus pour les femmes monoparentales, ce sont les ballons d'oxygène.. L'accompagnement scolaire, je le faisais en combinant l'accompagnement scolaire et le souper parce qu'il ne voulait pas manger chaud à l'école... Et c'est la première année du secondaire, j'étais crevée à ces moment-là, parce qu'il avait fallu passer d'une pédagogie Freinet à une école plus « formateuse » et le soutenir en méthodologie d'apprentissage, de mémorisation et on se retrouvait entre femmes monoparentales à dire à l'institutrice : moins de préparations à la maison, moins de devoirs à la maison, si vous faites préparer les élocutions à la maison... vous vous rendez bien compte que ce ne sont pas les enfants qui les font et donc, vous favorisez certains enfants ! Mais (souffle...) ça passait comme du vent, c'était assez dur. Là je me suis dit, il y a encore du chemin par rapport à l'enseignement (..) si l'école se dit égalitaire dans l'approche des enfants à l'école ce dont je ne suis pas sûre du tout, le travail à la maison reproduit les inégalités et c'est quand même quelque-part le serpent qui se mord la queue ». « Une fois une institutrice à l'école à qui je disais (que mon fils) avait passé un week-end difficile chez son père, en « concurrence » avec le fils de la compagne de son père, et l'institutrice qui me dit « oh, moi je dois être psy et instit ici... » il avait 5 ans . C'était aussi les moments de plus grande faiblesse pour moi. » Certaines théories anglo-saxonnes, présentent les enfants issus de familles monoparentales comme « enfants à risque de délinquance »...oubliant de regarder le contexte global de la famille, ce qu'une mère résume aussi en se souvenant de l'enfance de son fils :« La situation du parent seul n'étant pas ce que la société définit comme une famille « modèle » on est vu comme de toute façon une structure familiale à risque de faiblesse pour les enfants. J'ai reçu des stigmatisations, des représentations : de toute façon, cet enfant pourrait devenir un enfant difficile on voit ça souvent dans les familles monoparentales.. Ce sont des parents qui avaient dit ça, ils avaient invité mon fils avec 4 petits garçons et je n'étais pas là, mais il y a eu une dispute entre eux..... et j'ai eu le sentiment que si il y avait UN perturbateur dans le groupe ce ne pouvait être que lui.. donc il n'y est plus retourné. » Dans son livre « Des hommes sur le fil », Pascal Jamouille rapporte l'échange avec un jeune de cité. « (...) Comme ma mère ne travaille pas et que mon père était un simple ouvrier espagnol, j'étais au fond e la classe. - Tu t'y étais mis ? – Au départ, non. Mais tu entends autour de toi : »papa médecin », « papa avocat », tu vois qu'il y a une différence au départ et, instinctivement, tu vas vers les gens qui te ressemblent. On s'était mis dans le fond, ça permet d'observer (...) »¹¹⁴

4.7.1 La façon dont la rupture s'est passée

¹¹⁴ Op.Cit. Pascal Jamouille, p91

« Il est parti avec qq'un du jour au lendemain et je n'étais pas enceinte mais on essayait d'avoir un second enfant donc moi je ne m'y attendais pas du tout... (...) Quasi tout s'est arrêté avec ma séparation, ce n'est pas évident. Et comme ce n'était pas attendu, c'était un coup de tonnerre ! »

Plusieurs études mettent en évidence la fragilité du parent au moment de la rupture. Ils insistent généralement sur la nécessité d'un soutien, d'une écoute spécifique et d'une information pour ces parents fragilisés. Cela a déjà été présenté et fait partie des recommandations. La forme de la rupture semble effectivement être corrélée avec la fragilité du parent, selon qu'elle se soit passée de façon inattendue ou pas ; de façon plus ou moins négociée, avec plus ou moins de conflits, la position du parent qui subit (le plus...), est la position la plus précaire...

Il semble que les ruptures négociées à l'amiable permettent une situation moins tendue entre les parents. Cependant, ce constat reporté devant les mères en focus groupe à Bruxelles, demande des précisions complémentaires à apporter ici : elles sont conscientes pour le bien de l'enfant de la nécessité de négocier les conditions de la séparation, mais regrettent que les autorités (juges, avocats..) semblent ne pas comprendre l'obstacle et la difficulté émotionnelle très importante des mères à se retrouver parfois devant leur ex-conjoint. « On ne prend en compte que l'intérêt des enfants, on ne voit pas le mal-être de la femme et donc le déséquilibre chez l'enfant. Pour garder son enfant on est parfois obligé de faire croire qu'on va bien. On doit positiver la relation avec l'autre qu'on ne veut plus voir, pour l'enfant. On se retrouve parfois dans des positions totalement schizophréniques et paradoxales... » Sentiment de la personne envers celui « qui a trahi. Pour se reconstruire, on voudrait pouvoir rayer l'autre complètement, on devrait pouvoir flinguer l'autre dans sa tête, mais on ne peut pas, on reste toujours la mère. »

Nous avons établi un tableau reprenant pour les 25 interviews la chronologie des situations. Ainsi, par séparation, nous avons identifiés si une séparation subie (et souvent inattendue) risquait de cumuler le désarroi du parent (parent effondré) et le conflit dans la séparation. Sont exclus de ce recensement, les situations où l'autre parent était absent, non souhaité ou qui n'ont pas reconnu l'enfant.

Au moment de la séparation:

- Pour 10 séparations subies, dans 7 cas il y a eu mariage, dans 7 cas, le parent est effondré et 7 sont des séparations conflictuelles
- Pour 12 séparations conflictuelles, dans 10 cas, il y a eu mariage, dans 7 cas, le parent est effondré et 7 séparations subies
- Dans 21 séparations choisies par les mères, il s'agit de 10 mariages, 2 mères sont effondrées et 4 sont dans des séparations conflictuelles

ITW	mariage	Séparation subie NON	Sépar.conflictuelle NON	Parent effondré NON	emploi à la séparation oui
1	Oui	oui	Oui	oui	non
2.1	N	non	Non	non	Non
2.2	N	non	Non	non	Non
2.3	N	non	Non	Non	Non
3	N	non	Non	non	Oui
4	N	non	Non	non	Non
6	O	non	Oui	non	Non
7	O	oui	Oui	oui	Non
9	O	Non	Non	Non	Non

9	N	Oui	Non	Non	-NSP*
10.1	N	Oui	Non	Non	Non
10.2	N	oui	Non	oui	-NSP
11.1	N	Non	Non	Non	Non
11.2	N	non	Non	non	-NSP
12.1	O	Non	Non	Non	oui
12.2	O	oui	Oui	oui	-NSP
13	N	Non	Non	Non	Oui
14.1	O	Non	Non	Non	non
14.2	N	non	Oui	oui	-NSP
15	N	non	Non	oui	Non
16	O	non	Oui	non	Oui
17	O	non	Oui	Non	Oui
17	O	non	Oui	non	-NSP
18	O	oui	Oui	oui	Oui
19	O	Non	Non	Non	Oui
19	N	non	Non	non	-NSP
21	O	oui	Oui	oui	Non
22	O	non	Non	non	Oui
23	O	oui	Oui	non	Oui
24	O	oui	Oui	oui	Oui
25	O	non	Non	non	Oui

*NSP signifie ici que la séparation n'étant pas la dernière au moment de l'interview, nous n'avons pas toujours la situation d'emploi au moment de cette séparation.

31 situations (37 pères ; 9 n'ont pas reconnu leur (leurs) enfant(s) mais parmi ceux-ci, 3 ont eu une vie commune en famille); pour 22 parents concernés (et 6 parents soit dont l'enfant n'a pas été reconnu et/ou qui n'a jamais habité avec le père donc pas de séparation);

Si on suit les réponses en rouge, la première lecture est celle des séparations initiées par les femmes (càd non subie), on voit que dans la grande majorité des cas, la mère n'est pas effondrée et que la séparation n'est pas jugée trop conflictuelle. Ce choix leur a permis d'être préparées à la rupture, de ne pas être effondrées, probablement pour avoir pu réfléchir sur les aspects matériels, pratiques voir financier de la rupture. Des éléments liés aux ressources du parent, à son environnement et son réseau social sont autant d'éléments qui ont déjà été mis en évidence préalablement et qui complètent probablement les observations ci-dessus.

La lecture des résultats via la séparation subie (oui, en jaune) est peut-être moins frappante dans le présent tableau. Des auteurs ont travaillé ces situations.

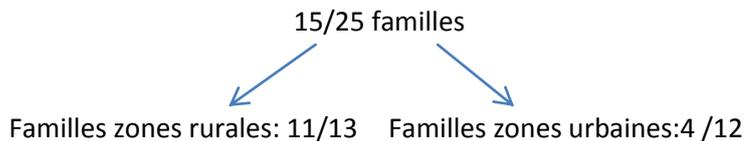
« Trois types de séparation semblent être les réponses aux diverses manières de concevoir la conjugalité et de l'avoir vécue. *Se séparer pour survivre, se séparer pour se développer* ou bien encore *pour se retrouver* sont en effet les réponses féminines au désenchantement auquel peuvent conduire la vie en commun et les formes de contraintes qu'elle suppose en fonction du mode d'engagement dans la conjugalité.¹¹⁵ » Ce type d'analyse dépasse les limites de notre recherche action mais le lecteur pourra s'y référer, en complément de ce qui vient d'être abordé.

¹¹⁵ François De Singly, *Séparée. Vivre l'expérience de la rupture*, Paris, Armand Colin, coll. « Individu et société », 2011, 240 p., ISBN : 9782200271909 (résumé publié dans : <http://lectures.revues.org/6931>)

4.8 La mobilité : des frais importants trop peu pris en compte

« (La voiture)... ne roule quasi pas, taxe pas payée, mais c'est le sentiment de lien social maintenu. »

Sur les 25 familles, 15 au moment de l'interview ont une voiture.



Sur les 25 familles: 13 sont situées en zone rurale et 12 en zone urbaine. La voiture ici est une nécessité, jamais un luxe, et entraîne des frais obligatoires et nécessaire pour garantir une vie sociale et/ou professionnelle. Ces frais ne sont cependant pas reconnus comme nécessaire lors des interventions de l'aide sociale,... Dans les calculs liés au budget de référence, ils sont cependant mis en évidence comme une nécessité. Une étude de l'IWEPS montre elle aussi à quel point la mobilité est un pivot de l'insertion sociale et souligne la vulnérabilité des populations « dont le champ des possibles est réduit en matières de mobilité. » L'étude conclut dans le lien entre la taille du réseau d'ami (réseau informel) et la disponibilité d'un véhicule et le potentiel de mobilité. Par ailleurs, la conclusion souligne que «*La mobilité automobile est prépondérante en Wallonie... mais la possession d'une voiture n'est pas gage d'une bonne mobilité pour tous. (ndlr. Il faut)... distinguer les moyens à disposition et le potentiel de mobilité. Si 30% ont un véhicule et se disent peu contraints (potentiel élevé), 39% ont un véhicule et se disent fortement contraints (potentiel faible)* »¹¹⁶

Une maman en grande difficulté nous disait l'importance de ne pas croire « *parce qu'on a une voiture qu'on peut s'en servir* ». Financièrement exsangue, sa voiture reste devant chez elle, elle a pris un abonnement de bus.

Soulignons encore qu'un des thèmes retenus pour l'annuaire 2014 « Pauvreté en Belgique », qui porte en outre une attention particulière aux familles monoparentales, souligne la dimension territoriale de la pauvreté. Le RWLP a eu l'occasion d'inviter Xavier May, co-auteur de l'étude POCICO lors de la journée du 17 octobre 2013. Son étude démontre effectivement que les contraintes territoriales (zones urbaines, zone intermédiaire et rurale, zones rurales denses) suppose des contraintes liées notamment aux déficits dans les zones rurales de service public en matière de transport, de garde d'enfants, de logement social...

Cette dimension de la réalité quotidienne des populations appauvries doit être prise en compte. Lors d'une rencontre avec la responsable d'une maison d'accueil, celle-ci m'expliquait en Province du Luxembourg l'impossibilité parfois de déposer les enfants en garderie ou à l'école et de se rendre à un rendez-vous du Forem si on ne dispose que des transports en commun. A cela on s'entend dire qu'il faut être disponible comme si on était dans une relation contractuelle de travail...

4.9 L'accès aux loisirs et à la culture

¹¹⁶ Les formes de mobilité des usagers wallons au regard de leur inscriptions sociale et spatiale. Thierry Bornand, Isabelle Reginster, Julien Charlier, Julien Juprelle et Rébecca Cardelli. Cinquième conférence scientifique de l'IWEPS. Namur 12 décembre 2013 http://www.iweps.be/sites/default/files/presentation_bornand_al_0.pdf

« Mon fils m'a dit l'année dernière : tiens, on a plus ça ! et pourtant on est dans une situation identique donc j'ai expliqué qu'à l'époque j'étais en médiation... On avait découvert le théâtre des martyrs avec Bruno Coopens, mon fils avait bien aimé. On a aussi découvert un théâtre à Schaerbeek.. mais maintenant, un concert, non, le cinéma... on attend la sortie du DVD et on loue... on ne va pas au cinéma. »

Cet aspect a déjà été abordé lors de la différence entre garde alternée et continue, du moins dans la part de temps pour le parent...néanmoins, la recherche de l'équilibre ou de la survie au quotidien dans laquelle les parents sont plongés rend difficile l'accès aux loisirs, aux activités culturelles, de bien-être et au sport, non seulement pour les enfants mais aussi pour les parents avec leurs enfants. S'il existe parfois des solutions ponctuelles (vacances scolaires notamment dans les meilleurs des cas), elles ne répondent de fait pas à la question de l'accès à ces services au quotidien comme pour n'importe quel enfant. La question du coût a souvent été évoquée. « A ce moment-là, je pouvais obtenir des articles 27 pour aller au théâtre et maintenant, au chômage, je n'y ai pas accès. Dans le groupe TSE (travailleurs sans emploi de la FGTB), on travaille là-dessus parce qu'une dame disait qu'elle y avait accès et elle n'a pas trop voulu rentrer dans les détails, peut-être des communes sont-elles plus large ? Moi, allez au théâtre, je ne peux pas ! »

L'article 27 a été utilisé par plusieurs familles, avec le regret d'une obligation d'hyper-planification qui est un frein à l'usage de ce service puisqu'il faut programmer la date, le contenu, aller chercher les billets, motiver pourquoi tel spectacle plutôt que tel autre, retourner à nouveau vers le CPAS si l'assistante sociale n'était pas là lors du premier contact, attendre la réponse, etc. Bref, les familles appauvries doivent être plus organisées que les autres pour décider de se faire plaisir avec leurs enfants ou de leur permettre de se faire plaisir avec des copains... Le changement de programme et la spontanéité leur sont quasi interdits : « Il faut attendre 30 jours pour son art.27 et il faut dire pourquoi...et là j'ai pété un câble parce que moi, je ne veux pas dire 30 jours à l'avance si je veux un article 27 et si je veux un stage pour les enfants, je dois expliquer quel stage, l'heure et tout et si mes enfants changent d'avis... » et pour une autre, « oui, je connais art. 27 mais pour le grand, comme il me dit le soir : « Demain j'irai au cinéma », ce n'est pas possible, alors, il va vite chercher des sous avec la carte... Aussi non, j'avais demandé une fois pour Walibi, mais ils n'avaient pas encore reçu les tickets...on n'est pas allé. » On le voit, l'obligation de sans cesse expliquer et prouver sa pauvreté aux yeux des services pour obtenir une aide financière pour les loisirs des enfants pèse dans toutes les démarches déjà lourdes à accomplir pour des parents qui préféreraient fièrement assumer une capacité d'offrir en autonomie ce qui est nécessaire à leurs enfants. Le manque de moyen conduit des enfants à pratiquer l'autocensure et à se priver pour ne plus infliger ces démarches à leurs parents. Très jeunes, les enfants intègrent la limitation dans les projets avec toutes les conséquences que cela induit pour le reste de la vie.

Pour une maman avec des références artistiques fortes avant sa séparation, se couper de ça aussi au moment de la séparation parce qu'elle avait la garde continue de sa fille, c'était comme si « il n'y aurait plus rien pour moi... » Equipée d'un matelas, sa fille pouvait la suivre même si la culpabilité de la mère était bien là : « je me disais, tanpis, ça lui fera une enfance bizarre mais au moins elle aura vu sa mère heureuse, (..) et là aussi j'ai dû tout recomposer, tout refaire. (...) c'était presque toutes les semaines et très vite, elle s'est mise dans l'ambiance » Aujourd'hui, sa fille suit l'académie avec bonheur.

La contrainte on le voit ici, c'est la garde des enfants. Une maman a dû elle renoncer à ses cours de théâtre : « je m'étais dit que puisque les enfants allaient une semaine sur deux chez leur père, j'avais voulu voir avec l'animateur si c'était possible. Il m'avait dit ok, on a un papa qui fait ça aussi. Donc, super, j'avais commencé mais j'ai dû arrêter parce que je n'avais personne, j'avais trouvé quelqu'un jusqu'en janvier et début février elle m'a dit qu'elle partait en stage, (...)...et j'ai dû arrêter le théâtre.

Donc je ne sais rien faire. Je ne peux pas me lancer dans un loisir pour moi ; c'est impossible, tout ce que je fais, je dois le faire avec mes enfants. » Mais la contrainte reste financière, même quand la garde est arrangée : *« Quand l'aînée était encore ici, je laissais les enfants avec elle. 2X 15 minutes pour le trajet, 1h de gym ...au début comme il connaissait ma situation on m'avait dit ok, tu paieras plus tard, mais quand plus tard est venu, il a fallu payer 50€ mais c'était impossible pour moi, 50 €, et puis quand tu sais que tes enfants manquent de différentes choses, qu'on mange mal, ... »* ou encore cette maman dont la fille a grandi et qui a des attentes de faire comme les autres copines, et avec les copines... : *« Je propose parfois des trucs mais j'ai des refus parce que les gens ne sont pas libres, et tout fonctionne sur l'anticipation tout est organisé à l'avance, à déjà prévoir dans un mois...je ne suis pas comme ça, pour elle, c'est difficile et pour moi aussi... C'est à moi de trouver des ressources et d'être créative, mais je n'ai pas l'énergie, c'est aussi financier, elle avait envie d'aller à Océade, mais je ne peux pas, c'est 17€ par enfant !! Je ne peux pas. Je veux bien aller au parc mais elle n'a pas envie de ça »*. Les activités extrascolaires restent aussi très lourdes à financer. Les commentaires soulignent aussi les horaires de ces stages : correspondent-ils à une journée complète de travail pour un parent ou faut-il aller rechercher les enfants à 15h30 ? La semaine commence lundi 8h ou lundi 14h ?? et puis le coût ne permet pas d'occuper un enfant pendant toute les vacances quand on est mère seule : *« en juillet, elle est inscrite pour un stage mais après elle restera seule, je n'ai pas d'argent pour l'inscrire ailleurs après.. et elle restera seule.(...) »* Cette maman est effondrée et m'explique combien cette période est difficile, elle rentre manger à midi près de sa fille pour couper la journée mais au moment de repartir travailler l'après-midi, la petite la supplie de rester. Pas de soutien spontané d'autres parents extérieurs, pas du tout de grands parents en Belgique, des amis mais qui n'ont pas eu d'enfant...la solitude de se retrouver seule. Une autre maman avait trouvé comme elle dit le plan B *« avec l'AMO (action en milieu ouvert), le prix de la semaine, c'est le prix de la journée ailleurs...et comme mes enfants ils ont jamais eu trop de trucs, donc dès qu'on fait quelque chose, ils sont contents... »*

Selon une étude de la FRB avec l'ULG en 2008, si 66,9% des enfants dans une famille dite classique pratiquent au moins une activité, ce chiffre est de 58% pour les familles recomposées et de 53,6% pour les familles monoparentales.

Se faire du bien, dit une maman qui n'a plus d'horaire stricte vis-à-vis de ses enfants dit que pour elle, c'est aussi parfois simplement pouvoir s'asseoir en terrasse quand il fait beau et se dire *« wouah ! je suis en vacances, c'est quelque chose maintenant dont j'arrive à profiter réellement. On apprend à apprécier ce que beaucoup on oublié de savoir apprécier !... »*. Dans la recherche des items d'une déprivation sociale, l'accès financier aux sorties (boire un verre, aller au cinéma) était évoqué.

4.10 Le genre

« Je pense que c'était la première fois de ma vie que je me retrouvais moi-même, je n'étais plus la femme de...ou la fille de... J'étais moi-même, maman et femme. » « J'avais 34 ans, lui 35, c'était lui qui avançait et moi je me trouvais dans une ornière, je ne me sentais pas soutenue, pas aidée. Je ne participais pas assez aux décisions qu'il prenait. Je n'ai pas supporté quand il est allé signer un bail sans concertation. ¹¹⁷ »

¹¹⁷ Extrait de témoignages recueillis dans le cadre des rencontres individuelles et des focus groupes avec des adultes en charge d'une famille monoparentale (majoritairement des femmes) au cours de l'année 2013

Notre société reste très marquée par le stéréotype homme-femme. Le père rencontré en a fait les frais lui aussi. « *C'est aussi le regard des gens ! Ils étaient persuadés qu'un homme seul, la maison allait être sale, est-ce que les enfants auront à manger ? J'ai même eu ces questions là au sein de ma famille.* » Plus loin, il dénonce ce regard sur une autre partie de la vie de célibataire : « *C'est plus facile pour un homme d'aller boire un verre le soir qu'une femme, elles doivent être bien plus enfermées que nous ! Et si elles reçoivent, il doit y avoir un jugement tout à fait différent, tandis qu'un homme on dira rien...voir même...* » Les mères ont reconnu que plusieurs d'entre elles se sont découvertes dans la prise en main de leur statut de femmes seules avec enfant(s), avec des hauts et des bas, mais veulent donner une autre image à leur(s) enfant(s). « *Ca a été dur tout ça, quand elle me racontait des trucs entre son père et sa nouvelle femme, je m'effondrais... Alors maintenant, pouvoir rebondir, je crois que c'est devenu important pour moi de lui montrer presque une leçon de féminisme, qu'une femme seule pouvait s'en sortir et que je pouvais retrouver de la joie comme ça !* » On l'a vu, la monoparentalité reste prioritairement le rôle de femmes avec leurs enfants et d'autant plus que ceux-ci sont en bas âge. Mais au-delà des chiffres, et d'autant plus pour les moins formées d'entre elles, elles cumulent en plus la fragilité de l'accès à l'emploi, des temps partiels (80% pour les femmes), la désignation du rôle de soin aux enfants (et aux proches) en cas de maladie, de personnes handicapées ou de soin aux personnes âgées. Leur inscription dans la société les relègue trop souvent à un second rôle, encore attaché du stéréotype de Monsieur Gagnepain et Madame Auroy qui a vu l'accession du nouveau modèle Monsieur Gagnepain et Madame Gagnemiette¹¹⁸ ... Ce phénomène reste perceptible dans la répartition du congé parental encore trop peu choisi par les pères, et même si ceux-ci le souhaitent, cette option reste mal acceptée dans les entreprises et ils craignent souvent de nuire à leur promotion. Les pères qui sont les plus fréquemment demandeurs des congés parentaux dépendent d'un secteur social, ou de l'économie non marchande¹¹⁹. Enfin, lorsque la séparation survient, la fragilité de la situation de départ est particulièrement ressentie. M. Wagener souligne « *l'impact fort de la situation sociale, socio-professionnelle et le niveau d'éducation des mères AVANT la séparation sur la suite de la reconstruction* ». Plus loin, il ajoute que la « *répartition sociétale des soins accordés aux enfants, du « care » est une notion centrale pour comprendre comment différents modèles d'articulation travail-familles mises en œuvre par les pouvoirs publics ont des conséquences sur la citoyenneté sociales des femmes.* »¹²⁰

Les femmes rencontrées ont dit combien elles étaient fières de leur parcours de mère seule, elles reconnaissent avoir pris en charge des responsabilités qu'elles ne se croyaient pas capable de gérer, elles se sont découvertes aussi performantes que leurs ex-conjoints, et parfois s'en sont mieux sorties. Elles ont développés une énergie terrible pour faire face à la gestion du temps, à la gestion financière, à l'éducation pour leurs enfants, elles auraient pu mettre une partie de cette énergie dans « autre chose », si elles avaient été soutenues face aux difficultés qu'elles rencontraient.

Dans l'enquête *Genre et emploi du temps*¹²¹ réalisée en 2009, si parmi les couples les plus formés il y a une meilleure répartition des tâches quand ceux-ci s'appuient notamment sur du travail domestique externalisé, pour les ménages ayant un plus faible niveau de formation, la répartition des rôles change peu, et les temps partiels sont l'apanage des femmes.

¹¹⁸ Hélène Péruvievier : « la division sexuée du travail et l'émancipation des femmes sont-elles compatibles ? » <http://www.revueforum.fr/2012/01/la-division-sexuee-du-travail-et-l%E2%80%99emancipation-des-femmes-sont-elles-compatibles/>

¹¹⁹ Propos recueillis lors d'un entretien avec Marie-Thérèse Casman, Ulg. 15 Janvier 2014.

¹²⁰ Op. cit.. p 495

¹²¹ I. Glorieux, T-P Vantienoven (IEFH) « Genre et emploi du temps; différences dans l'emploi du temps des hommes et des femmes belges (2005, 1999 et 1966) » Publication 2010. http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/36%20-%20GenreEmploiDuTemps_FR_tcm337-82688.pdf

« Le couple pensé pendant quelques décennies comme unité de vie stable et protectrice s'est retrouvé lui aussi démenti dans ces fonctions. Aujourd'hui, il est investi de la mission de garantir le bonheur commun de ses membres tout en servant les projets individuels et collectifs. De leur côté, les investissements publics destinés à soutenir les familles se retrouvent non seulement limités par manque de moyens financiers mais aussi discrédités au nom de la liberté et de la responsabilité individuelle. Les aides socialement ciblées sont préférées aux politiques générales redistributives. (...) L'impact des conditions de travail sur la vie des familles n'est abordé collectivement que de façon marginale, alors que sa prise en compte est essentielle pour faire évoluer efficacement le débat et les pratiques démocratiques. Les enfants se trouvent fragilisés par une organisation du travail et de l'emploi qui tient peu compte de leur présence et de leurs besoins. (...) Les travaux de recherche sur la pauvreté montrent que les familles monoparentales figurent parmi les ménages les plus précarisés, cela non pas du fait de leur spécificité mais du fait des lacunes existantes en amont au niveau des politiques sociales destinées à l'ensemble des familles et des politiques de gestion de l'emploi et de la main-d'œuvre destinées à l'ensemble des travailleurs. Quant aux politiques spécifiques que l'on conçoit pour les femmes concernées, elles n'échappent pas plus à une conception et des jugements de valeurs teintés par le genre, ce qui hypothèque, en somme, leur efficacité (peu de reconnaissance inconditionnelle de la nécessité d'accès à un véritable revenu et statut de travail, prise en compte relative du déficit de réseau social entravant la résolution du problème de garde d'enfants,...). Les membres de ce type de ménage ont un haut risque de multiplier carences et problèmes (de santé ou de scolarité par exemple), cela du fait du manque de revenus comme du climat et des conditions de vie violentes auxquels ils sont confrontés. De ce fait, la planche de salut se résume souvent pour les femmes de ce groupe qui se retrouvent célibataires à trouver un partenaire sans tarder, bien que certaines privilégient consciemment une liberté dans la précarité au bien-être matériel sous surveillance. »¹²²

Les mères ont subi l'affront de propos qui démontrent à suffisance que notre société doit encore évoluer pour le partage des tâches et pour une place équilibrée dans la vie sociale, professionnelle et familiale. De tous les thèmes abordés lors des entretiens avec les mères et qui font l'objet de recommandations précises, il nous apparaît qu'en filigrane reste la question du genre. Il ne peut pas être fait l'économie d'une recommandation supplémentaire sur la question du genre. Que cela soit au sein des écoles mais aussi dès la formation des enseignants, des politiques relues sous la loupe du « gender mainstreaming », un aménagement des horaires pour les hommes comme pour les femmes à la vie de famille, l'externalisation des tâches domestiques rendue accessible, un congé-parental qui garantit le retour à l'emploi pour la mère comme pour le père, des activités extrascolaires incluses dans l'école, et enfin, décider de l'obligation du congé de paternité actuellement rendu possible mais néanmoins trop peu utilisé par les pères ; ce sont autant de recommandations qui seront reprises dans la deuxième partie de ce travail¹²³ et ce sont autant de pistes qui doivent permettre aux femmes de se former, de reprendre confiance en elle, de développer un projet personnel, de participer pleinement à la vie sociale, comme mère et comme femme.

« Car en faisant du couple un rempart- temporaire et illusoire- contre la précarité des femmes, la société tout entière organise, par la répartition sexuée de l'emploi et des responsabilités familiales, de choquantes inégalités entre hommes et femmes¹²⁴. » Comme le disait une des mères : « (...) il y a de plus en plus de femmes seules et on s'en sort pas alors que la vie devrait être faite pour nous aussi, mais elle n'est pas faite pour nous, elle est faite pour le couple... ».

¹²² Claire Gavray « Le travailleur n'est pas un électron libre en emploi. » Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université de Liège (ULg). In : Les familles plurielles: politiques familiales sur mesure? Etats généraux des familles. (2006) p109 et suivantes http://www.lesfamilles.be/ebooks/html_fr/content.html#_Toc164843269

¹²³ <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=312417&langtype=2060>

¹²⁴ Collectif : « Au féminin précaire : Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ? » Editions Vie féminine. 2006. P91

5 Conclusion

Nous voulons avant toutes choses dire combien ces échanges ont été sincères et émotionnels. Ce ne sont pas des chiffres, ce ne sont pas des statuts, ce sont des tranches de vie, de parents avec enfants qui ont été partagés. Il faut dire combien la force de ces mères est remarquable, combien il est dommage que cette énergie soit consacrée à la survie d'un équilibre précaire pour beaucoup d'entre elles. La rencontre de ces parents en monoparentalité et pour certains en garde alternée, démontre à l'évidence que ces familles sont dans un combat quotidien, d'abord pour garder (trouver ?) un équilibre financier. Un seul salaire souvent est insuffisant, quant aux revenus de remplacement, ils sont en dessous du seuil de pauvreté. Ces parents se battent pour pouvoir offrir à leurs enfants les mêmes atouts, les mêmes plaisirs, les mêmes chances que les autres. Ils se battent aussi pour essayer de trouver un espace temps pour vivre leur vie de femme, d'homme à côté de celui de parent, bien que ce soient souvent des parents qui s'oublie, donnant par la même, la priorité à leurs enfants, tout en restant pour certains dans la crainte et la tension de « faire bien » - ou pas. Ce sont des parents noyés de questions qui restent aussi trop souvent pour les plus isolés d'entre eux enfermés dans un monologue... Ce sont des parents qui se mettent souvent la barre très haut, ne pouvant compter que sur eux-mêmes pour donner à leur enfant ce dont ils ont besoin. On l'a vu, la place de l'autre parent reste importante, au mieux en soutien dans l'éducation et la garde de l'enfant ou malheureusement dans le conflit et les procédures. Certains ont pu trouver des parties de solution à leur difficulté, (logement partagé, l'aide de proches, ...) mais le cadre légal imposé par le statut souvent limite ses aménagements possibles. Le conflit lié à la rupture et l'effondrement du parent indique le nécessaire soutien social et psychologique de ceux-ci et surtout dans les premiers moments de la séparation quand l'environnement ou la famille ne sont pas présents ou pas soutenant. Les risques d'assuétude sont réels quand la pression liée à la précarité est trop forte à assumer tout seul, toute seule. La proportion des mères qui s'avouent fragile sur cette question est à pendre en considération. L'information à propos des démarches à effectuer, des aides possibles, des services existants est elle aussi dénoncée comme peu accessible. Etre parent seul avec des enfants en bas âge, les horaires et les devoirs de l'école auquel il faut répondre seul, les activités extra et parascolaires, c'est souvent ne pas avoir de vie à soi. Des aménagements doivent être réalisés, pour tous les parents, mettant les enfants en égalité dans une société « enfants admis ». Enfants, dans la diversité de leur parcours, en formant aussi les enseignants aux réalités qui sont celles de formes plus « si atypiques que ça », des familles monoparentales, homosexuelles, recomposées...mais aussi aux réalités des familles en pauvreté, pour qui chaque dépense supplémentaire risque de marquer la différence. Différence entre les enfants, différence dans le regard des enseignants sur l'enfant, sur les parents. Différence intégrée par les enfants qui usent de stratégie pour ne pas trop en souffrir. Pour le parent, avec une faible qualification, la difficulté, tenant compte de ce qui précède, à trouver un travail que l'on a choisi, dans lequel on peut s'épanouir, avec des horaires conciables, reste une difficulté dont la responsabilité sociétale n'est pas assez reconnue... Le taux d'intensité du travail est un facteur majeur dans la lutte contre l'appauvrissement, il faut permettre aux parents d'accéder à un emploi de qualité. Il faut permettre aux enfants, aux jeunes de se former dans les meilleures conditions. Si le monde du travail doit encore s'adapter à l'harmonisation entre temps de travail et temps de vie privée et permettre de partager celui-ci entre les parents, la société dans son ensemble doit s'interroger sur la question du genre qui, d'autant plus en période de crise comme nous la connaissons maintenant, à tendance de enfermer les familles dans les rôles traditionnels du partage des tâches au lieu de viser une plus grande égalité des genres, garantissant à chacun et chacune un

équilibre, un respect, une harmonie dans une société en recherche de repères où les hommes et les femmes peuvent assumer leur vie de parent et leur vie d'adulte en complément l'une de l'autre et en puisant bonheur et satisfaction dans l'une comme dans l'autre.

Dans les recommandations, le lecteur trouvera des propositions de réponses à ces constats et analyses.¹²⁵

- *Un tout grand merci aux 24 mères et au père, chacun(e) unique et si semblable à la fois dans leur énergie, leur force, leur combat pour donner le maximum à leur (s) enfant(s).*
- *Merci de la confiance qu'ils nous ont faite en acceptant de se livrer avec beaucoup de pudeur, de franchise et de générosité dans ce travail collectif, malgré la douleur réveillée...*

Fin 2014, au moment de la rédaction de notre recherche, les Femmes Prévoyantes Socialistes ont réalisé un site utile pour les familles monoparentales et les services, les personnes qui les accompagnent. Nous mettons ici, le lien pour information :

<http://www.femmesprevoyantes.be/priorites/familles/famille-monoparentale/Pages/default.aspx>

6 Bibliographie

- | | | |
|-------------------------------------|--|--|
| Anne-Catherine Guio- Christine Mahy | "Regards sur la pauvreté et les inégalités sociales"
Publication de l'IWEPS
septembre 2013 Work
paper n°16 | http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg16 |
| Annette Perdaens | "L'influence des politiques budgétaires sur la vie des familles les plus pauvres"
2006 | in: Les familles plurielles: politiques familiales sur mesure?" Etats généraux des familles. Edition Luc Pire 2006 |
| APED | "Pisa 2012 sans fard et sans voile. Pourquoi les systèmes éducatifs de Belgique et de France sont-ils les champions de l'inégalité sociale?" | service d'étude de l'APED Janvier 2014.
www.ecoledemocratique.org
http://www.skolo.org/IMG/pdf/dossier_pisa_fr.pdf |
| CAF dossier n°54 | "Familles monoparentales" | Université de Rennes-2 2004
http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/dossier_54_-_familles_monoparentales.pdf |

¹²⁵ <http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=312417&langtype=2060>

CAF dossier n°42	« Familles monoparentales : perspective internationale »	Université de Rennes-2 Mars 2003 https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/dossier_42 - familles_monoparentales.pdf
Carine Vassart-FRB	"Le service de créances alimentaires (SECAL): un outil de lutte contre la pauvreté des femmes?" FRB Juin 2011	http://www.kbs-frb.be/uploadedfiles/kbs-frb/05)_pictures_documents_and_external_sites/09)_publications/pub_2011_2077_secal.pdf
Casman M-Th.; Simays, C; Bulckens, R; Mortelmans, D.	"Familles plurielles, politique familiale sur mesure" Etats généraux de la famille 2006	Edition Luc Pire 2007
Cécile Daron Ligue des familles	"Garde et hébergement des enfants après séparation" mai 2013	https://www.citoyenparent.be/Files/media/etudes/2013/2013-05-15-Garde-denfant-apres-separation---resultats-de-lenquete-de-la-Ligue-des-familles-mai-2013.pdf
Cécile Daron- Ligue des familles	"Les arrangements financiers après le divorce" mai 2013	https://www.laligue.be/Files/media/etudes/2013/2013-05-15-Les-arrangements-financiers-apres-divorce---resultats-de-lenquete-de-la-Ligue-des-familles-mai-2013.pdf
Claire Gavray	« Le travailleur n'est pas un électron libre en emploi. »(ULg).	in: Familles plurielles :Etats généraux des familles (2006) http://www.lesfamilles.be/ebooks/html_fr/content.html#_Toc164843269
Collectif Vie Féminine	"Au féminin précaire: comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui?"	Collection Vie féminine 2006.
Délégué Général aux Droits de l'Enfant.	Rapport d'activité 2009-2010.	http://www.dgde.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/Pour_rester_dans_le_vif_du_sujet.pdf&t=1402475197&hash=e248c95ea8138d39953854b6295fb5993eea80f7

DGDE. Bernard Devos	"Dans le vif du sujet: enfants et pauvreté" Rapport 2011.	http://www.dgde.cfwb.be/fileadmin/sites/dgde/upload/dgde_super_editor/dgde_editor/documents/Rapports/rapport_pauvrete_12_.pdf
Edmond Stoffels	Proposition de résolution au Parlement Wallon. Janvier 2014	http://nautilus.parlement-wallon.be/Archives/2012_2013/RES/841_1.pdf
François De Singly	"Séparée. Vivre l'expérience de la rupture"	Paris, Armand Colin, coll. « Individu et société », 2011, 240 p., ISBN : 9782200271909 (résumé publié dans : http://lectures.revues.org/6931)
Fondation Roi Baudouin	<i>Ecole maternelle et familles en situation de précarité: ensemble pour accompagner l'enfant dans son parcours scolaire.</i> Janvier 2014	http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/2012-KBS-FRB/05) Pictures, documents and external sites/12) Report/2014 EcolesMaternellesFamillesPrecarite AnneChevalier.pdf
Hélène Périvivier	"La division sexuée du travail et l'émancipation des femmes sont-elles compatibles?"	article publié dans la Revue Forum; janvier 2012. http://www.revueforum.fr/2012/01/la-division-sexuee-du-travail-et-l-emeancipation-des-femmes-sont-elles-compatibles/
I. Glorieux; T-P Vantienen; IEFH.	<i>Genre et emploi du temps; différences dans l'emploi du temps des hommes et des femmes belges</i> (2005, 1999 et 1966) Publication 2010.	http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/36%20-%20GenreEmploiDuTemps_FR_tcm337-82688.pdf
Institut égalité des chances	"Pratiques sociales et l'univers des familles monoparentales d'origine culturelle diverse" Bxl 2012	http://www.egalitedeschancesbruxelles.irisnet.be/wp-content/uploads/2010/10/Rapport-final-FMOE.pdf
Institut pour l'Egalité Femme Homme	« Femmes et Hommes en Belgique » Statistiques et indicateurs de genre. Deuxième édition 2011	
IWEPS et CWFH	"les facteurs de précarité. Photographie statistique des hommes et des femmes en Wallonie" sept 2008	http://www.iweps.be/sites/default/files/FH2.PDF

Thierry Bornand, Isabelle Reginster, Julien Charlier, Julien Juprelle et Rebecca Cardelli (IWEPS)	« <i>Les formes de mobilité des usagers wallons au regard de leur inscriptions sociale et spatiale</i> »	Cinquième conférence scientifique de l'IWEPS. Namur 12 décembre 2013 http://www.iweps.be/sites/default/files/presentation_bornand_al_0.pdf
Karel Van Den Bosch,.	" <i>Souffrirait-on de pauvreté pour une bouche de plus à nourrir?</i> " Centre de Politique social Herman Deleeck Univ. Antwerpen	in: Familles plurielles-Etats généraux des familles" 2006. Collectif.
Ligue des familles	" <i>Garde d'enfants après séparation</i> " mai 2013	https://www.laligue.be/association/communique/2013-05-15-analyse-sur-la-separation
Martin Wagener	" <i>Trajectoires de la monoparentalité à Bruxelles: les femmes face aux épreuves de la parentalité</i> "	Thèse de doctorat. UCL octobre 2013 http://dial.academielouvain.be/handle/boreal:134855?site_name=UCL
Marx Ive, Verbist Gerlinde, Vandenbroucke Pieter, Bogaerts Kristel, Vanhille Josefina	" <i>De werkende armen in Vlaanderen, een vergeten groep?</i> "	Antwerpen 2009. Universiteit van Antwerpen en Centrum voor Sociaal Beleid.
Maryse Huet.	<i>P310 et suivantes</i>	in: Les familles plurielles: politiques familiales sur mesure?" Etats généraux des familles. Edition Luc Pire 2006
Observatoire de la santé et du Social	" <i>Baromètre social: rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté</i> " 2013	http://www.observatbru.be/documents/graphics/rapport-pauvrete/barometre-social-2013.pdf
ONAFTS 2008-2	" <i>Les familles monoparentales en Belgique</i> "	http://www.rkw.be/fr/Documentation/Publication/Studies/FOCUS2008-2F.pdf
Philippe Defeyt	" <i>Enquête du budget des ménages</i> " janvier 2014	Institut du développement durable. Janvier 2014

Pierre Doyen et Christine Mahy.	"Lutter contre l'appauvrissement des enfants, c'est lutter pour l'accès aux richesses par les familles" février 2013	publication RWLP. http://www.rwlp.be/index.php/ressources/publications/137-lutter-contre-la-pauvrete-des-enfants-c-est-lutter-pour-l-acces-aux-richesses-par-les-familles-et-pour-l-acces-et-l-usage-equitables-des-richesses-collectives-par-les-enfants-et-leurs-familles-rwlp-pierre-doyen-et-christine-mahy-fevrier-2013
Pierre Marissal, Xavier May, Dayana Mesa Lombillo	"Etude POCICO: <i>Pauvreté rurale et urbaine</i> " ULB/KUL. Service de lutte contre la pauvreté. Avril 2013	http://www.luttepauvrete.be/publications/Pocico/synth%C3%A8se%20POCICO.pdf
Question Santé.	"Familles monoparentales" Trimestriel n°61.Bruxelles 2011	http://www.questionsante.org/bs/+Bruxelles-Sante-61+
Ricardo Cherenti	"Les transferts de charge Onem-Cpas" Etude 2014- chiffres 2013- Perspectives 2015. Fédération des Cpas. Mars 2014	http://www.uvcw.be/no_index/cpas/Exclusion-chomage-etude-2014.pdf
Ricardo Cherenti	Service insertion précarité. UVCW. Fédération des Cpas	http://www.uvcw.be/no_index/cpas/actions/89-28243697684506272013035634450654840218.pdf
Pascale Jamouille	« Des hommes sur le fil » <i>La construction de l'identité masculine en milieux précaires.</i>	Alternatives Sociales aux Editions Découvertes. 2005
Plateforme technique sur la monoparentalité à Bruxelles-Capitale	« <i>Etats des lieux et perspectives</i> ».	Novembre 2013 http://www.actiris.be/Portals/36/Documents/FR/Monoparentalit%C3%A9s%20%C3%A0%20Bruxelles.%20Etat%20des%20lieux%20et%20perspectives.pdf
Romain Duvivier	" <i>Endettement en crédits, culture financière et capacité à gérer un budget: quels liens avec les difficultés financières?</i> "	Colloque de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement 2013. http://www.observatoire-credit.be/images/stories/docs/colloques/colloque%202013/duvivier_aprs_midi_fr.pdf

Collectif KHK, ULG, CSB, 2010. Recherche financée par la Politique scientifique fédérale.	« Mini budget : quel est le revenu nécessaire pour une vie digne en Belgique ? »	http://www.checkyourbudget.be/IMG/pdf/Resume_Etude_Ref_budgetaires_FR092010.pdf
Samenhuizen; Université Saint Louis; Habitat et Participation.	"Etude 2012 sur les possibilités de reconnaissance de l'habitat solidaire. Actualisation de l'étude de 2006" Déc. 2012	http://www.habitat-participation.be/pdf/HS2012FR.pdf
Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale	"Des faits, des chiffres."	http://www.luttepauvrete.be/chiffres_revenu_integration.htm
Vie Féminine	"Au féminin précaire: comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui?"	édition Vie Féminine. 2006.
Zoom- FRB	"Pauvreté des enfants: plus de chances dès l'enfance" Juin 2013. Publication électronique FRB	http://www.kbs-frb.be/publication.aspx?id=306406&langtype=2060